The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

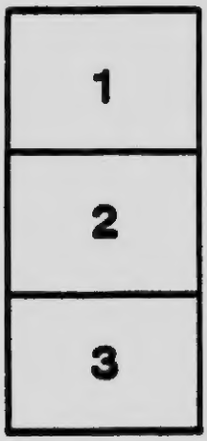

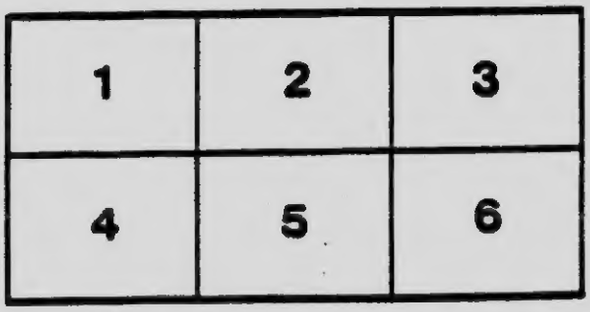

1911

Recueil des OEUVRES FÉDERÉES

OU

L'Action des CANADIENNES - FRANÇAISES

Prix de vente 15 cts

Imprimerie
PARADIS-VINCENT & CIE
320 rue Beaudry
Montréal

Remerciements à nos Souscripteurs

Nous remercions cordialement les personnes généreuses qui, faisant œuvres de patriotisme, ont donné des souscriptions pour aider à la publication de ce rapport et aux œuvres de la Fédération.

Nous prions les membres de la Fédération de donner un encouragement tout spécial aux établissements indiqués dans ce rapport par les annonces. Ce sont des maisons de haute réputation, qui collaborent largement à nos œuvres, et ont bien voulu nous accorder leur sympathie; nous ne saurions mieux leur témoigner notre reconnaissance qu'en leur donnant notre patronage

Bureau de Direction.

Liste des Souscripteurs à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste pour l'Année 1911

Son honneur le Maire Guerin
Messieurs les Commissaires
Jos. Ainey
E. P. Lachapelle
L. N Dupuis
F. L. Wanklyn
Messieurs les Echevins
J. U. Emard
Geo. Mayrand
V. Morin
A. N. Brodeur
J. A. E. Gauvin
E. Tetreau
La Banque Provinciale
La Banque d'Epargne
La Banque d'Hochelaga
Kavanagh, Lajoie & Lacoste, avocats
Chas. Emard, avocat
Achille Bergevin
F. C. Larivière
Gunn, Langlois & Cie Ltée
LaRue & Cloutier
Beauchemin Ltée
Carrière & Senécal
Renaud, King & Patterson
Chs. Gurd & Co.
Laprès & Lavergne
Dupuis Frères Ltée
Vallières & Cie
Henry Birks & Sons
J. A. D. Godbout
Chas. Desjardins Ltée
Lafrance & Cie
Lamontagne Ltée
MM. Versailles
Jos. Contant
Lamy Ltée
Alf. Laurence
J. G. Gratton
O. P. DeMontigny
J. G. Coté
L. J. Marchand
Jos. L'Heureux
Arthur Ecrément, Député
D. B. Jarry
H. L. Dery
Ed. Gohier & Cie
J. O. Gareau Ltée
Letendre & Cie
Hudon Hébert & Cie Ltée
J. B. Légaré
Eug. Viau
Laporte, Martin & Cie Ltée
A. Lecompte
Hurteau & Cie
Ed. Archambault
A. Gagnon
Jean Bisaillon
J. B. Baillargeon
R. J. Tooke
O. Normandin
Chaput & Fils
J. A. Rouleau
M. Foucher
Bergeron, Whissell & Cie
M. Laverty
L. Wilhelmy
R. Charlebois
F. St-Germain,
Rév. Père Villeneuve
Mad. Thérien
Mad. Bessette
Mad. F. Paquet
Mad. J. Paquette
Mad. Lavoie
Mad. Bouthillier
Mad. Marie
Mad. Teasdale
Mad. Delorimier
Mad. Asselin
Mad. Lassalle
Mad. McMillen
Delle C. Lefebvre
Delle Lanctot
Delle Racicot
Delle Lalumière
Delle Bouthillier

Réjean
Olivier
693/
Ex-Libris
JUL 2 8 1973

Département des Fourrures, Est 1537
Office, Est 1536

CHAS. DESJARDINS & CIE Limitée

La plus grande Maison de Fourrures du Canada. . .

Tout article en Fourrure à 40 p.c. meilleur marché que n'importe qu'elle autre Maison sur le Continent, pour la même qualité. . .

130 RUE ST-DENIS

MONTREAL

Arsène Lamy
LIMITÉE

Grands Magasins Départementaux

—Assortiment Complet en—

Nouveautés, Mercerie, Modes, Confection pour Dames, Confection pour Hommes, Fournitures de Maisons, Tapis et Prélarts, Chaussures et Claques, Ferblanterie, Granits, Vaisselles, Verreries, Tapisseries, Ferronneries, Epiceries, Viandes, Fruits, Légumes, etc., etc. . . . . .

—Une visite est sollicitée.—

830 RUE ST-DENIS
Coin Duluth — Tél. Est 5537

481 NOTRE-DAME Ouest
Carré Chaboillez - Tél. Main 364

1765 NOTRE-DAME Ouest
St-Henri - Tél. Westmount 1188

MONTREAL

RENTIERS en 20 ANS

LA CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

Incorporée en vertu du Statut 62 Victoria, chapitre 98

Administrée par l'Association St-Jean-Baptiste, Montréal

VERSEMENTS MENSUELS :

25 centins dans la classe A. —— 50 centins dans la classe B.

Hommes, femmes et enfants de tout âge doivent y appartenir ! Il n'en coûte qu'UN SOU par jour !

Cette société philantrophique et mutuelle, fondée le premier Janvier 1899, a un capital inaliénable accumulé d'un DEMI MILLION DE DOLLARS.

$500,000.00 DOLLARS

Les membres de la CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE, retireront chaque année après 20 ans de sociétariat, DIX ou même QUINZE fois plus de revenus, sur leur placement que si, individuellement, il avait placé leur argent à intérêt composé. La rente qui leur sera payée leur vie durante, est INCESSIBLE et INSAISISSABLE. La GARANTIE est la plus sûre et la plus parfaite qui existe.

Les personnes qui s'inscrivent peuvent avoir plus d'un livret, et faire remonter leur admission au premier janvier de cette année. Demandez des blancs d'admission et tous renseignements, dans nos bureaux de perception de la Province ou au Bureau de l'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE, MONUMENT NATIONAL, Montréal.

ARTHUR GAGNON, Sec.-Trés. 296 Bld St-Laurent, MONTREAL

Téléphone Main 6629

J. B. D. Légaré

GÉRANT GÉNÉRAL

The Canadian Real Estate Association.

11 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Renaud, King & Patterson Limitée

MEUBLES,
TAPIS ET
DRAPERIES

Coin des rues STE-CATHERINE et GUY
MONTREAL

L'Hon. J. ALD. OUIMET, C.R. C.P.
J. U. EMARD, L.L.L. C.R.
CHS. EMARD. L.L. B.

Emard & Emard

AVOCATS

Edifice Liverpool & London & Globe, Chambre 76

112 St-Jacques, - Montréal

Tél. Bell : Main 5790.

W. U. Code — Cable address : "EMARD"

Nous avons toujours en magasin les plus nouvelles importations de Chapeaux venant de Paris et New-York.

Notre spécialité de PLUMES D'AUTRUCHES est insurpassable. Une visite nous fera plaisir, à nos deux magasins des

Modes Américaines

262 et 734 Ste-Catherine Est

MAD. A. THERIEN

Tél. Bell Est 4163

Tél. Up 1428

J. G. COTE

Épicerie de Famille...

Spécialité : Vin de Messe

887 rue Ste-Catherine Ouest,
MONTREAL

Tel. Bell Main 2141

Georges Mayrand & Arthur Ecrement

Notaires...

CHAMBRE 1

EDIFICE "LA PRESSE"
MONTREAL

Institut Lanctot
Les Hirondelles

Maison d'éducation pour l'instruction des jeunes filles. . .

COURS PARTICULIERS

MADEMOISELLE LANCTOT, fondatrice de Cours particuliers, directrice.

204 Bld Saint-Joseph Ouest
MONTREAL

Piano, Théorie, Harmonie.

Cours de Mademoiselle
C. RACICOT

Au Studio
197 RUE BERRI,
les lundi, mercredi, jeudi et samedi, de 8 hrs a.m. à 10 hrs p.m. Aux **Hirondelles,** *les mardi et vendredi, de 8 hrs a.m. à 6 hrs p.m. . . .*

MADAME
R. MACMILLAN
(Elève de Delsquerrière, Paris)

CHANT, PIANO

Madame MacMillan est directrice de la chorale J. F. C. F.

Studio :
312 STE-CATHERINE EST
MONTREAL
Télephone Est 1842

Elocution Française
COURS PRIVÉS de
Madame Eugène Lassalle
Directrice des Cours des Pupilles du "Conservatoire Lassalle"

Cours spéciaux pour Dames, Demoiselles, Fillettes et Jeunes Garçons.

Leçons de lecture à haute voix, de déclamation, diction, geste et de maintien.

Etude spéciale de monologues et de pièces de théâtre pour les familles.

S'adresser à
Madame EUGÈNE LASSALLE
128 rue St-Hubert
Tél. Est 4068

GROS et DETAIL BELL TEL. EST 1748

Hurteau, Williams & Cie,

LIMITEE

Manufacturiers et Importateurs de

Pianos, Phonographes, Pathéphones,
Pianos-Automatiques (Player Pianos)
Instruments de musique en tous genres.

316 RUE STE-CATHERINE EST

(3me Magasin à l'Est de la rue St Denis)

MONTREAL

Madame
Marie possède une
Merveilleuse
Méthode pour donner les
MASSAGES

Madame Marie

enlève rapidement et pour toujours **Rides Profondes, Poils Follets** Masque, Boutons, Rousseurs, Cicatrices, Eczéna, Points noirs, Marques de la petite vérole, Relachement des muscles.

Consultations Gratuites et Privées tous les jours de 9 hrs. a.m., à 7 hrs. p.m.

SES PRODUITS : — Peerless Face Bleach et Electricine — Enlève boutons, rousseurs, points noirs, masque. Prix les deux préparations $5.00. — Le Rouge Japonais—Donne à la figure et aux lèvres une teinte délicatement rosée. Invisible et garantie inoffensif. Prix $1.00. — L'âme de la beauté, pamphlet envoyé sur réception de 5 centins en timbres.

MADAME MARIE

132 RUE MANSFIELD - Tél. Up. 3079

—Bell Est 1842—

Ed. Archambault

MARCHAND DE

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE EN FEUILLES.

312-314 rue Ste-Catherine Est

Près de la rue St-Denis

MONTREAL

Donat B. Jarry

BOUCHER

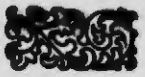

SPÉCIALITÉ :

Bœuf, Veau, Mouton, Lard frais et salé.

ETAL No. 65, 67

MARCHÉ BONSECOURS

MONTREAL

NORTHMOUNT

Dans cinq ans Northmount sera au cœur de Montréal. Quelques piastres placées aujourd'hui produiront un riche revenu en peu de temps. Saisissez cette grande chance. . . . . .

Adressez vous à

Edouard Gohier & Cie

71 RUE ST-JACQUES

— TEL. MAIN 3320 —

Le Magasin pour la Confection par Excellence

Toujours un étalage des plus hautes nouveautés comprenant Costumes, Manteaux, Robes de toilette, Blouses, etc., d'une élégance et d'un chic incontestables. . .

Les dames sont invitées à visiter cette installation où elles trouveront à satisfaire leurs goûts les plus distingués. . . . . .

P. Lafrance & Cie

LIMITEE

180 RUE ST-DENIS

Succursale 259 Ste-Catherine Ouest

MONTREAL

Graines de semence de choix

SPÉCIALITÉS : Graines de légumes et de fleurs, graines à gazon, et graines pour la ferme, etc.

GRATIS Catalogue français, publié chaque année au mois de Janvier. . . . . .

TEL. MAIN 3036

HECTOR L. DERY

48 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

HARNAIS, VALISES, SACS DE VOYAGE, SELLES, ETC. : : :

Venez voir nos Echantillons et demandez nos Prix

Lamontagne Limitée

—Bloc Balmoral—

Rue Notre Dame Ouest, Montreal, Can.

LIVRES NOUVEAUX

PAPINEAU, (1786-1871), par A. D. Decelles, conservateur de la bibliothèque du Parlement Fédéral, membre de la Société Royale, docteur ès-lettres, chevalier de la Legion d'honneur, etc. 1 vol. illustré, in 8o.....$1.75

LAFONTAINE & CARTIER, par A. D. Decelles. 1 fort vol. in 8.....$2.00

CHANSONSS POPULAIRE DU CANADA, recueillies et publiées avec anotations, etc. par Ernest Gagnon, membre de l'Académie de Musique de Québec; membre correspondant de la Société des compositeurs de musique de Paris etc. Cinquième édition (conforme à l'édition de 1880) 1 beau volume in 8.....$1.00

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER, précédés d'une Notice biographique. 1 vol. grand in 8, imprimé sur beau papier. et orné d'un portrait en similigravure, relié.....$3 00

L'HISTOIRE DU CANADA, depuis la confédération, 1867 à 1887, par l'Honorable L. O. David sénateur. 1 vol. in-8, imprimé sur beau papier, et orné de portraits en similigravure, relié $2.50

Oeuvres de Louis Fréchette

LA LÉGENDE D'UN PEUPLE. Poésies Canadiennes, avec une préface de Jules Claretie. 1 vol. in 8° illustré par Henri Julien.....$4.50

FEUILLES VOLANTES ET OISEAUX DE NEIGE, Poésies 1 vol. in 8.....$3.75

EPAVES POÉTIQUES. Poésies en vers. 1 vol. in 8.....$3.75

L'OUBLIE, Laure Conan. Préface de M. l'abbé Bourassa. Illustrations de M. Antigna. Un beau volume, couverture illustrée.....75c

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN
LIMITEE
79 RUE ST-JACQUES, - MONTREAL

AU BON MARCHE

Splendides Etalages des Modes d'Automne Uniques et Exclusives

Visitez souvent les magasins du "BON MARCHÉ," vous y verrez en tous temps les dernières nouveautés et une foule d'occasions vraiment avantageuses.

Nous sommes prêts à répondre aux besoins de nos clientes et à leur fournir des renseignements utiles sur ce qui sera le plus, porté cet automne.

Parmi les tissus les plus en vogue, nous citons : Les Satins duchesse, drap Traverse, drap Soleil, Sateen de laine, draps chiffon, Vénitien et de Sédan (broad cloth)

En fait de coloris à la mode, nos clients n'auront que l'embarras du choix. Les principaux sont : gris taupe, fumée de Londres, Bois de rose, Olympic, cuir, Gendarme, Sapir, Bleu Paon, Catawba, Mousse, Apricot, Wistaria, Etc.

LETENDRE, FILS & Cie.
567 rue Ste-Catherine Est

La Banque Provinciale du Canada

Siège Central : 7 et 9 Place d'Armes, Montréal, Qué. Can.

CAPITAL AUTORISÉ - - -	$2000,000,00
CAPITAL PLACÉ - - - -	$1.000.000,00
RÉSERVES ET SURPLUS (31 Déc. 1910)	$438,674.48

Conseil d'Administration

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte Martin & Cie Limitée, Epicier en Gros Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien

Vice-Président : M. W. F. CARSLEY, de S. Carsley Sons & Co.,

Honorable Ls. Beaubien, Ex-ministre de l'Agriculture et Capitaliste.

M. G. M. BOSWORTH, Vice Président "Canadian Pacific Railway Co."

M. ALPHONSE RACINE, de la maison de gros, "A. Racine & Cie", Marchands de Nouveautés.

M. L. J. O BEAUCHEMIN, Propriétaire de la librairie L. J. O Beauchemin Ltée

Monsieur TANCREDE BIENVENUE, Directeur-Gérant ;

M. J. W. L. FORGET : Inspecteur

M. J. A. TURCOT, Assistant-Inspecteur ;

M. ALEX. BOYER, Secrétaire.

Commissaires-Censeurs

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE Ex-Juge en chef de la Cour du Banc du Roi. Hon. Sir LOMER GOUIN, Premier ministre de la Province de Québec.

Vice-Président : Dr. E. PERSILLIER LACHAPELLE. Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

DEPARTEMENT D'EPARGNE

Emission de certificats de dépots spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3½ p.c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p.c. sur dépots payable à demande.

CORRESPONDANTS A L'ETRANGER:

Etats-Unis ; New-York, Buffalo, Chicago-Angleterre, France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie.

44 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Ecoliers, Commis, Apprentis, Jeunes Gens,
déposez vos Economies à

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

Bureau Chef et Douze Succursales a Montreal

— FONDEE EN 1846 —

Total de l'Actif au dois de $25,000,000 — Nombre de deposants plus de 100,000

DIRECTEURS

HON. J. ALD. OUIMET, - - - - - *Président.*
MICHAEL BURKE, - - - - - - *Vice-Président*
HON. ROBERT MACKAY, H. MARKLAND MOLSON, R. BOLTON, G.N. MONCEL,
ROB. ARCHER, HON. R. DANDURAND, HON. C. J. DOHERTY, ALB. HÉBERT.

La seule Banque incoroprée en vertu de l'Acte des Banques d'Epargnes, faisant affaires dans la cité de Montréal.

Sa charte (indifférente de toutes les autres banques) est rédigée de manière à donner toute la protection possible à ses déposants.

Elle a pour but spécial de recevoir les épargnes, quelques petites qu'elles soient, de l'écolier, commis, apprentis, des jeunes gens, des classes ouvrières, industrielles et agricoles, et d'en faire **un placement sur.** Nous vous réservons l'acccueil le plus courtois, que votre compte soit gros ou petit.

A. LESPERANCE, GERANT

Demandez une de nos petites "Banques à Domicile" ceci vous falicitera l'Epargne.

La Cie Brodeur

VAISSELLES
et
VERRERIES

Branches de détail :
1833 Ste-Catherine Est
533 Ste-Catherine Est
327 St-Laurent

Département du Gros :
86 RUE ST-PIERRE

Huile d'Olive "MINERVA"

Chaque bouteille est mise dans un étui attrayant immédiatement après la mise en bouteille.

Elle est cachetée sous la surveillance du Laboratoire d'Essais Techniques de Marseille. Chaque bouteille porte une copie de certificat officiel.

Demandez l'huile d'olive pur "**MINERVA**" chez votre fournisseur.

LAPORTE MARTIN & CIE, Ltée.

AGENTS

568 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

J.A. Teasdale & Cie

No. 157, rue Visitation
Montréal

Manufacturiers de Lits de Plumes et Oreillers.

Désinfection de la Plume par la vapeur.

Réconfections des Matelas une spécialité

GROS ET DETAIL - TEL. EST 1916

1911

Recueil des OEUVRES FÉDÉRÉES

OU

L'Action des CANADIENNES - FRANÇAISES

Réjean
Olivier

Ex-Libris

Prix de vente 15 cts

Imprimerie
PARADIS-VINCENT & CIE
320 rue Beaubry
Montréal

HQ1909
Q8
R42

Bénédiction Papale

Deus omnipotens adimpleat omnem benedictionem quam in vobis, quibus fausta quaeque et salutaria adprecamur.

Die 17 mense Septembris An. 1907.

PIUS P. P. X.

Traduction

"Que le Dieu Tout-puissant vous remplisse de sa bénédiction, vous pour qui nous demandons tout ce qui est heureux et salutaire.

En ce 17e jour du mois de septembre de l'année 1907.

PIE X Pape.

PREFACE

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste en publiant aujourd'hui ce recueil de nos oeuvres veut familiariser le public avec les travaux accomplis par les Canadiennes-françaises, faire aimer davantage nos institutions nationales, et prédisposer les esprits à les soutenir même au prix de sacrifices.

Ce livre qui paraîtra chaque année offrira à nos femmes d'action des indications précises sur le but et le programme de chaque association, sur l'époque des assemblées, le nom et l'adresse des principales dignitaires, etc; toutes choses qui permettront à nos compatriotes de rester en relation plus intime avec les oeuvres de leur choix.

Pour celles, encore très nombreuses, qui ne cherchent que l'occasion de multiplier leur charité, elles s'initieront, en lisant ce livre, à des besoins qu'elles ignoraient peut-être, et se porteront généreusement vers les oeuvres qui excitent davantage leur sympathie.

Nous osons espérer que ce modeste recueil servira de guide à l'action sociale dans notre ville. Sa riche documentation fournira un champ d'observation infiniment précieux à quiconque veut comprendre et soulager les misères de notre société.

Le Recueil des oeuvres fédérées non seulement éclairera d'un jour nouveau l'état actuel de notre civilisation, mais, par les conférences religieuses ou autres qu'il répandra, il fera la diffusion de saines doctrines sur les problèmes contemporains.

Espérons que le public montréalais accueillera avec sympathie cette publication.

Prière des membres de la Fédération

"O Marie, Vierge bénie entre toutes les femmes, daignez jeter sur nous un regard de bonté, et soyez-nous propice.

Agréez l'hommage de notre piété filiale et prenez sous votre protection l'oeuvre que nous poursuivons pour la gloire de votre Divin Fils.

Rendez-nous humbles. charitables, douces, zélées comme vous.

Que nous ne nous recherchions en rien nous-mêmes, et que tous nos actes soient inspirés par le seul amour de Dieu et du prochain.

Faites de nous des femmes dociles à toutes les directions de l'Eglise, compatissantes envers les humbles, les délaissés et les pauvres, des femmes vraiment chrétiennes, toujours fidèles à leur mission dans la famille et dans la société.

O Mère, puissante et bonne, nous reconnaissons notre faiblesse, soyez pour nous, nous vous en prions, la lumière qui dirige et la force qui soutient.

Nous serons heureuses, si nous réussissons à consoler autour de nous quelques souffrances, à grouper efficacement de nombreuses énergies pour le bien, à faire mieux connaître, et mieux pratiquer les saintes lois de l'Evangile, et à étendre dans la mesure de notre pouvoir le règne de Jésus votre Fils." (a)

(a) Cette prière a été composée tout spécialement pour les membres de la Fédération, et elle a été enrichie de cent jours d'indulgences.

CONSTITUTION

de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

(Section des Dames, Association Saint-Jean-Baptiste)

Groupement
Œuvres de Charité
Œuvres économiques
Œuvres d'éducation

Administration
Exécutif
Bureau de direction

Mode de Travail
Comités permanents
Comités spéciaux

Art. 1. La section des dames de l'association Saint-Jean-Baptiste à Montréal prend le nom de Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

GROUPEMENT.

Art. 2 La Fédération se compose de sociétés affiliées. Une société peut être affiliée quand elle en fait la demande et qu'elle est acceptée comme telle par l'Exécutif.

Art. 3. Les sociétés affiliées se divisent en trois groupes:

Oeuvres de charité,
Oeuvres économiques,
Oeuvres d'éducation.

Art. 4. Les sociétés affiliées doivent verser à la Fédération Nationale la somme de 10 piastres qu'elles répartissent entre leurs membres comme elles l'entendent. Cette somme ne doit être perçue que chez les Canadiennes-françaises catholiques. Les sociétés qui ne comptent pas cent membres ne doivent pas imposer une contribution qui excède dix centins par tête. Les sociétés qui comptent plus de mille membres et dont la contribution se réduirait à moins d'un sou. peuvent si elles le jugent opportun, se subdiviser en section et posséder à l'Exécutif une double représentation pourvu qu'elles paient double souscription.

Art. 5. Les privilèges suivants sont conférés aux membres des sociétés affiliées :

1. Les membres qui ont payé leur souscription à la Fédération deviennent membres ordinaires de la section des Dames, association Saint-Jean-Baptiste et ont le droit de voter à l'élection des déléguées de leur société à l'Exécutif de la Fédération, ils sont eux-mêmes éligibles.

2. Ces membres ont le droit d'assister avec leur famille aux trois fêtes annuelles organisées par la Fédération dans l'intérêt de ses membres.

Il est à remarquer que les membres d'une société affiliée qui ne sont pas cependant des Canadiennes-françaises jouissent de cette faveur par privilège et sans charge aucune.

Art. 6. La Fédération organisera chaque année trois fêtes en faveur de ses membres. Ces fêtes ont pour objet de faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les oeuvres de charité, les oeuvres économiques et les oeuvres d'éducation à tour de rôle; et de préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération.

Les fêtes consisteront toujours en une conférence, et on pourra y ajouter de la musique, déclamation, saynète ou autre chose agréable de manière à rendre la fête instructive et attrayante.

ADMINISTRATION.

Exécutif.

Art. 7. L'Exécutif se compose des membres élus par les sociétés affiliées. Les fonctions de l'Exécutif consistent à voter et à prendre une décision finale sur toute résolution présentée par le Bureau de direction. Les oeuvres de la Fédération ne peuvent être entreprises qu'après avoir été votées à la majorité des voix par l'Exécutif.

Des rapports périodiques de toutes les affaires de la Fédération doivent être communiqués à l'Exécutif.

Art. 8. Tout membre de l'Exécutif peut faire des suggestions au Bureau de direction en s'adressant à la secrétaire du Bureau. Si le Bureau les approuve, elles sont soumises au vote de l'Exéuctif.

Art. 9. Les membres du Bureau de direction siègent dans l'Exécutif, mais n'y votent pas, à moins qu'ils n'y aient droit à titre de délégués d'une société.

Art. 10. L'Exécutif doit se réunir trois fois par année, une fois avant chaque fête annuelle.

Bureau de Direction.

Art. 11. Le Bureau de direction gère les affaires de la Fédération, tient ses annales et maintient partout l'unité d'action. Il surveille l'exécution du travail des comités, reçoit leurs rapports, préside l'Exécutif, lui présente sous forme de résolution les suggestions de ses membres ou du Bureau lui-même, prépare l'ordre du jour pour les assemblées de l'Exécutif et rend compte à ce dernier de son administration.

Art. 12. Le Bureau de direction se compose de neuf membres, trois pour chaque groupe des oeuvres de charité, des oeuvres économiques et des oeuvres d'éducation.

Les membres sont choisis par le Bureau lui-même, mais ce choix doit être ratif é par l'Exécutif. Les membres du Bureau sont élus pour trois ans, et trois membres doivent sortir de charge chaque année, un par groupe, cependant ils peuvent être réélus.

Art. 13. Le Bureau élit, comme tous les comités d'ailleurs, une présidente, une secrétaire et une trésorière.

MODE DE TRAVAIL.

Comités.

Art. 14. Les comités sont institués pour poursuivre les oeuvres entreprises par la Fédération. Ils doivent être présidés par un membre de l'Exécutif ou du Bureau de Direction.

Les membres des comités sont choisis de préférence parmi les membres de la Fédération; on peut cependant y admettre toute personne compétente, spécaliste, homme ou femme en état de rendre service à la Fédération.

Les personnes ainsi adjointes jouissent. pendant l'année, des privilèges conférés aux membres de la Fédération, sauf celui de voter et de se faire élire.

Art. 15. Chaque comité élit une présidente, une secrétaire et une trésorière.

Notes Explicatives

servant à développer l'esprit de la Constitution de la Fédération Nationale.

---

1. *Qu'est-ce que la Fédération Nationale?*

La Fédération Nationale est la réunion, dans une institution nationale, de toutes les associations de femmes qui comptent dans leurs rangs des Canadiennes-françaises catholiques.

2. *Quel est le but de la Fédération?*

Le but de la Fédération est d'offrir aux Canadiennes-françaises le milieu qui leur permettra de communiquer ensemble pour s'aider dans la vie, se développer et progresser sans cesse.

3. *Pourquoi la Fédération fédère-t-elle des sociétés au lieu de recruter des membres individuels?*

Parce que la Fédération doit prendre conscience de besoins généraux et acquérir la connaissance précise de la condition des individus dans chaque classe. Or personne, mieux que les intéressés s'exprimant par la voix de leur association particulière, n'est en état d'indiquer avec justesse cette véritable condition et d'en exprimer les aspirations et les besoins.

4. *Les associations qui forment la Fédération sont-elles toutes de même nature?*

Non, on les divise en trois classes, savoir:

Oeuvres de charité,
Oeuvres économiques,
Oeuvres d'éducation.

5. *Expliquez la nature de chacune d'elles?*

Les oeuvres de charité sont celles qui sont organisées en vue de soulager et d'aider gratuitement le prochain.

Les oeuvres économiques sont celles qui ont pour objet de développer les intérêts économiques de la femme, et d'aider celle-ci à améliorer les conditions matérielles de son existence.

Les oeuvres d'éducation sont celles qui ont pour objet de développer et d'élever l'individu.

6. *Existe-t-il une relation entre ces sortes de sociétés?*

Oui, il existe une relation étroite entre ces trois sortes de sociétés, et leur rapprochement dans la Fédération ne peut avoir que d'heureux résultats. Tandis que les oeuvres d'éducation préparent à la vie, les oeuvres économiques donnent la mesure de la formation r[illegible] par l'éducation; enfin, les oeuvres de charité, en signalant la misère et la souffrance humaine, forment la conscience publique et indiquent avec beaucoup de justesse le progrès vers lequel doivent tendre les oeuvrs d'éducation et les oeuvres économiques.

7. *Par qui la Fédération sera-t-elle administrée?*

La Fédération sera administrée par les sociétés réunies.

8. *Qu'est-ce que la déléguée?*

La déléguée est celle qui est choisie par les membres d'une association particulière pour les représenter à l'Exécutif de la Fédération, c'est-à-dire à l'assemblée générale de toutes les déléguées réunies.

9. *Quelles sont les fonctions de la déléguée?*

La déléguée doit assister aux trois séances annuelles de l'Exécutif et voter sur toutes les mesures qui y seront proposées. La déléguée est le trait d'union entre sa société particulière et les autres sociétés réunies dans la Fédération. C'est par la déléguée que circulera la vie et la sympathie entre chaque membre d'une société affiliée et le reste des femmes de la Fédération.

10. *A quelle époque de l'année aura lieu la réunion des déléguées?*

La réunion des déléguées aura lieu quelque temps avant chacune des fêtes annuelles que la Fédération devra organiser dans l'intérêt de ses membres.

11. *Combien y aura-t-il de fêtes annuelles?*

Trois.

12. *Pourquoi ces fêtes sont-elles établies?*

Ces fêtes sont établies pour faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les sociétés affiliées, et pour préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération.

13. *Par qui ces fêtes seront-elles organisées?*

Par des comités spéciaux formés à cette fin.

14. *Quelles seront les oeuvres entreprises par la Fédération?*

Les oeuvres entreprises par la Fédération Nationale devront avoir un caractère d'intérêt public, et ne pourront être exécutées qu'après avoir été autorisées à la majorité des voix par les sociétés réunies dans l'Exécutif.

15. *A qui sera confiée l'exécution des oeuvres de la Fédération?*

Les oeuvres entreprises par la Fédération seront confiées à des comité spéciaux composés de spécialistes, hommes ou femmes, capables de mener à bonne fin les oeuvres projetées.

16. *Pourquoi le Bureau de direction est-il établi?*

Le Bureau de direction est établi pour servir les intérêts de la Fédération par un zèle continu et s'occuper constament de son administration. Il se compose de peu de membres, neuf seulement, parce que peu de femmes possèdent les loisirs voulus pour consacrer aux affaires de la Fédération beaucoup de temps. Cependant l'intérêt des sociétés affiliées y est parfaitement sauvegardé par le fait que, les neuf membres du Bureau représentent en proportion égale les trois groupes des oeuvres de charité, des oeuvres économiques et des oeuvres d'éducation, maintenant ainsi un équilibre parfait entre les sociétés affiliées.

17. *Sur quel principe fondamental s'édifie la Fédération Nationale?*

La Fédération Nationale s'édifie sur le précepte de la charité chrétienne: aimez-vous les uns les autres; précepte qui renferme toute la doctrine économique de la perfection dans la vie privée et dans la vie sociale.

18. *A quelle autorité la Fédération Nationale se soumet-elle dans l'interprétation de cette doctrine de charité?*

A l'autorité de l'Eglise catholique parlant au nom de Jésus-Christ.

Rapport de la Secrétaire de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

Bureau de direction.

Oeuvres d'éducation:

Mme Béique, présidente . . . . . 540 rue Sherbrooke O.
Mme Gérin-Lajoie, secrétaire . . . . . 33 rue Sherbrooke O.
Mlle Bibaud . . . . . 454 rue Lagauchetière E.

Oeuvres de charité:

Mme Damien Rolland . . . . . 18 rue St-Denis
Mme Bruneau . . . . . 788 rue St-Denis
Mme Rottot . . . . . 350 Ste-Catherine Est

Oeuvres économiques:

Mme Huguenin . . . . . 710 St-Hubert
Mme Bouthillier . . . . . 16 St-Denis
Mlle Auclair . . . . . 71 Lagauchetière O.

Comité d'honneur:

Lady Lacoste, Mme Leman, Mme Choquet, Mme U. H. Dansurand.

Exécutif

Déléguées des œuvres fédérées:

Dames patronnesses de l'Hopital Notre-Dame: Mme Fitzpatrick, Mme D. Rolland.
Dames patronnesses des Sourdes Muettes: Mme Globensky, Mme O. Rolland.
Dames patronnesses de la Crèche de la Miséricorde: Mme J. L. Archambault, Mme Hénault.
Dames patronnesses de Nazareth: Mme Vaillancourt, Mme L. D. Mignault.
Dames patronnesses de l'Hopital Ste-Justine: Mme L. de G. Beaubien, Mlle Rolland.
Dames de charité de l'Hospice St-Vincent de Paul: Mlle Renauld, Mme Giroux.
Dames de l'Assistance Publique: Mme Tessier, Mme Lamoureux.
Le Foyer: Mlle Bonneville, Mlle Frappier.
Association des Institutrices: Mlle Bibaud, Mlle Bélanger.
Patronage d'Youville: Mlle Auclair, Mlle Vaillancourt.
Section française, société Aberdeen: Mme Terroux, Mlle Desjardins.

Association des Employées de manufacture: Mlle Robert, Mlle Vauthier.
Ass. des Employées de magasins: Mlle Marin, Mlle Simoneau.
" *Employées de Bureau*: Mlle Joubert, Mlle Godbout
" *Employées de téléphone*: Mlle Longtin, Mlle Meunier.
Cercle des demoiselles de St Pierre: Mlle L. Bélanger, Mlle N. Paquette.
Les écoles ménagères: Mme MacKay, Mlle Anctil.
Association Artistique: Mlle Idola St-Jean, Mme Baril.
Cercle Notre-Dame: Mlle M. Gérin-Lajoie, Mlle LeMoyne.
Cour de l'Immaculée Conception: Mme H. Papineau, Mme Lacombe.
Les Aides Ménagères: Mlle Leblanc, Mme Brossard.

Fédération Paroissiale des dames de l'Enfant-Jésus, Montréal.

Section de charité.
Mme Adélard Allary, *présidente.*
Mme W. McEwan, *secrétaire.*

Section d'Assistance Maternelle.
Mme Nap. Germain, *présidente.*
Mlle A. Parrot, *secrétaire.*

Section d'Ecole Ménagère.
Mlle C. Boisclair, *présidente.*
Mll E. Dagenais, *secrétaire.*

Section du travail.
Mlle Clémentine Clément, *présidente.*
Mlle M. L. Beaulne., *secrétaire.*

La Fédération qui compte à peine trois années d'existence déploie à ses débuts une double activité. Il lui faut d'une part, créer et consolider ses cadres, c'est-à-dire grouper, fédérer les oeuvres existantes, former les associations professionnelles; d'autre part il lui faut rendre efficace ce groupement des oeuvres par l'action des comités, c'est-à-dire qu'il faut faire fonctionner la Fédération et la mettre en activité, l'orienter vers un but, justifier son existence, lui faire remplir un programme enfin! Donc, d'un côté, travail d'organisation encore inachevé, de l'autre travail de production toujours susceptible de se développer et de se perfectionner. Voilà le double point de vue sous lequel il nous faut envisager l'action de la Fédération cette année.

Et d'abord travail d'organisation. Les oeuvres professionnelles qui ont pris naissance sous l'inspiration de la Fédération et qui sont destinées à faire entrer tout le monde du travail dans les rangs de notre association nationale sont apparues au début comme une fleur pleine de promesse, mais que de soins n'a-t-il pas fallu déployer pour leur faire pousser des racines profondes

et leur faire porter des fruits. Grâce au talent, à l'énergique persévérance des femmes courageuses qui en ont pris la direction, ces associations répondent parfaitement aujourd'hui au but que leurs fondatrices se sont proposé: elles élèvent la femme sans la faire sortir de son état, la développent, augmentent sa capacité, sa valeur personnelle, défendent sa dignité et travaillent généralement à l'amélioration de son sort. Dans le sein de ces associations,des talents se révèlent, y trouvent le milieu propice à leur éclosion. Il n'est pas exagéré de dire qu'en venant en contact pour la première fois avec les classes laborieuses,on croit avoir découvert une mine d'une richesse incalculable, ressources infinies jusqu'ici restées inexploitées et que l'association fera valoir; réserve de l'avenir où la race viendra demain puiser sa vitalité! Dans les rapports fournis au cours de cette brochure, les associations professionnelles établissent par des faits l'excellence de leur oeuvre, et démontrent toute l'efficacité de leur organisation; citons celles des Employées de Bureau, des Employées de magasins, des Employées de manufacture et, parmi les oeuvres d'éducation l'Association des Institutrices.

A côté des oeuvres professionnelles la Fédération est heureuse de voir se former les groupements paroissiaux dont la Paroisse de l'Enfant Jésus offre un type si intéressant. La Fédération de la paroisse de l'Enfant-Jésus a été fondée sous l'intelligente initiative de son curé, l'un des membres les plus éminents du clergé. Cette fondation répond à l'une de nos plus chères aspirations. Puissions-nous voir un jour toutes les femmes organisées sous l'égide de leurs pasteurs en vue de se donner les unes aux autres, dans une pensée de charité parfaite, et produire par leur union un état de société vraiment chrétien. C'est en faisant sanctionner leur union par une autorité morale et en l'appuyant sur l'Eglise qui a la stabilité du roc qu'elles peuvent espérer édifier une organisation solide et durable.

Afin d'accélérer la formation des groupements paroissiaux et de compléter l'organisation de la Fédération, un comité a été formé à cette fin; les membres de ce comité s'engagent à se porter avec diligence partout où l'on requerra leur expérience. Déjà sous cette action de nouveaux groupements se dessinent, citons entre autres celui des femmes d'affaires qui sont à Montréal au nombre de plusieurs milliers.

Si la Fédération a donné une très grande part de son attention aux classes laborieuses, cela est dû au fait qu'il y avait absence complète d'organisation dans les milieux populaires, et que le besoin de les constituer en association se faisait impérieusement sentir. Mais cette attitude que nous avons tenue ne doit pas induire le public en erreur, et il est bon de répéter que la Fédération étant une association nationale n'a pas uniquement pour but le développement des intérêts de la classe ouvrière, ce n'est là qu'une partie de son vaste programme; la Fédération poursuit un idéal plus élevé encore: celui de servir les intérêts de la femme

à tous les degrés de la hiérarchie sociale, car partout et dans toutes les conditions il y a le mieux à réaliser et la perfection à atteindre. La Fédération a été fondée, moins dans une pensée de légitime protection et de défense de notre sexe, que dans le but de permettre aux femmes d'augmenter leur puissance d'action par l'union, afin de réaliser pleinement la mission que la Providence leur assigne dans le monde. Voilà pourquoi les femmes qui constituent notre classe dirigeante ont elles aussi l'impérieux devoir de collaborer à ce mouvement national et de partager avec leurs soeurs ces dons de fortune, et d'éducation que Dieu leur a si largement départis, dons qu'elles doivent faire fructifier pour le prochain et qui doivent produire au centuple.

La classe dirigeante prend place dans la Fédération par l'affiliation des oeuvres de charité, et, c'est sous la livrée du pauvre et du miséreux qu'elle soulage, que la grande dame vient s'asseoir dans nos assemblées à côté de la femme du peuple, voilant ainsi pudiquement son opulence et attestant qu'elle n'a pas le droit d'être heureuse tant que quelqu'un souffre ici-bas.

Le lien si fragile encore, établi entre la Fédération et les oeuvres de charité, tend généralement à s'affermir, et les oeuvres de charité en très grand nombre ont compris qu'il fallait nettement prendre place dans la Fédération. Si le motif que la Fédération a proposé aux oeuvres de charité en s'affiliant comportait jusqu'ici de leur part plus de désintéressement que d'avantages immédiats, hâtons-nous d'ajouter qu'un effort est fait en ce moment pour cimenter par un lien matériel l'union des oeuvres fédérées dans la Fédération et une source de revenus est créée en leur faveur. Le recueil des oeuvres fédérées que nous présentons aujourd'hui au public est une publication dont le prix de vente doit être versé dans la caisse des oeuvres fédérées. Ainsi donc à l'avenir, non seulement une publicité extraordinaire sera donnée par cette brochure aux oeuvres fédérées, mais un revenu pécuniaire leur sera attribué, et tandis que les intérêts privés seront ainsi satisfaits, la Fédération fidèle à son programme poursuivra avec plus de vigueur que jamais son oeuvre d'éducation populaire par la diffusion toujours croissante des idées par le livre.

Le lecteur doit se rendre aisément compte par cet exposé de l'oeuvre de la Fédération, du travail absorbant qu'impose à ses membres la fondation même de l'oeuvre et ce qu'il en coûte pour l'asseoir solidement; mais n'oublions pas que cette tâche n'est due qu'aux exigences des débuts et que le fonctionnement normal de la Fédération consiste dans l'action de ses comités. Les comités sont les membres agissants de la Fédération. Un besoin national se fait-il sentir, immédiatement un comité est constitué pour y subvenir: les comités de la Fédération ont été cette année au nombre de dix, ce sont:

Le comité de la tempérance
" des questions domestiques
" de la fête du travail
" de couture pour le congrès eucharistique
" des décorations florales du Congrès
" des fêtes
" de la presse
" d'organisation
" des finances
" du secrétariat.

La plupart des comités donnent dans cette brochure le compte rendu de leurs travaux; il est donc inutile de faire ici des redites; qu'il suffis de parler de ceux qui ne reçoivent pas de mention ailleurs au cours de l'ouvrage.

LE COMITE DES FETES.

Le comité des fêtes est placé sous la direction immédiate du Bureau de Direction. Les fêtes annuelles ont toujours beaucoup d'éclat; elles ont lieu le dernier dimanche de janvier, le second dimanche de mai et le dernier dimanche d'octobre. Les fêtes sont les assemblées générales de la Fédération. Tous nos membres peuvent y assister accompagnés de leur famille, sur présentation d'une carte d'admission qui leur est remise par la présidente ou la secrétaire de la société affiliée dont ils font partie. Ces séances ont lieu à huit heures du soir au monument national, dans la grande salle des séances, que les messieurs de la St Jean Baptiste mettent gracieusement à notre disposition, faveur dont nous ne saurions assez les remercier. A la première séance annuelle, monsieur l'abbé Perrier fit une très remarquable conférence intitulée "L'avenir de nos enfants" et que nous trouverons plus loin. La séance musicale fut organisée avec beaucoup de talent par mademoiselle Gill. Les artistes suivants y prirent part: Mlle St-Armand, Mlle Chaput. Mme McEnroe, M. le Dr Verschelden, Mlle Ritta Auger, Mlle Lefebvre.

A la seconde fête annuelle, M. Omer Héroux vint nous parler du congrès eucharistique de Londres. Ce sujet qui nous préparait au grand congrès de Montréal était plein d'actualité. Madame MacMillan organisa le concert avec ce goût exquis qui la caractérise. Les artistes furent : Mlle B. Dufour, Mlle B. Colerette, Mlle H. Duchesne, Mlle C. Allard, M. E Deslauriers, Mlle G. Chabot. La chorale de l'Association Artistique exécuta sous la direction de Madame MacMillan "La première fleur" de Dell'Aqua.

Monsieur le chanoine LePailleur adressa l'assemblée à la troisième fête annuelle. Il parla en termes convaincus de la nécessité de l'action sociale à notre époque et il eût pour la Fédération des termes élogieux qui nous ont touchées et nous ont fait

mieux comprendre toute la gravité de nos responsabilités. Mlle St-Jean dirgea la partie artistique de la soirée. Elle fut secondée avec succès par Mlle Gabrielle et Cécile Allard, Mlle Chaput, Mlle Payette, Mlle Lefebvre, Mme St-Charles.

Le comité des fêtes eût aussi à s'occuper de la cérémonie religieuse qui a lieu chaque année, le second dimanche de mai, en la chapelle de Notre Dame de Lourdes. La messe du St-Esprit fut célébrée par monsieur l'abbé Guibert et le sermon prononcé par un de nos orateurs religieux très en vue, le révérend père Loiseau de la Compagnie de Jésus. C'est un grand bonheur de pouvoir donner à nos lectrices le texte de ce sermon ainsi que les conférences faites à nos fêtes annuelles. Le chant de la messe fut exécuté par la chorale de l'Association des Employées de magasins qui méritent de vives félicitations pour le talent qu'elles ont déployé en cette circonstance.

COMITE DE LA PRESSE.

Le comité de la presse a obtenu de faire paraître chaque semaine dans trois de nos grands quotidiens: La Presse, La Patrie et Le Canada, les nouvelles intéressant les membres de la Fédération, telles que: avis de convocations aux assemblées, compte rendus de nos réunions, etc. Les journaux qui gracieusement nous donnent ainsi l'hospitalité s'acquittent de cette tâche avec une générosité dont nous leur sommes infiniment reconnaissantes.

Le comité de la Presse verra son importance augmenter dans l'avenir par la publication du Recueil des Oeuvres fédérées dont il entreprend la publication annuelle.

Outre le travail des comités, la Fédération croit qu'il est de son devoir de se faire l'interprète des sentiments des Canadiennes françaises chaque fois que des démonstrations patriotiques ou religieuses ont lieu. C'est ainsi que la Fédération a été heureuse de prendre part aux grandes démonstrations qui ont été faites en l'honneur de Dollard et de ses braves compagnons et de déposer une couronne sur le bas relief qui perpétue à la place d'Armes le souvenir de leur exploit héroïque. C'est aussi au nom de la Fédération que la présidente et la secrétaire de cette association ont pris part aux travaux du 21ème congrès eucharistique et y ont apporté leur humble collaboration.

Malgré la tâche un peu lourde assumée par la Fédération au sein de notre belle ville de Montréal, d'autres obligations s'imposent cependant à elle et les devoirs semblent se multiplier. Si la famille ne doit pas nous faire oublier la patrie, la patrie à son tour ne doit pas borner notre horizon et nous faire perdre de vue qu'en dehors des intérêts de lieux, il existe des intérêts humains supérieurs à tous les autres, et que notre titre de catholique confirme notre vocation dans la grande famille humaine. Au mois

d'août dernier, un appel nous était lancé par nos soeurs de France, nous invitant à nous unir aux femmes catholiques de tout l'univers pour coopérer à une action commune dans le développement de nos intérêts internationaux et pour assurer le triomphe de nos vérités religieuses. Un premier congrès était tenu à cette époque à Bruxelles, l'on y jetait les bases d'une association internationale des femmes catholiques, et nous étions invitées, nous canadiennes-françaises, à prendre notre rang dans cette armée de travailleuses. Quand le projet fut soumis à l'Exécutif lors de notre réunion d'octobre il fut accepté avec enthousiasme par toute l'assemblée et ordre fut donné de négocier immédiatement l'affiliation de la Fédération à l'Association internationale des femmes catholiques. Les Canadiennes-françaises vont donc, dans une louable émulation, rivaliser de zèle avec les femmes d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Autriche, de Belgique, d'Espagne. de Lorrane, du Portugal, de la Suisse et de l'Uraguay, toutes affiliées à l'association internationale, et elles vont se donner généreusement au triomphe des grandes idées humanitaires qui ne sont autres que les notions de fraternité que le Christ est venu apporter sur la terre.

MARIE GERIN-LAJOIE,

Secrétaire.

ETAT DE COMPTE DE LA CAISSE GENERALE DE LA FEDERATION NATIONALE ST JEAN BAPTISTE.

Recettes		*Dépenses*	
Le 21 janvier 1910:		Impressions	$38.25
En Banque	$374.73	Frais de Fêtes	11.00
21 janvier: En main . .	15.00	Timbres	3.25
Souscriptions des oeuvres fédérées . . .	126.80	Clavigraphie	1.50
Rapports (Congrès) . .	49.22	En don	7.00
Bienfaiteurs	30.00	Prêt	18.15
Provenances diverses .	1.20	1er décembre:	
		En Banque	517.80
	$596.95		$596.95

C. B. CHOQUET,

Trésorière.

Résumé du sermon prononcé par le Père Stanislas Loiseau, S.J., à la fête patronale des Dames de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans la Chapelle de N.D. de Lourdes, le dimanche dans l'octave de l'Ascention, 8 Mai 1910.

Le prédicateur prend pour texte de son sermon ces paroles du Livre de la Sagesse (VIII, 9, 10.): "J'ai choisi la Sagesse "pour compagne de ma vie; sachant qu'elle me fera part de ses "biens et qu'elle sera le réconfort de mes anxiétés, la consolation "de mes ennuis."

Il les a rencontrées dans l'Office de la Bse Jeanne d'Arc. C'est là qu'il a cherché l'inspiration de son discours, afin de s'associer de loin aux hommages sacrés que les catholiques de France rendent à leur Bienheureuse libératrice aujourd'hui même pour la première fois; et aussi parce que la nature de notre oeuvre et le but de nos efforts reportaient, invinciblement sa pensée vers celle qui se dévoua comme on sait pour soulager la misère de son peuple.

Ce ne sont plus ni la même extrémité de souffrance, ni les mêmes combats, ni les mêmes ennemis; mais c'est la même charitable et tendre compassion, ce sont encore des droits méconnus à revendiquer, une oppression à repousser, une oeuvre de délivrance à accomplir.

Il convient donc de rechercher aux mêmes sources le motif de notre action et le secret de notre succès.

Ces sources, l'Eglise les indique assez en répétant jusqu'à cinq fois dans l'office de la Bse Jeanne d'Arc les paroles citées plus haut, nous invitant ainsi à prendre nous aussi la Sagesse pour compagne de notre vie.

La Sagesse, son nom seul l'indique, est une saine appréciation pratique des choses dans l'orientation de notre vie, dans sa conduite, ses entreprises, ses difficultés. Tout le monde prétend la posséder; et pourtant quelle diversité, quelle contrariété

d'avis et d'opinions dans la mêlée desquelles il serait difficile de reconnaître la vraie Sagesse si nous n'avions l'enseignement de nos Saints Livres.

Ils nous disent que "le commencement de la Sagesse c'est la crainte de Dieu," (Proverbes, I, 7); que "sa plénitude est de craindre Dieu," (Ecclésiastique, I. 20); bref, que "la Sagesse n'est autre chose que la crainte de Dieu" (Job, XXVIII, 28).

Mais, en même temps, ils nous empêchent de confondre cette crainte avec la peur servile et avilissante. La crainte de Dieu est le respect filial qui naît et grandit dans le coeur à mesure que nous connaissons mieux Dieu, notre Créateur et notre Père, notre Souverain Maître et le Souverain Bien vers qui nous tendons, vers qui ce monde n'a d'autre destination que de nous conduire; et ce respect nous inspire un esprit d'obéissance qui met au-dessus de tout l'accomplissement de sa Très Sainte Volonté: "Ceux qui craignent le Seigneur recherchent ce qui lui plaît," (Ecclésiastique II, 19), "et leur bonheur est de désirer ardemment d'accomplir ses commandements." (Psaume 111, v. 1.)

La voilà donc, la véritable Sagesse, celle qui est riche de tant de biens et prodigue à les communiquer.

Ces biens, le Sage nous les indique, ce semble, dans ces paroles: "La Sagesse atteint d'une extrémité à l'autre avec vigueur; elle dispose toutes choses avec une douce suavité." (Sagesse, VIII, 1.)

C'est d'abord une illumination de l'intelligence qui lui donne une vue claire et complète du champ d'action et lui fait apercevoir tant de misères qui demandent du secours.

L'homme est petit et par cela même naturellement égoïste. Il concentre sur lui-même son regard, met tous ses soins à assurer son bien-être, à contenter ses désirs qui s'enflent sans cesse jusqu'à devenir d'insatiables cupidités. Si l'égoïste porte quelquefois sa vue sur les autres, ce sera pour calculer le profit qu'il n pourra retirer ou bien pour augmenter le sentiment de sa propre jouissance par le contraste de ses plaisirs avec les peines et les souffrances qui sont le partage du plus grand nombre.

Le regard de Dieu, au contraire, s'arrête avec une paternelle bienveillance sur toutes ses créatures. Le monde peut créer entre les hommes toutes les distances qu'il lui plaira, le regard de Dieu atteint les extrémités de l'échelle sociale et incline son coeur vers ceux que le monde a rabaissés. Il veut que tous soient pourvus de cette part de biens qui est nécessaire à l'exercice de la vertu. Et quand, en bas, la souffrance, le dénuement deviennent excessifs, il tire les heureux de leur quiétude et leur fait apercevoir les maux auxquels ils devront apporter remède, comme jadis, à Jeanne d'Arc, dans la tranquille paix de son hameau, il faisait connaître la grand' pitié qui était au royaume de France.

Après nous avoir apitoyé sur la misère des humbles, la Sagesse divine nous en montre les causes et les remèdes.

Les causes? En est-il d'autre, ou du moins de plus fatale de nos jours que l'*Individualisme* qui a prévalu dans notre Société? Ce n'était pas sans doute assez de l'égoïsme, cet individualisme particulier, qui, là où le Christ avait mis des frères, en fait des rivaux et des ennemis; il a fallu, et ce fut l'oeuvre de la Révolution, que l'individualisme s'imposât en maître à la Société pour, en face d'un Etat omnipotent, ne laisser qu'une poussière d'individus dispersés, désaggrégés et impuissants. Le voilà le grand coupable qui a ouvert la porte à toutes les tyrannies dans la société civile et qui, dans la société économique, a laissé le champ libre à ces cupidités effrénées qui ont réussi à plonger les travailleurs dans une misère profonde et imméritée.

Comme remède à ces maux nous contenterons nous encore de persuader la résignation, même chrétienne, et de prêcher un "Bienheureux les pauvres" tronqué et donc trompeur? Non, puisqu'aussi bien Jésus-Christ n'a pas béatifié la pauvreté, mais le détachement de coeur des richesses, quand il a dit "Bienheureux les pauvres en esprit", et ce détachement a besoin d'être prêché avec plus d'instance, ce semble, à ceux qui possèdent ces richesses, qu'à ceux qui en sont dépourvus.

Et puis ces consolations, bonnes, sans doute, puisqu'elles aident à prendre le mal en patience, ne suffisent pas à le guérir, encore moins à le prévenir. Ce sont des palliatifs et non des remèdes.

Le remède aux ravages causés par l'individualisme, c'est la charité chrétienne; non cette demi charité qui se contente de consoler et d'adoucir la souffrance, mais la charité complète qui veut détruire cette misère imméritée contre laquelle proteste si vigoureusement Léon XIII; la charité intégrale qui commence par faire et revendiquer justice pour chacun.

Le remède à l'individualisme qui sépare et disperse et se rit des plaintes isolées, c'est la charité chrétienne qui réunit, qui unit, qui rassemble tous les efforts en une action puissante, et donne à ceux qui périraient dans leur isolement le secours, le réconfort et la force de ces Associations avec lesquelles il faut bien enfin compter puisqu'elles ont pour elles la puissance du nombre.

Ce n'est pas un vain esprit de réaction, ce n'est pas même un souci jaloux d'indépendance, c'est la Sagesse chrétienne qui nous a révélé la force et la nécessité de ces Associations à la formation desquelles notre oeuvre se dévoue. La Sagesse chrétienne nous a dit que les enfants du même Père céleste ne doivent pas vivre désunis. Elle nous a dit que Dieu a donné la terre à tous afin que tous y puissent vivre convenablement; qu'à chacun de nous Dieu a donné le prochain pour l'aimer, pour l'aider, pour marcher tous

ensemble, forts du secours mutuel, vers notre Père qui nous attend au Ciel.

Persévérons donc dans notre entreprise et, comme Jeanne d'Arc refoulait les ennemis de son pays en leur disant: "Dieu veut que vous sortiez de France", combattons énergiquement l'individualisme et crions lui: Dieu veut que vous disparaissiez de nos moeurs.

Energiquement, oui, car il nous faudra du courage et sans doute la Sagesse nous en donnera, elle qui "atteint d'une extrémité à l'autre avec vigueur."

Il nous faudra d'abord, il nous a fallu déjà peut-être, entendre et mépriser de faciles railleries. On a traité d'utopistes les trop rares réformateurs chrétiens qui se consacrèrent les premiers au relèvement du peuple des travailleurs; que ne dira-t-on pas des femmes qui partent en guerre contre les abus sociaux.

Nous laisserons dire, sachant bien que si la place ordinaire de la femme est à son foyer, si ses mains sont destinées à manier la quenouille, il arrive pourtant que, quand les hommes manquent à leur tâche, les femmes doivent s'y consacrer; nous souvenant que, quand les guerriers désertaient le champ de combat, Dieu envoya une Jeanne d'Arc pour les y ramener et les y conduire. Comme à elle le courage nous viendra de cette forte conviction que nous faisons l'oeuvre de Dieu dans nos justes revendications.

Et si nous commençons de les faire triompher nous entendrons les cris de colère et les injures de tous ceux dont nous refrénons la cupidité comme aussi de ceux dont nous condamnons la violence. Il en est, en effet, qui devraient être nos auxiliaires puisqu'ils demandent, eux aussi, plus de justice pour les travailleurs, et qui cependant nous regardent comme des ennemis. C'est que leur zèle ne s'inspire pas comme le nôtre de la Sagesse de Dieu; ils n'attendent le succès que de la violence, et c'est pourquoi ils excitent les colères de ceux qu'ils veulent soulever et enrôler pour un bouleversement général. Notre oeuvre, oeuvre de patient redressement dans et pour la paix, contrarie leurs efforts parce qu'elle calme les coeurs qu'ils voudraient enflammer.

Nous serons donc attaquées des deux côtés: et par ceux que nous entreprenons de secourir aussi bien que par les ennemis que nous devrions combattre en commun. Et ce sera bien alors que la Sagesse de Dieu soutiendra notre courage; elle nous fera combattre avec la même vigueur à ces deux extrémités du champ d'action; "nous bataillerons et Dieu donnera la victoire".

Mais avant la victoire définitive nous aurons à en remporter une autre, difficile elle aussi, sur l'inertie des gens de bien trop facilement résignés à subir un mal dont les pires conséquences ne se feront sentir qu'après eux, trop avares des efforts et du dévouement dont le résultat n'est pas immédiat, trop peu confiants

surtout, dans la puissance de la Sagesse chrétienne à rétablir dans notre Société l'ordre et l'harmonie de jadis.

Ranimer des ardeurs pour la lutte, remettre des armes aux mains qui les avaient laissées tomber, ce fut la première tâche et le premier triomphe de Jeanne d'Arc, c'est et ce sera longtemps encore, sans doute, les nôtres si nous y mettons la même ardeur de persuasion, faisant passer de nos âmes dans d'autres la certitude que notre oeuvre est l'oeuvre voulue de Dieu et donc qu'il combattra avec nous et pour nous; si nous y mettons la même insistance, arguant, pressant à temps et à contre temps. c'est-à-dire toujours, Et quand nous aurons fait dire une fois de plus "Ce que femme veut, Dieu le veut," nous aurons gagné à notre cause des auxiliaires nécessaires et à toutes ensemble il ne restera plus qu'à faire notre oeuvre avec cette "fermeté gantée de douceur" que vantait récemment un illustre Académicien (1).

Une fermeté gantée de douceur, n'est-ce pas l'alliance efficace du *fortiter* et du *suaviter* qui caractérise la Sagesse dans ses oeuvres, attingit fortiter, et disponit suaviter.

Disposer toutes choses dans notre Société de façon à y ramener, à y établir une heureuse harmonie c'est d'abord y rétablir l'ordre voulu de Dieu.

Or l'ordre voulu de Dieu est que de cette terre qu'il a donnée à l'homme tous puissent tirer, par leur travail, les moyens d'entretenir convenablement leur vie et d'accomplir facilement leurs devoirs. S'il n'en a pas fait lui-même le partage, c'est qu'il a voulu laisser à l'homme l'initiative et l'honneur d'en déterminer le mode de jouissance, mais de le déterminer suivant les desseins de sa Providence et les règles de la charité et de la justice. S'il a dit à l'homme, "tu mangeras ton pain à la sueur de ton front," il n'est pas juste que quelques uns fassent retomber sur le plus grand nombre tout le poids de cette condamnation; il est souverainement injuste, surtout, qu'un ordre de choses s'établisse dans lequel la sentence sera encore aggravée et deviendra "tu sueras et tu ne mangeras pas."

Les plaintes de ceux qui souffrent de ce désordre ne sont hélas que trop justifiées; mais la violence à laquelle d'autres voudraient faire appel, toute puissante à détruire, ne saurait jamais rétablir l'ordre et l'harmonie. Ce sera l'oeuvre d'une persévérante douceur, d'une calme obstination à redresser les idées fausses sur lesquelles on a prétendu régler l'ordre de notre société.

Idées fausses sur le droit de propriété qui est le droit d'user, très largement, sans doute, des biens que l'on possède, mais qui

(1) E. Emile Faguet, dans le discours de réception de M. René Doumic à l'Académie Française.

ne peut être ni le droit d'en abuser ni même le droit de les laisser sans aucun usage. Droit qui, dans la répartition des richesses, permet, c'est bien certain, des inégalités et de grandes, bien souvent, mais qui ne saurait jamais justifier ici de monstrueuses accumulations de biens alors ove là on manque du nécessaire. Il ne prospère pas, il n'est pas sain le corps dont un membre s'enfle démesurément au prix de l'atrophie des autres.

Erreur encore cette doctrine qui fait du capital un tyran et du travailleur un esclave.

Erreur toujours cette loi fameuse du "laisser faire" qui promet l'harmonie comme résultat du jeu des lois naturelles.

Erreurs, oui, mais erreurs toutes victorieuses de nos jours; erreurs auxquelles sont attachés les heureux du monde à raison même de la puissance excessive qu'elles leur ont donnée. Aussi ne pourrons-nous les dissiper et faire luire la vérité que par une action douce, pénétrante, toute remplie de la Sagesse divine. La contradiction humaine irrite et pousse souvent les hommes plus avant dans leur erreur; Dieu seul peut illuminer les esprits et toucher les coeurs.

Toucher les coeurs, c'est une des conditions du succès de notre oeuvre et il faudra que nous les gagnions des deux côtés à la fois car le rétablissement de l'ordre chrétien n'est possible que par des sacrifices mutuels.

Ceux que nous entreprenons de réconcilier se reprochent les uns aux autres des torts réciproques et des prétentions exagérées. Toute chose a plusieurs aspects. Tant que les adversaires resteront chacun à son point de vue ils n'apercevront que le côté de la question qui les regarde, que leur intérêt personnel, et l'entente sera impossible.

Mais que la Sagesse chrétienne leur inspire donc le considérer tous les aspects des choses et de se placer au point de vue de ceux qu'ils regardent comme adversaires. Patrons, qu'ils se demandent ce qu'ils penseraient, ce qu'ils sentiraient, ce qu'ils réclameraient s'ils étaient ouvriers et de même que les serviteurs examinent ce qu'ils feraient s'ils étaient maîtres. N'est-ce pas le meilleur moyen d'arriver sûrement à trouver des réformes acceptables à tous et par cela même harmonieuses et durables? Oui, mais ce moyen répugne à l'égoïsme qui le repousse; seule la Sagesse chrétienne peut inspirer ce souci du prochain qui ouvre les yeux sur la justice de nos revendications.

Seule encore elle nous empêchera de les pousser aux excès. Et nous avons à nous garder des excès comme d'un dangereux ennemi. Aurions-nous raison mille fois, si nous excédons une seule, ceux que nous aurions voulu persuader profitent de cette unique erreur pour nous taxer d'exagération sur toute la ligne et se dérobent ainsi à l'emprise de nos raisonnements.

Gardons-nous soigneusement de ce danger, partout mais surtout sur un point où nous serons plus surveillées à cause de notre action elle-même, à cause de quelques-unes de nos légitimes revendications, à cause surtout de la tapageuse agitation que d'autres, qui ne s'inspirent pas de la Sagesse chrétienne, font autour de cette question; il s'agit de l'égalité entre l'homme et la femme.

Que l'individualisme tâche à la proclamer complète, c'est son affaire et on ne voit guère comment la doctrine du chacun pour soi pourrait condamner la femme à une infériorité perpétuelle. Mais l'individualisme est l'ennemi et nous ne prenons pas ses inspirations, surtout l'une des plus fausses et des plus destructives de l'ordre voulu par Dieu, nous le comprendrons bien tout-à-l'heure.

Egalité de la femme à l'homme devant le salaire, c'est-à-dire qu'à travail égal on accorde salaire égal, soit.

Aussi bien n'y a-t-il pas un illogisme éhonté dans cette prétention de nos économistes les plus écoutés d'oublier d'une part que le travail de l'ouvrier est le travail d'un homme et non pas d'une machine, de payer le travail suivant sa seule valeur et non pas l'ouvrier suivant ses légitimes besoins et même de rabaisser encore le salaire du travail selon la loi de l'offre et de la demande dont l'application en ce cas est une criante injustice, en même temps que, d'autre part, ils savent, quand l'ouvrier est femme, se souvenir que le travail est alors féminin pour lui accorder un moindre salaire?

Cet illogisme là, combattons le s'il nous plaît; la Sagesse ne s'y oppose pas, car la Sagesse n'est pas illogique.

L'égalité de la femme à l'homme dans les affaires de la Cité et à de certaines conditions, soit encore. Il nous souvient à cet égard de hauts encouragements auxquels nous avons obéi et qui eurent d'heureux résultats.

Mais l'égalité politique, ah n'y prétendons pas! C'est l'une des pires erreurs filles de l'individualisme. C'est une erreur qui méconnait et renverse le fondement même donné par Dieu à la société humaine.

La première de toutes les sociétés, la seule qui ait été constituée directement par Dieu lui-même, c'est la famille. La famille avec ses fonctions diverses, avec ses devoirs essentiels, mais aussi avec sa subordination nécessaire.

L'autre société, l'Etat, n'est qu'une association de familles pour la protection de la vie et de l'expansion de chacune d'elles; association de familles et non pas d'individus, où par suite chaque famille sera représentée légitimement par son chef et non par chacun de ses membres.

Tel est l'ordre établi par la Sagesse divine, ne le troublons

pas par des prétentions individuelles. Ne déformons pas le plan divin que nous avons à coeur de rétablir et souvenons nous que Jeanne d'Arc se contenta de délivrer la France et ne prétendit jamais à la gouverner.

A son exemple adoptons la divine Sagesse pour compagne de notre vie et pour inspiratrice de nos entreprises. Cette Sagesse ne resplendit jamais mieux qu'en cette bienheureuse libératrice de son peuple dont le souvenir nous a suivis au cours de cet entretien, et c'est à juste titre que l'Eglise chante aujourd'hui à sa louange les paroles dans lesquelles nous avons cherché une instruction.

Ces paroles, Mesdames, ajoute le prédicateur, ceux qui connaissent vos sentiments et savent votre histoire diront qu'elles ont aussi déjà fait votre éloge.

Conférence de M. l'abbé PERRIER, à la troisième fête annuelle de la Fédération.

L'AVENIR DE NOS ENFANTS.

Mesdames, Messieurs,

Une des préoccupations les plus vives pour tout éducateur, c'est l'avenir de l'enfant qui lui est confié. Ce fut d'abord la vôtre, lorsque la Providence, bénissant vos foyers, vous accorda un ou plusieurs de ces petits êtres,

"Qui prennent votre vie et ne s'en doutent pas,"

"Qui n'ont qu'à vivre heureux pour n'être pas ingrats." (Hugo)

Elle continua de hanter vos âmes, parceque vous comprenez tout ce qu'il y a de délicat dans cet art "d'élever des enfants, c'est-à-dire de faire des hommes... qui croient en Dieu et n'aient pas peur du canon". Vous, Mesdames, vous êtes appelées à ce grand honneur que le comte de Maistre appelle "le sublime féminin", parce que sur vos genoux se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, "un honnête homme et une honnête femme".

Mais je sais bien que l'on essaie à la suite de Rousseau, de Danton et de Robespierre, de ressusciter la monstrueuse erreur des Lycurgue, des Platon, des Aristote, de toutes les républiques antiques, qui consiste à dire que "les enfants sont à l'Etat avant d'être à la famille", et que par conséquent la société a le droit de les leur prendre, pour les élever à sa guise. — La nature et le coeur, tout comme la raison, protesteront éternellement contre une aberration qui nous ferait reculer jusqu'aux âges de la plus tyrannique barbarie. Aussi bien, Mesdames, vos enfants sont bien vôtres, et vous n'oubliez pas qu'ils sont un dépôt sacré dont vous rendrez compte à Dieu qui vous les confie. Vous devez en faire des hommes, des Canadiens-Français, des catholiques. Tout seuls vous succomberiez à la tâche. Vous leur choisissez des maîtres chrétiens. Ces maîtres, si dévoués qu'ils soient, ne sauraient décharger les parents de l'impérieux devoir qui leur incombe. La collaboration active, intelligente, efficace, s'impose donc à l'école et à la famille. C'est dans cette pensée que les parents et les maîtres se posent la question: "Que sera un jour cet enfant?"

"Etre prophète du passé" est chose plus facile que d'être prophète de l'avenir. Quand on assiste à la sortie des quarante mille enfants qui fréquentent nos écoles, à Montréal, nous pouvons bien

nous demander avec crainte et tremblement: Que seront-ils un jour dans cette métropole, dans cette Province de Québec, dans le Dominion? Seront-ils des hommes dans toute la force du terme? Seront-ils des Canadiens-Français? Seront-ils des catholiques? Seront-ils des chefs ou des subordonnés? Seront-ils "des scieurs de bois, des porteurs d'eau" ou des contre-maîtres? Voilà bien des question angoissantes. Que faut-il faire à l'heure actuelle, pour que les descendants de la race française ne nous accusent pas un jour de les avoir négligés en ne les outillant pas pour les luttes de la vie?

EDUCATION ET ECOLE

Pour faire de vos fils des sujets qui occupent une situation [illegible] dans le monde, vous devez d'abord les envoyer régu[illegible]rement et assez longtemps aux écoles primaires. Je sais bien que la plupart comprennent ce devoir. Mais vous devez créer une mentalité autour de vous pour que partout s'accroisse le zèle des parents et qu'ils suivent de très près l'assiduité et les progrès de leurs enfants.

C'est une obligation morale que vous ne sauriez rappeler trop souvent. Il existe une grande différence entre cette obligation morale basée sur le droit naturel et divin et la contrainte juridique ou légale. Le père et la mère de famille sont tenus en conscience, sous peine de négligence grave de procurer à leurs enfants une instruction convenable, proportionnée à leurs ressources en rapport avec leur position dans la société. Que les municipalités scolaires, l'Eglise, les autorités sociales emploient tous les moyens d'encouragement et de persuasion qui sont en leur pouvoir pour rendre cette obligation facile en mettant l'instruction à la portée de tous, et en ôtant, par là même, tout prétexte soit à l'indifférence des uns, soit au mauvais vouloir des autres, rien de mieux: c'est la guerre à l'ignorance, sous sa vraie et sous sa meilleure forme, celle qui sait concilier l'autorité avec la liberté. Mais si l'Etat moderne, qui fait profession de n'avoir pas de doctrine, au lieu de faire appel à l'idée du devoir, au sentiment de la responsabilité morale vient user de moyens coercitifs pour dire aux pères de famille: "Vous enverrez vos enfants de tel âge à tel âge, dans telle école que je leur indiquerai, — car il en est ainsi dans l'immense majorité des cas — pour y apprendre dans la mesure qui me convient, telle doctrine à l'exclusion de telle autre, et cela sous peine d'amende et d'emprisonnement, ce n'est plus l'obligation au sens moral du mot, mais la contrainte, mais la coaction, ce qui, de la part de l'Etat moderne, équivaut en matière d'enseignement et d'éducation, à l'oppression et à la tyrannie. Mais vous, Mesdames, qui voulez être des apôtres, et exercer dans notre société canadienne-française, votre bienfaisante influence ne pourriez-vous pas comme on en exprimait un jour le désir en Belgique, créer en dehors de tout esprit de parti une ligue contre l'absentéisme scolaire?

Autorités civiles et religieuses, propriétaires et chefs d'industrie, patrons et ouvriers devraient se donner la main en vue d'exercer une action commune sur les parents peu soucieux de l'accomplissement de leur devoir principal. Tout naturellement les instituteurs et les institutrices seraient les auxiliaires de ces ligues protectrices de l'enfance.

CARRIERE.

L'école primaire terminée, quelles sont les carrières diverses qui s'ouvrent à l'ambition de nos jeunes gens. Elles sont nombreuses déjà; et nous entrevoyons de nouveaux champs où la jeunesse pourra déployer son activité future. Vous me permettrez, Mesdames et Messieurs, de saluer respectueusement, sans insister, la carrière qui occupe le rang suprême dans les carrières humaines: le sacerdoce. Dieu suscite, dans tous les pays, des élus pour y maintenir le culte de la vérité, de la justice, de la morale, de la vertu, et, en même temps, pour y travailler, ouvriers infatigables, à l'extension de son règne.

Je ne veux pas non plus parler longuement du doctorat en médecine, du barreau et de la magistrature. Ce n'est pas par mépris pour ces nobles carrières, qui rétablissent l'équilibre dans notre vie physique, morale ou sociale! C'est une élite qui les constitue. Et je songe à la grande masse qui fréquentent nos écoles primaires. "La chose la plus importante à toute la vie, a dit Pascal, est le choix du métier. Le hasard en dispose." Sachons prévoir.

A côté des vocations qui alimentent nos professions libérales. et qui constituent la hiérarchie sociale, on distingue trois autres classes, dans nos sociétés modernes. Au degré inférieur on trouve la classe des manoeuvres, des terrassiers, ouvriers des champs, domestiques. Viennent ensuite les ouvriers petits ou grands, et les employés de commerce. Leur fonction sociale acquiert une certaine importance, et ils ont besoin pour s'en acquitter utilement d'une formation intellectuelle plus avancée. Le minimum d'instruction ne leur suffit pas. Il faut ajouter un certain nombre de connaissances spéciales qui varient suivant la nature de l'industrie et du commerce auquel ils se destinent.

Puis au-dessus d'eux vient une troisième classe d'hommes d'un genre moins bien déterminé et qu'on pourrait appeler mixte parce qu'elle participe à la fois de la classe précédente et de la classe des professions libérales. Parmi eux nous pouvons compter un bon nombre de patrons et de chefs d'ateliers dans l'industrie, les directeurs et principaux employés dans les maisons de commerce et de banque, la plupart des artistes-peintres, sculpteurs, mécaniciens, architectes et ingénieurs, les chefs et sous-chefs de bureau dans les administrations publiques et privées. Le rôle que les hommes de cette classe sont destinés à prendre dans la société est d'une réelle importance.

Que seront les enfants de nos écoles? Evidemment la grande masse n'est pas destinée à s'élever jusqu'aux sommets de l'échelle sociale; et le rêve de faire des fils du peuple autant de bacheliers est une utopie dangereuse. Dans ces dernières années, nous nous sommes réjouis à bon droit de voir les nôtres étudier à l'école polytechnique les mathématiques supérieures et les sciences afin de dominer la matière et de la transformer. Ceux dont l'intelligence a la force d'étudier les lois de l'univers pour en exploiter les ressources deviennent les pionniers de la civilisation matérielle.

Ce sont des hommes précieux qui transforment les énergies de la nature pour les accommoder aux besoins de l'homme. Sous leurs doigts la clarté se change en chaleur, et la chaleur, en force vive; ils jettent sur des fleuves larges comme notre Saint-Laurent des ponts qui ne crouleront pas toujours.

Mais ne devons-nous pas à l'heure actuelle mettre dans les âmes des jeunes une autre ambition. Ce sera un travail effectif pour répondre à tous nos partisans du dénigrement national. Les nôtres seront-ils uniquement les serviteurs des autres? Non, si nous voulons les pousser dans les maisons diverses qui vont s'ouvrir ou que nous devons ouvrir pour compléter la formation reçue dans nos écoles primaires. Le commerce, par exemple, exige certaines connaissances littéraires et scientifiques, dont l'industrie n'a que faire, et celle-ci compte un grand nombre de métiers si différents, qu'il faut à chacun une initiation particulière. Pour satisfaire convenablement à de si multiples exigences, il faut des écoles professionnelles distinctes les unes des autres et appropriées au besoin de chaque groupe de professions similaires.

En revenant à ce système que je préconise, remarquez bien qu'on fait revivre la sagesse antique qui avait organisé l'industrie et le commerce en corporations autonomes. Chaque corporation veillait au recrutement et à l'instruction de ses membres par le moyen d'écoles spéciales, placées sous la direction des maîtres, et en même temps par un apprentissage règlé auquel tous étaient soumis avant de pouvoir se dire ouvriers, membres actifs de la corporation. Ainsi se formaient peu à peu les maîtres du métier, grâce à un système d'éducation combiné pour offrir toutes les garanties d'une bonne formation morale et technique.

Pour former ainsi les enfants, Mesdames et Messieurs, vous aurez bientôt des écoles nouvelles que l'on construit actuellement. Ces maisons, vous les connaissez, c'est l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, c'est l'Ecole Technique. Elles donneront un enseignement spécial devenu plus nécessaire que jamais. A la vue de ces fondations notre joie serait sans mélange si l'on avait aussi songé à la foi de vos fils. Je regrette de constater que l'on ait cru bon de se départir de notre régime scolaire jusqu'à ce jour strictement confessionnel pour nous doter d'écoles neutres. (1)

(1) Rappelons ici la proposition du Syllabus XLVII. Elle condamne ce que beaucoup pensent ici sur ce sujet: "La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe de la population, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une éducation supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le bon plaisir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

Nous savons trop ce que notre religion réclame à ce sujet pour ne pas énoncer au grand jour nos convictions. Nous sentons le besoin de protester, non pas contre la fondation de ces écoles, mais contre la neutralité de ces institutions. Je sais bien que demain je serai dénoncé comme un éteignoir par ceux dont le métier est de ne rien comprendre. Mais je vous demande, Mesdames et Messieurs, à l'âge de seize et vingt ans le sens moral du jeune homme est-il suffisamment formé? Evidemment non, et l'expérience a prouvé qu'il ne se peut former que sous l'influence d'un sens religieux. C'est le seul qui ait prise. Le raisonnement pur et la technologie ne suffisent pas à diriger la poussée de la vie et à reprimer les instincts, à former l'homme moral et social.

Aussi bien vous surveillerez ces établissements pour que l'esprit catholique y domine. Il y va de notre avenir religieux. Le jeune homme sorti de ces maisons dépassera de la tête son premier entourage... "Chef d'atelier ou directeur jugez de son influence: d'une part, le patron absorbé par les questions générales et la partie commerciale, en fait son bras droit dans l'exécution; d'autre part, l'ouvrier se prend d'une singulière estime pour ce personnage intelligent, qui possède le secret de tant de machines merveilleuses. Cette administration jointe à l'autorité qui appartient au directeur pour l'entrée, le renvoi ou l'avancement de l'ouvrier en fait comme une puissance souveraine à l'usine. Il est l'intermédiaire mêlé à l'ouvrier et dont on ne se défie pas. comme on se défie du patron. Il est donc au point de vue de la morale et du métier, semeur de bien ou de mal, de vie ou de mort." (1) Voyez donc à ce que l'on forme dans ces maisons de véritables catholiques sociaux.

PROGRES MATERIEL.

C'est peut-être en se préparant sérieusement pour ces carrières qu'un peuple acquerra la richesse matérielle. Elle n'est pas à dédaigner. Car si la vertu et l'honneur gardent toujours leur rang, il faut bien encore tenir compte de l'acquisition des biens temporels. Or ce dernier élément ne s'obtient généralement que par des hommes intelligents, qui savent se préparer pour leur carrière spéciale. L'agriculteur ira dans notre Institut Agricole d'Oka apprendre à féconder et remuer la terre qui rendra cent pour un. Les chefs d'industrie renouvelleront et perfectionneront les procédés. Ils produiront plus et mieux que leurs concurrents. Nos commerçants dosant l'audace et la prudence sauront écouler avec avantage les richesses de la patrie canadienne. Les grands banquiers trouveront le secret de mettre en mouvement l'argent de l'épargne, l'argent qui est le nerf de toute opération féconde dans l'ordre de la vie matérielle. Dans l'industrie. disait Andrew Carnegie, "c'est l'ouvrier expérimenté qui est le fondateur et le directeur des maisons fameuses. Dans le commerce et la finance c'est le garçon de bureau pauvre qui s'est

[1] Paroles significatives du premier organisateur de l'Icam de Lille aux catholiques de Paris réunis en congrès le 2 décembre 1897.

révélé le prince déguisé et qui recueille sûrement l'héritage. Ils sont les triomphateurs. Ce sont l'employé pauvre et l'ouvrier qui, en fin de compte, dirigent toutes les branches d'affaires, sans capitaux, sans influence de famille, et sans éducation de collège. Ce sont eux qui se sont élevés au sommet et qui ont pris le commandement, après avoir abandonné des positions salariées et avoir hardiment tout risqué pour fonder une entreprise. Les diplômés de collège sont généralement des salariés, des hommes de confiance. Ni le capital, ni les relations ni la science acquise au collège, ni même tous ces avantages réunis, n'ont été capables de triompher, dans les affaires, de l'énergie et de l'indomptable volonté que donne la pauvreté qui conquiert tout."

CANADIENS-FRANÇAIS

On se rappelle l'émoi créé autrefois par le cri de M. Demolins proclamant jadis en des ouvrages pleins d'idées la faillite de l'éducation française. Il traçait du jeune homme contemporain un portrait très humoristique et bien peu flatteur. M. Gustave Lebon dans un livre récent, "Psychologie de l'Education", reprend un peu cette thèse et trouve que les Latins dont nous descendons possèdent très peu d'esprit de solidarité, fort peu de sympathie les uns pour les autres. Ils ont peu d'initiative, fort peu de volonté. Ces idées contiennent une bonne dose de vérité et l'on se demande en certains milieux, si nous ne devrions pas immédiatement nous mettre à l'école des Anglo-Saxons, pour développer chez les jeunes l'esprit d'observation et de précision, le coup d'oeil et la décision, la persévérance et la volonté.

De telles qualités sont le plus souvent héréditaires, et ne s'acquièrent pas facilement. On peut cependant les développer quelque peu par l'éducation. Sans doute que celle-ci doit se faire suivant les traditions ancestrales; en voulant sortir un être de sa sphère, de sa province, de sa race, on court risque d'en faire un individu "qui n'a de nom dans aucune langue". Mais ne pourrait-on pas placer le plus souvent possible l'élève dans les circonstances où il ait à réfléchir avant de se décider, et de l'obliger quand il a pris une résolution à l'exécuter complètement? S. Blackie rapporte que le poète Wadsworth ayant un jour résolu de faire une excursion dans la montagne, la continua, malgré un violent orage, donnant pour raison "qu'abandonner un projet pour éviter un léger inconvénient est dangereux pour le caractère". Les Anglais connaissent bien la valeur de ces qualités viriles, et c'est pourquoi elles provoquent toujours chez eux une vive admiration, même quand ils les rencontrent chez leurs ennemis.

Ne pourriez-vous pas, Mesdames, développer ces qualités dans vos fils? Latins, ils sont, Latins ils doivent rester, mais est-il impossible de leur mettre au coeur cette ambition qui donne du courage et de l'énergie? Le milliardaire américain Andrew Carnegie dans son très-intéressant et substantiel ouvrage: *L'Empire des Affaires* écrit ces paroles que vous pourriez répéter souvent

à vos enfants: "Supposant que vous avez tous obtenu un emploi et êtes bien lancés, voici le conseil que je vous donne "Visez haut". Je ne donnerai pas une figue du jeune homme qui ne se voit pas déjà l'associé ou le chef d'une importante maison. Ne vous contentez pas un seul instant dans vos pensées d'être principal employé, contre-maître ou administrateur général de n'importe quelle affaire, si considérable qu'elle soit. Que chacun de vous se dise: "Ma place est au sommet". Soyez roi dans vos rêves. Faites le voeu d'atteindre cette situation, avec une réputation sans tache, et ne faites pas d'autre voeu qui puisse distraire votre attention."

Rappelez-leur en même temps que "l'ambition entée sur l'égoïsme est une source féconde d'injustices et de crimes". Mais développez chez les jeunes une noble et louable ambition. La grandeur de la race s'en ressentira. Plus une nation compte d'individualités fortes et volontaires, actives et décidées, plus cette nation conquiert de prestige et manifeste de supériorité dans le monde.

Lacordaire disait à l'abbé Perreyve qui demandait comment on peut se rendre utile à l'Eglise et à la France: "Si vous voulez avoir cette grande ambition, soyez le premier dans votre profession; êtes-vous soldat, soyez un bon soldat; êtes-vous avocat, soyez un bon avocat; êtes-vous médecin, devenez le premier médecin; êtes-vous prêtre, travaillez à être un très bon prêtre."

Tels sont, Mesdames et Messieurs, quelques-uns des sentiments que vous devez cultiver dans l'âme de vos fils. Leibnitz a prononcé cette formule si souvent répétée: "Qui tient l'école tient le monde." Mais combien d'autres penseurs ont revendiqué pour la famille la prééminence dans l'oeuvre de l'éducation. De nos jours, heureusement, même au milieu des prétentions césariennes d'un grand nombre, on remarque un mouvement qui se manifeste en ce sens. Rien que dans ces derniers mois, nous avons vu paraître plusieurs livres qui témoignent de la même foi dans l'éducation de la famille. C'est, par exemple. l'aimable ouvrage de M. François de Witt-Guizot, les réflexions de M. Houlette, dont l'auteur disait récemment: "Si j'ai attribué à la famille dans l'éducation morale un rôle considérable, c'est que j'ai été à même de juger par ma propre expérience de l'influence profonde, bénie, que les parents peuvent exercer sur leurs enfants." C'est aussi le livre intitulé: "Mères et Fils", où M. Ferdinand Gache exalte la mission de la mère; et encore les articles, publiés aux dernières vacances dans le journal des DEBATS, sous un titre analogue: LES PERES ET LES FILS, où l'auteur nous expose sous une forme agréable comment un père intelligent doit diriger les premiers pas de son fils dans la vie.

SENS SOCIAL DE LA FEMME.

Mais comme cet auditoire est en grande partie composé de mères chrétiennes qui ont l'ambition de nous former des citoyens éclairés des patriotes ardents, et des chrétiens sincères, elles me

permettent bien de leur citer une parole que jadis écoutaient dans la même admiration et le même respect la vieille Europe et la jeune Amérique, la parole de ce patriote français trop oublié, Alexis de Tocqueville.

"Je vois, écrivait-il à Madame Swetchine, un grand nombre de femmes qui ont mille vertus privées, qui sont de bonnes épouses, d'excellentes mères de famille, qui se montrent justes et indulgentes envers leurs domestiques, charitables envers les pauvres. Mais quant à la partie des devoirs qui se rapportent à la vie publique, elles ne semblent même pas en avoir l'idée. Non-seulement elles ne les pratiquent pas elles-mêmes, mais elles ne paraissent même pas avoir la pensée de les inculquer à ceux sur lesquels elles ont de l'influence. C'est une face de l'éducation qui leur est comme invisible. J'ai vu cent fois dans le cours de ma vie des hommes faibles montrer de véritables vertus publiques parce qu'il s'était rencontré à côté d'eux une femme qui les avait soutenus dans cette voie non en leur conseillant tels ou tels actes en particulier mais en exerçant une influence fortifiante sur la manière dont ils devaient concevoir le devoir en général ou même l'ambition. Bien plus souvent encore, il faut l'avouer, j'ai vu le travail intérieur et domestique qui transformait peu à peu un homme auquel la nature avait donné de la générosité, du désintéressement et de la grandeur, en un ambitieux lâche, vulgaire et égoïste qui dans les affaires de son pays finissait par ne plus envisager que les moyens de rendre sa condition particulière commode et aisée. Et comment cela arrivait-il? Par le contact journalier d'une femme honnête, épouse modèle, bonne mère de famille, mais chez laquelle la grande notion du devoir en matière politique, dans son sens le plus énergique et le plus élevé avait toujours été je ne dirai pas combattue, mais ignorée."

* * *

Je devrais vous quitter sur cette belle page. Vous m'aviez demandé de vous parler de l'avenir de vos enfants. J'ai fait voir l'ensemble des carrières qui s'ouvrent devant eux. Je n'ai pu m'empêcher de m'attarder surtout à la grande masse des enfants qui fréquentent nos écoles primaires. Je les voudrais plus tard dans un rang élevé dans les diverses classes sociales.

En terminant, je m'adresse encore à vous, Mères Canadiennes-Françaises, et je vous redis simplement ce que le Père Didon disait à la fin de son discours sur le choix d'une carrière:

"O Mères, entendez ma voix. Il me semble que c'est celle de ma propre mère parcequ'elle a pratiqué ce que je vais vous dire: N'élevez pas vos fils pour vous, vous les amoindririez; élevez-les pour les causes saintes plus grandes que vous, vous les sauverez, vous les grandirez. Quand vous auriez près de vous un fils sans gloire, qu'en retireriez-vous? Mais si, après avoir, suivant la pa-

role de Jésus, sacrifié vos fils, vous les retrouviez grandis par lui et capables d'être non-seulement des serviteurs de la Patrie mais des serviteurs de leur foi, glorieux et intègres, ô Mères, regretteriez-vous votre sacrifice. Sachez-le bien les mères et les pères qui perdent leurs fils en les immolant à la Patrie et à Dieu les sauvent; les pères et les mères qui croient les sauver en les gardant pour eux-mêmes les perdent."

Résumé de la Conférence faite par M. Omer Heroux sur "Le Congrès Eucharistique de Londres" à la deuxième fête annuelle de la Fédération.

Le conférencier dit brièvement son admiration pour l'oeuvre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, qui constitue l'un des plus grands efforts d'organisation que l'on ait tenté chez nous, et qui témoigne de l'alliance toujours vivante, chez les Canadiennes-Françaises, d'un inlassable dévouement et d'un magnifique sens pratique.

Puis il entre de plein pied dans son sujet et rappelle le succès considérable, et toujours grandissant des congrès eucharistiques de Paris, de Rome, de Jérusalem. Il marque leurs débuts modestes et les obstacles apparents qui semblaient d'abord devoir faire échec à ces manifestations religieuses (nouveauté de l'oeuvre, matérialisme croissant, hostilité active de la presse et des sectes anticléricales.) Il indique les difficultés spéciales auxquelles devaient fatalement se heurter les organisateurs du congrès de Londres, à raison des préjugés séculaires qui existent en Angleterre contre les dogmes fondamentaux que le congrès devait nécessairement mettre en lumière: l'Eucharistie et la suprématie pontificale.

Il rappelle que, pendant trois siècles, tout l'effort du protestantisme anglais, appuyé, dans une large mesure, par le pouvoir politique, a précisément porté contre ces deux dogmes; que l'un et l'autre ont eu leurs martyrs; qu'il y a quatre-vingts ans à peine, nul catholique ne pouvait siéger aux Communes d'Angleterre sans renier publiquement le dogme de l'Eucharistie. Aussi bien l'invitation de Mgr Bourne avait-elle d'abord paru un acte d'extraornaire audace.

Mais cette audace fut couronnée du plus grand et du plus émouvant succès.

Le conférencier résume, à larges traits, ses impressions de témoin du congrès; il en rappelle les principaux spectacles: la bénédiction du Saint-Sacrement donnée par le Cardinal légat du haut de la cathédrale de Westminster, devant une foule qui couvrait le parvis de la cathédrale et toutes les rues avoisinantes; le cortège ecclésiastique composé de sept cardinaux, de plus de cent évêques, de deux mille prêtres ou religieux défilant à travers les

rues du quartier, au milieu des acclamations d'un quart de million d'hommes; les grandes séances publiques de l'Albert Hall, où des milliers d'hommes de toute race et de toute condition sociale acclamaient frénétiquement les affirmations de foi religieuse, les déclarations du duc de Norfolk, de Mgr Delamaire, du cardinal Mercier, de Mgr Bruchési et de combien d'autres; les réunions françaises de Caxton Hall, où Mgr Bruchési provoquait une scène d'émotion vraiment poignante, en rappelant les liens d'inaltérable affection qui unissent le Canada à la France; la réception magnifique faite au Cardinal légat; l'immense procession des enfants des écoles: la série des messes célébrées à Westminster par des prélats de toutes les races et de tous les rites en communion avec Rome, etc.

Il souligne l'énorme importance du congrès et ses conséquences: la leçon de courage et d'espoir qui en ressort pour les catholiques de tous pays; la leçon de choses qui n'a pu manquer de frapper tous les esprits droits en Angleterre, car la présence autour du légat du Saint-Siège d'évêques de toutes les nations et de tous les rites était une preuve plus éloquente que tous les discours de l'unité, de la catholicité et de la perpétuité de l'Eglise de Rome; le fait que des centaines et des centaines de milliers d'Anglais ont eu pour la première fois, par les compte-rendus très larges des journaux, une idée claire de ce que croit et pense l'Eglise sur la question de l'Eucharistie et sur celle de la suprématie pontificale; la preuve que les vieux préjugés anti-papistes vont s'atténuant dans les masses et que l'élite de l'Eglise anglicane prend une plus nette conscience de la doctrine catholique; l'affirmation faite devant l'Angleterre protestante que l'Eucharistie est la source maîtresse des dévouements qui commandent leur admiration dans les congrégations religieuses, etc.

En terminant, le conférencier exprime l'espoir que, de même que le Congrès de Londres fut l'occasion de manifester au monde l'importance et les progrès du catholicisme anglo-saxon, de même celui de Montréal manifestera aux étrangers la place que tient et que peut tenir dans le catholicisme l'élément français du Canada.

Il exprime cet autre espoir que nos visiteurs emporteront du congrès une impresssion très nette que l'élément français et catholique n'est pas destiné à disparaître du continent et que la langue et les traditions françaises sont pour nous les meilleures sauvegardes humaines de la foi catholique.

Résumé de la Conférence de Monsieur le Chanoine Lepailleur à la troisième fête annuelle de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

C'est avec une sorte de tristesse que la secrétaire de la Fédération offre au lecteur ce pâle résumé de la remarquable conférence prononcée en octobre dernier par monsieur le chanoine LePailleur, devant les membres de la Fédération. Nous comptions sur une reproduction littérale de son discours, mais les devoirs multiples et absorbants qui remplissent les journées si fécondes du pasteur de la paroisse de l'Enfant Jésus, ne lui ont pas permis de se rendre à notre désir. Glanons toutefois dans le champ de la pensée les idées les plus saillantes qu'il nous a généreusement jetées.

Le conférencier exprime d'abord son admiration pour la Fédération qui se consacre aux oeuvres sociales, et il a des paroles qui retrempent le courage de nos sociétaires; mais, il n'ignore pas, et il le dit tout haut, la défiance et l'hostilité même qui règnent en certains milieux à l'encontre de toute action féminine s'exerçant en dehors du foyer. Afin d'éviter les malentendus et de bien circonscrire la question qu'il va traiter: "l'action sociale," il définit d'abord la véritable vocation de la femme. Il nous montre celle-ci au foyer, à côté de son époux au milieu de ses enfants. vaquant aux travaux du ménage et accomplissant d'abord ses devoirs domestiques. Mais, il nous la représente ensuite, s'arrachant à la mollesse d'un légitime repos pour porter, dans ses moments de loisirs, des regards compatissants sur ses soeurs qui souffrent et leur tendre une main secourable.

Si la femme, dit-il, doit d'abord savoir que sa place est au foyer et que c'est là qu'elle doit fixer son coeur, les effluves de son dévouement et de sa charité rayonnent cependant au dehors, et il faut l'en bénir. Personne n'a contesté à la femme jusqu'ici le droit d'aller porter un morceau de pain et des vêtements chauds au miséreux dans la chaumière; pourquoi. quand le regard prévoyant de cette femme fixe l'avenir, et qu'elle veut empêcher l'éclosion des maux qu'elle redoute, pourquoi l'arrêterait-on dans ce geste qui n'est autre chose qu'un mouvement de charité? Oui donner à celui qui souffre, c'est un acte de charité, mais empêcher un homme de souffrir en l'arrêtant sur la pente qui le conduirait à la déchéance, c'est une charité plus complète encore; car pour cela il faut servir le prochain, non seulement en partageant avec lui ses biens, mail il faut lui donner son intelligence, sa pensée et

quelque chose de sa vie; il faut approfondir sa misère, découvrir ses faiblesses, chercher l'antidote au mal qui le mine. Tout cela demande un effort persévérant, un travail pénible et soutenu, la préoccupation constante et je dirai l'obsession du bonheur d'autrui.

Cet acte réfléchi qui tend à élever toute l'humanité et qui opère généreusement sur des classes entières de la société, c'est essentiellement le sens social; ce sens qu'il faut avoir pour produire les oeuvres qu'il engendre, c'est à dire: les oeuvres sociales. Ce sens, mesdames voilà ce que vous cultivez chez les Canadiennes françaises, et il n'est pas de moyens d'instruction que vous négligiez à cet égard: conférences, cours, enquêtes; vous vous initiez de mille manières aux conditions des divers milieux; vous vous efforcez de les comprendre pour faire le bien, et faire régner partout votre idéal. Ce sens social, il se développe, cultivez le sans relâche. Penchez-vous sur toutes les misères, celles du corps et celles de l'âme, veillez au maintien du foyer, débarrassez-le de cette plaie qui le ronge et qui s'appelle le luxe, ce luxe qui empêche les saintes unions, qui éloignent nos jeunes gens du mariage et qui jette souvent les jeunes filles à l'usine. Ah, je le sais, en face de certains périls, courez aux dangers les plus immédiats, protégez la vertu de nos femmes, suivez les en dehors du foyer, les exigences de notre civilisation leur imposent de dures besognes; au magasin, au bureau, soyez à leur côté pour leur souffler les mots qui soutiennent; enseignez leur la prévoyance, faites leur voir les avantages de l'épargne et, si vous le pouvez, fondez des mutualités catholiques, car mettre la femme à l'abri de la misère c'est souvent sauvegarder son honneur!

Voilà donc sous ses multiples formes l'oeuvre que vous poursuivez par votre Fédération. Oh mesdames vous faites essentiellement une oeuvre sociale; vous conservez à la vertu nos filles; à la patrie, nos femmes et nos mères!

Voilà pourquoi il me semble, nous devons travailler tous au succès de cette grande euvre que vous avez entreprise. Aussi l'Eglise qui vous a baptisées continue de vous bénir!

Conférence de Mme Béïque, présidente de la Fédération Nationale, à la séance des dames au 21e Congrès Eucharistique.

Mes Seigneurs, Mesdames, Messieurs,

Aux hymnes d'adoration et de louanges qui s'élèvent de toutes parts pendant ces fêtes eucharistiques, on a cru qu'il était convenable que vint se joindre un hommage de foi et de reconnaissance féminines.

En effet, non -seulement Jésus est notre Sauveur, celui qui a racheté notre âme au prix de sa vie, mais il est aussi le protecteur qui a rappelé au monde que notre âme avait la même valeur que celle de l'homme, puisqu'elle était créée aussi à l'image de Dieu.

Aucun des grands philosophes de l'antiquité même ceux qui ont prêché la charité et la commisération, n'avaient songé à traiter la femme en égale. Elle était alors l'éternelle mineure quand elle n'était pas tout-à-fait l'esclave. Chez la plupart des peuples, son abjection et sa misère étaient extrêmes, surtout quand devenue vieille elle ne pouvait plus épargner à l'homme toutes les fatigues, ou se soumettre à tous ses caprices. S'arrogeant tous les droits, l'homme ne lui en reconnaissait aucun. Ici, elle était vendue au gré de la rapacité de sa famille; là, elle devait monter sur le bûcher où se consumait le corps de son mari; presque partout, son père, son mari, ses frères même avaient sur elle droit de vie ou de mort; toujours on exigeait d'elle des vertus incompatibles avec l'état d'asservissement où on la tenait.

De nos jours encore, dans les pays où la civilisation chrétienne n'a pas pénétré, on voit ce qu'il est possible de faire subir à un être humain sans déroger aux usages établis, sans encourir le blâme de personne.

Jésus dans sa miséricordieuse bonté a eu pitié de notre faiblesse et nous a mises à notre place naturelle qui est celle d'aide et de compagne de l'homme.

Si le joug qui pesait sur nous a disparu; si les lois, grâce à une lente infiltration de l'esprit chrétien s'adoucissent de plus en plus à notre égard, c'est à lui que nous le devons. Si notre coeur façonné par la morale chrétienne peut apprécier à leur valeur le bien et la vertu; si notre âme éclairée par la foi peut prendre son essor et rendre un libre hommage à la toute-puissance de Dieu, c'est à lui aussi que nous devons ces privilèges précieux entre tous.

Quand le Sauveur en proie aux angoisses de sa Passion semblait abandonné même de son Père, quelques femmes, humbles et pauvres, l'entourèrent jusqu'au dernier moment. Au jour de la Résurrection elles furent les premières au tombeau, parce que seules elles avaient une foi entière dans ses promesses.

Les saintes femmes ont commencé à payer notre dette de reconnaissance; il nous appartient de les imiter et de payer notre part de cette dette sacrée, car Jésus est toujours avec nous.

Il est avec nous, voilé mais présent; caché sous les apparences du pain et du vin, mais prêt avec toute la puissance de son amour pour nous, à être notre guide, notre appui, notre consolation. A nous de former une garde d'honneur autour de cette présence divine; à nous de nous faire les apôtres du culte spécial d'adoration et de réparation qui lui est dû.

Soyons des habituées de sa maison; allons souvent à la table sainte chercher la lumière, la force, le courage qui nous manquent; la lumière qui nous montrera le vrai sens de la vie; la force qui nous maintiendra dans le droit chemin; le courage qui nous fera persévérer jusqu'à la fin. Nous avons près de nous la source de la grâce, le moyen sûr d'arriver à Dieu; n'ayons pas plus tard à nous reprocher de l'indifférence ou de la négligence, et ne laissons pas perdre pour nous ou pour ceux qui nous entourent le fruit de l'amour et des souffrances de Jésus.

Dieu a mis entre nous et nos enfants un lien de sympathie à nul autre pareil. Que cette sympathie nous serve à les guider vers le bien. Ces jeunes esprits qui nous sont confiés, se tournent sans cesse vers nous; pouvons-nous mieux répondre à cette confiance qu'en leur inspirant l'amour de Jésus, c'est-à-dire l'amour de Celui qui est toute bonté, toute justice, toute perfection?

Et parceque les conseils sans l'exemple ne servent à rien, ils devront apprendre à prier en priant avec nous; ils devront apprendre de nous aussi à mettre le devoir au-dessus de tout, à faire des sacrifices quand il le faut pour remplir les obligations de la vie chrétienne, à être en toute occasion sincères et probes.

Quand vient l'époque de la première communion que ce grand acte reçoive toute la considération qu'il mérite, et ne nous faisons pas illusion. Ne laissons prendre aux yeux des enfants, n'attribuons nous-mêmes aux questions de costume, de cadeaux, de cérémonial, que l'importance strictement nécessaire et convenable. Ce qui importe c'est la pureté du coeur et la volonté de servir Dieu; c'est la résolution prise une fois pour toutes des confessions sincères; c'est le désir de recevoir Jésus avec foi et amour; c'est le ferme propos de se corriger de ses fautes et le sérieux regret de les avoir commises. Ce sont ces dispositions qui attireront sur nos enfants les bénédictions attachées à une première communion bien faite, et seront une garantie de leur conduite future.

Une mère ne devrait pas avoir de peine à habituer ses jeunes filles à faire un usage fréquent de la communion. Pour les jeunes gens l'exemple du père sera d'un secours inappréci[illegible], ce sera une raison de plus pour que l'apostolat de la femme s'exerce aussi de ce côté en toute prudence et discrétion. Si nous avons le zèle voulu, qui pourra mieux que nous trouver le mot qui éclaire ou encourage. le moment opportun, l'attention qui touche le coeur?

Notre plus belle mission dans le monde est d'amener à Dieu ou de lui garder l'âme de ceux qui nous sont proches. Demandons-lui chaque jour la faveur insigne d'être un instrument de salut pour nos parents et nos amis, et n'oublions pas que pour rendre la vertu attrayante, il faut savoir la rendre aimable. Des esprits même assez bien disposés peuvent avoir des doutes sur l'utilité d'une dévotion qui laisse libre cours aux médisances, aux suppositions malveillantes, au manque de loyauté, et qui est surtout sévère pour les autres. Ces réflexions seront faites avec plus de malignité en dehors de la famille et là aussi nous avons notre part de responsabilité et nous devons à notre titre de chrétiennes que l'influence que nous avons dans le cercle de nos relations soit de nature à faire respecter et honorer nos dogmes, la morale divine que Jésus nous a enseignée et les sacremnts qu'il a institués pour venir en aide à notre faiblesse.

Dans un temps où on parle tant d'action sociale, de solidarité, rappelons-nous que Notre Seigneur Jésus a accompli la plus belle, la plus grande oeuvre sociale qui se soit jamais faite, et cela parce-qu'il a eu pitié de toutes les misères et qu'il a eu *soif des âmes.*

Si nous voulons avoir l'honneur de coopérer à cette oeuvre qui se continue au cours des siècles ayons aussi un coeur plein de pitié. Que les misères physiques nous trouvent toujours secourables et ayons aussi pitié des misères morales plus lamentables encore. Il n'est pas de pire tristesse que l'aveuglement des âmes qui vont à leur perte. Ayons pitié de leur égarement car nous connaissons le remède qui peut les guérir. Ce remède c'est la prière et la fréquentation des sacrements. Nous devons d'autant plus avoir pitié que chacune dans notre sphère d'action nous n'avons peut-être pas toujours répondu à ce que le Sauveur pouvait attendre de nous, et que nous avons nous-même besoin de pardon et de miséricorde.

Nous avons toute raison d'être fières de notre foi qui a régénéré le monde. Efforçons-nous de la transmettre intacte et vivante aux générations futures afin qu'elle soit dans l'avenir comme dans le passé, la force et la sauvegarde de notre pays.

Conférence de Madame Gérin-Lajoie, secretaire de la Fédération Nationale, à la séance des dames au 2ième congrès eucharistique.

De quelques obstacles qui entravent la pratique de la communion quotidienne.

Au temps de Jésus de Nazareth, les infirmes dit-on, les miséreux, tous ceux qui portaient au coeur quelque souffrance se pressaient sur son passage et lui disaient: "Seigneur, ayez pitié de nous!" Et le Christ entendait leur plainte; il se penchait vers eux et les guérissait.

Ce Christ, il est encore vivant dans son Eglise, et continue à travers le monde son oeuvre de commisération. Aujourd'hui, il passe parmi nous et, contre toute attente, il nous invite, nous femmes, nous les timides, à lui adresser la parole et à lui dire nos besoins. Nous serions tentées de lui crier précipitamment notre misère, si nous ne sentions qu'Il exige d'abord de notre part une profession de foi: "Croyez-vous en moi," disait-il à ceux qui l'imploraient? Croyez-vous, nous dit-il aujourd'hui, croyez-vous que mon corps soit vraiment une nourriture et mon sang un breuvage?

Mais oui, Seigneur. et c'est parce que nous le croyons et que nos forces défaillent, que nous vous demandons de nous nourrir chaque jour de ce pain céleste. D'ailleurs, n'avez-vous pas dit: "Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous!" Quoi de plus formel. Pour vivre, pour s'élever à nos immortelles destinées, il faut communier à Jésus-Christ; voilà donc dans le plan divin comment doit s'opérer la restauration de notre nature déchue. voilà à quelle condition nous serons renouvelés dans notre chair et affranchis de la mort.

Pie X, par un décret récent, veut accélérer cette restauration de l'humanité: il invite tous les fidèles à s'approcher quotidiennement de la table sainte.

C'est donc obéir à notre chef, c'est être docile à sa direction que d'étudier dans un congrès comme celui-ci, les obstacles qui s'opposent encore à la communion fréquente afin de les vaincre s'il est possible.

Pour communier, il faut: 1o être dans des dispositions intérieures déterminées par l'autorité de l'Eglise; 2o il faut vivre dans des conditions matérielles qui permettent l'accomplissement de cet

acte religieux. Je ne veux évidemment m'occuper ici que du second ordre d'idée, c'est-à-dire des conditions matérielles qui peuvent affecter nos habitudes de communion fréquente.

Si aux heures matinales de la journée, nous faisons le tour de nos églises, nous sommes témoins d'un spectacle bien édifiant: des femmes de tout âge, de toute condition se pressent au pied des autels et rompent ensemble le pain des forts. La jeune fille au coeur virginal prie Dieu de protéger son innocence; la femme au regard muri appelle les bénédictions du ciel sur les siens, sur ceux que la souffrance torture, sur les faibles qui succombent, sur les robustes qui luttent; ici, c'est une veuve qui porte encore dans les plis de ses vêtements le symbole de sa douleur; à l'écart une pauvrette à l'allure modeste qui commence sa journée déjà trop longue en offrant à Dieu les prémisses de son labeur. Mais ne sont-elles pas toutes là, celles qui ont faim et soif de leur Dieu; ne sont-elles pas toutes là, celles qui ont mis en Lui leur confiance; ne sont-elles pas toutes là, celles qui vivent de son amour? Non, à ce banquet préparé pour tous, un petit groupe de privilégiées seulement sont nourries et fortifiées; les autres succombent sous leur fardeau et sont privées de l'aliment qui les soutiendrait. C'est pour cette classe de délaissées et de pauvres, pauvres des biens spirituels, qu'il faut éveiller aujourd'hui la pitié de l'Eglise. Et d'abord, c'est la mère de famille. La mère, cette âme du foyer qui, selon sa vertu, élève au rabaisse tout ce que l'approche, vers laquelle se fixent les regards interrogateurs de l'enfant, et sur qui se modèlent les générations qui grandissent; la mère qui porte le fardeau des plus dures responsabilités et qui voit ses obligations s'accroître quand ses forces physiques l'abandonnent; la mère de famille qui porte la peine d'Eve et qui devient faible et souffrante quand on exige d'elle jusqu'au sacrifice de sa vie! Pourquoi cette femme dans l'accomplissement de ses devoirs domestiques ne peut-elle pas se fortifier chaque jour de son Dieu? Oh, vous tous qui connaissez les exigences de la vie de famille, dites-moi, est-il possible qu'une mère entourée de jeunes enfants déserte habituellement le foyer, à l'heure matinale où la réclament tous les soins domestiques? Négligera-t-elle la préparation du repas, le déjeuner à servir au mari qui part pour l'ouvrage, aux enfants qui vont à l'école? Ajoutez à cela l'impitoyable tyrannie des nouveaux-nés qui après avoir imposé à la mère de longues heures d'insomnie, l'arrachent encore au sommeil dès les premières lueurs de l'aube. Ah combien elle est absorbante cette tâche de la mère de famille et combien impérieusement, elle s'impose à elle. Il semble à certaines heures, le matin surtout, que la pauvre femme fléchisse sous le poids du travail. Si j'en excepte la classe aisée qui s'accorde le luxe d'une domestique, la plupart des femmes sont pour ainsi dire rivées au foyer; elles y sont attachées par cette chaîne d'enfants qui ne peuvent vivre un instant sans elles et qui exigent des soins continuels; aussi, n'est-il pas rare, surtout à la campagne où l'isolement est très grand, et où il est difficile d'appeler une voisine, qu'une

femme passe plusieurs semaines consécutives sans sortir du logis, pas même le dimanche.

Et cependant, cette femme qui ne s'appartient pas et qui joue un si grand rôle dans la formation de la société, comment peut-elle s'affranchir des sens? Où va-t-elle épurer sa pensée? Comment va-t-elle pénétrer la volonté divine et la faire régner dans sa maison? A quel feu divin va-t-elle embraser son coeur de l'amour du bien? Sans doute, Dieu peut faire à son égard des prodiges d'amour et des miracles mêmes, mais sa volonté n'en est pas moins que l'on s'élève à Lui par la voie qu'Il a établie; et cette voie, c'est Jésus-Christ lui-même: "Je suis la voie, la vérité et la vie", disait le Sauveur à ses apôtres dans ce moment d'épanchement qui suivit la Cène. Il faut donc se transformer en Lui, non seulement par la pensée et dans un élan de l'âme,comme le veulent nos frères séparés, les protestants; mais, il faut s'unir à Lui réellement et substantiellement par la réception et l'assimilation de son corps.

Or la mère de famille, à cause des conditions de vie qui lui sont faites par la civilisation actuelle, est à peu près privée de ce bien sacré, acheté cependant si chèrement pour elle par l'incarnation et la mort du Sauveur.

Mesdames, je viens de vous dépeindre, malgré mon impuissance à le reproduire dans toute sa fidélité, l'état de détresse et de misère spirituelle dans lequel vit la femme mariée; et que dire à présent de cette multitude non moins considérable d'ouvrières, employées de toutes sortes, attachées à leur métier plus étroitement peut-être que le serf ne l'était autrefois à la glèbe. Comment ces milliers de jeunes filles en qui reposent les promesses des générations futures, peuvent-elles à leur tour satisfaire au précepte de la communion quotidienne? L'appel matinal à l'atelier leur laisse à peine le temps de déjeuner,quelques unes partent sans assouvir leur faim. La distance de la maison à l'atelier est souvent longue à parcourir, et presque toutes arrivent à leur besogne déjà fatiguées, et nerveusement agitées à l'idée, qu'une seule minute de retard sera impitoyablement enrégistrée par le patron exigeant; car une fois la machine de l'usine mise en branle. on ne souffre pas de ralentissement dans l'ouvrage, et nouveau minotaure à qui l'industrie immole constamment des victimes, ce bras de fer, cet engin monstrueux force à le suivre dans son allure essoufflante, des traînées d'adolescentes qui se ruinent.

Ah dites-moi, quand on jette un regard sur l'humanité qui peine n'est-on pas tenté d'avoir pour elle la pitié du Sauveur qui disait: "J'ai compassion de cette foule, car voici trois jours qu'ils persévèrent à rester près de moi, et ils n'ont rien à manger".

Aujourd'hui comme autrefois s'étale à nos yeux l'épuisement des enfants de Dieu; nous sera-t-il donné d'entendre cette parole d'espoir: "Je ne veux pas les renvoyer à jeun; si je les laissais

retourner ainsi chez eux, ils tomberaient de défaillance en route."

Jésus-Christ sachant que nous ne pouvions nous élever vers lui a accepté toutes les humiliations de notre condition pour s'abaisser jusqu'à nous, et quand le monde physique faisait obstacle à l'accomplissement de sa volonté, il usait de sa toute puissance pour l'asservir à ses fins; quand pour nourrir tout un peuple, il ne possédait que cinq pains, ces pains, il les multipliait à l'infini et en rassasiait ses disciples.

Comment et par quels moyens atteindra-t-il encore les foules pour prendre possession des âmes; voilà le secret de l'avenir! Quoiqu'il en soit, il faudra qu'Il règne sur la race qui lui a été donnée en héritage. Mais arrêtons-nous ici, car il ne nous appartient pas de suggérer le remède à ce mal que nous signalons; la pensée éclairée qui saura y apporter du soulagement ne peut être que cette pensée inspirée qui procède de l'Esprit-Saint lui-même et qui réside dans l'Eglise. Pour nous, simples fidèles, continuons d'adresser à Dieu nos supplications et disons-lui de tout coeur: "Notre Père, donnez-nous notre pain quotidien"!

Rapport du comité de couture pour le congrès eucharistique par Mme Choquet, présidente.

Le 26 février dernier 1910, les Dames Patronnesses de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste convoquèrent, sous la présidence de Mme F. L. Béique, une grande assemblée au Monument National, invitant les Dames catholiques canadiennes-françaises de Montréal, à vouloir bien prêter leur concours à l'oeuvre du Congrès Eucharistique. Plusieurs centaines répondirent à l'appel, et, toutes unanimement, décidèrent, d'apporter une aide efficace, à la Fédération Nationale, en se divisant les travaux de lingerie que nous décidâmes d'exécuter en faveur du culte, vu le nombre d'autels additionnels érigés durant ces grandes fêtes.

Un comité fut tout de suite formé, les organisatrices se mirent à l'oeuvre, prélevant donc des souscriptions de part et d'autres. et l'achat des toiles nécessaires fut fait immédiatement, ce qui permit aux personnes de se mettre sans retard à la confection du linge. On procéda à la nomination d'une Présidente, d'une vice-présidente et d'une directrice de coupe et couture. Mme Crevier, élue à cette dernière charge, jusqu'à la drnière minute se consacra à son oeuvre avec un zèle infatigable. Le 3 mars une autre et dernière assemblée fut convoquée, pour recevoir les instructions nécessaires de la présidente qui, séance tenante, se chargea de la formation de sous-comités, pour mener à bonne fin l'entreprise.

Les sous-comités suivants furent des plus zélés à ce beau travail:

Hôpital Ste-Justine, Mme Beaubien, présidente.
Hôpital Notre-Dame, Mme Loranger, présidente.
L'Assistance Publique, Mme Huguenin.
Comité de St-Henri, Mesdames Depocas et Delorme.
Comité de St-Jean-Baptiste, Mme P. Terrault.
Comité de la Cathédrale, Mme Bougie, présidente.
Les Demoiselles de St-Pierre, Mlle Renaud, présidente.
Et le Comité des Emp. de Manufacture, Mlle Auclair, présidente.

Chacun de ces comités souscrivit à l'achat de bonnes dentelles pour l'ornementation des surplis, des manuterges et des purificatoires.

Plusieurs familles privées prêtèrent leur précieux concours, en établissant chez elles, des réunions de couture, une fois la semaine. Parmi celles qui furent les plus actives mentionnons: Lady Lacoste, Mmes Béique et H. Béique, Mmes Roy, L. J. Forget, W. Sicotte, U. H. Dandurand, Mesdemoiselles Wheeler et Eugénie Prévost. Ces travaux durèrent trois mois et vraiment le zèle ne se ralentit pas, toutes les dames démontrèrent dans cette pieuse entreprise leur foi vive et leur légitime ambition de poursuivre cette oeuvre de lingerie si généreusement accueillie de toutes.

Mgr Bruchhési heureux de ce mouvement, fit un appel chaleureux à toutes ces dévouées zélatrices qui se rendirent en grand nombre à son salon archiépiscopal, où là, Sa Grandeur les reçut accompagnée de M. le Curé Gauthier. Dans une petite allocution très affectueusement exprimée, Monseigneur remercia les dames de l'aide précieuse apportée dans cette oeuvre chère à son coeur. La Présidente lui fit part du nombre approximatif d'objets confectionnés et lui exprima le désir de faire une exposition après les travaux terminés et d'inviter le public à y venir.

Ce fut à la Chapelle des Mariages que cette exposition eut lieu le 3 juillet à 3 p.m. Les tables étaient très joliment décorées avec des rubans rouge, vert jaune et violet, couleurs adoptées par l'église, et là s'étalaient les miliers d'objets confectionnés. L'assistance assez nombreuse fut très satisfaite de ce déploiement et surtout du résultat obtenu. Monseigneur suivi de M. le Curé, fit la bénédiction solennelle et réitéra ses remerciements à tous pour les services rendus au vestiaire des églises de Montréal en vue des solennités prochaines.

Le total des souscriptions à cette oeuvre s'est élevé à la somme de $1343.49, laquelle inclut un don de $200 des Dames de la ville de Sorel.

Une liste des noms de tous les souscripteurs fut adressée à M. le Curé Gauthier, ainsi que le montant des recettes et dépenses encourues. Il est de mon devoir de mentionnr le zèle que déploya notre sympathique Madeleine, qui, par ses écrits, contribua largement au succès de l'oeuvre. Il nous fut permis avec le montant recueilli, de faire, outre ces nombreuses acquisitions de lingerie, l'achat d'un superbe ostensoir, et d'un superbe calice sur lesquels se lisait l'inscription suivante: "Présenté par les Dames Catholiques Canadiennes-Françaises de Montréal qui se dévouèrent au vestiaire en faveur du Congrès Eucharistique."

Mentionnons, avec reconnaissance, le bonheur que nous eûmes le soir de l'ouverture du Congrès de voir exposé sur l'autel, à la vénération des spectateurs et donateurs, cet ostensoir resplendissant, et la faveur que nous eûmes aussi, d'être toutes inscrites dans le "livre d'or" ainsi intitulé parcequ'il ne contenait que les noms des personnes qui s'intéressèrent et se dévouèrent aux oeuvres du Congrès Eucharistique. Ajouterai-je que ce volume

servit de Thabor à Jésus-Hostie durant ces solennités à jamais mémorables.

Le nombre d'objets confectionnés s'éleva à 2977 morceaux dont voici la nomenclature:

200 surplis,
137 aubes,
780 Amicts,
750 Purificatoires,
680 Manuterges,
180 Corporaux,
150 Pales,
100 Nappes d'autel.

Bien d'autres dons figuraient aussi avec chacun leur carte respective. Les Dames du Bon Pasteur, Asile Ste-Darie, lavèrent et repassèrent gratuitement 129 surplis et 95 aubes, le tout, gracieusement, en faveur du Congrès Eucharistique. Nos remerciements à ces bonnes religieuses qui, malgré leur forte besogne journalière, acceptèrent, de faire ce difficile travail.

Rapport de Madame VANIER, Secrétaire-Trésorière du comité des décorations florales du Congrès-Eucharistique.

Permettez-moi au commencement de ce rapport de vous faire d'une manière sommaire, l'historique du comité des décorations florales dont j'ai l'honneur d'être la secrétaire trésorière.

C'est à l'occasion du vingt et unième Congrès Eucharistique que ce comité a pris naissance sous les auspices des dames de la Fédération St-Jean-Baptiste, et à la demande de M. le Chanoine Gauthier qui n'a pas cessé de nous prodiguer son encouragement et ses conseils.

Monseigneur l'Archevêque a bien voulu nous accorder son approbation et sa sympathie en bénissant l'oeuvre qui a été pendant un temps notre principal souci, et à laquelle l'autorisation épiscopale a donné un cachet tout particulier.

A une première réunion des dames de la Fédération, Madame U. H. Dandurand a été nommée à la charge de présidente, et Mademoiselle Guerin a gracieusement accepté la présidence d'honneur. Il était convenu que notre comité se chargerait de décorer de fleurs naturelles les églises de Notre-Dame et de St-Jacques le Majeur, c'est-à-dire la cathédrale. Comprenant l'importance et l'étendue de ce travail, notre comité a fait imprimer immédiatement des circulaires adressées à toutes les dames catholiques de Montréal qui étaient en état de contribuer à cette oeuvre; ces circulaires expliquaient le but du comité, insistaient sur l'intérêt que devaient prendre toutes les dames de Montréal à ce mouvement religieux et faisaient ressortir qu'un montant considérable serait requis pour subvenir aux frais des décorations florales. Comme l'indique l'état des finances, la réponse des dames catholiques a été aussi chaude que généreuse.

Ne voulant pas être prises à l'improviste nous avons demandé dès le mois de mai dernier des soumissions à différents fleuristes. Des contrats ont été faits, naturellement, avec ceux qui nous offraient les meilleures conditions.

Le fait que les décorations principales, dans les églises, ne pouvaient être qu'en blanc, vert et jaune a nécessité une culture spéciale des fleurs et par conséquent a augmenté le chiffre des dépenses. De plus il y avait dans chaque église, en tout temps, un fleuriste qui veillait à l'entretien des plantes et qui renouvelait les fleurs fanées.

Pendant toute la durée du Congrès, le maître autel de la Cathédrale était couvert de lys, tandis que les autels latéraux étaient

couverts de chrysanthèmes jaunes et blancs. L'église Notre-Dame était pareiliement décorée, et, nous avons cru bon de voir aux décorations florales de la salle à manger du palais archiépiscopal.

Vu les excellents arrangements que nous avons pu faire avec les fleuristes, et l'état satisfaisant de nos finances, nous avons décidé de fournir aux églises qui réclamaient notre attention quelques décorations permanentes. En effet nous avons donné à la Cathédrale six vases magnifiques, à l'église Notre-Dame et à la Cathédrale des frises en dentelle pour la table sainte. Avec la balance qui nous restait en caisse, c'est-à-dire $38.60 nous avons de nouveau acheté quelques ornements pour la Cathédrale.

Je m'en voudrais de terminer ce rapport sans rendre à notre vaillante présidente les éloges qu'elle mérite pour son travail acharné et pour son dévouement aux intérêts de ce comité. C'est grâce à Madame Dandurand si nous avons pu recueillir l'argent nécessaire pour subvenir aux frais des décorations florales, c'est grâce à son zèle que ce comité a eu le plus vif succès.

Le rapport financier suit:

Recettes		*Dépenses*	
Souscriptions reçues.	$919.30	Papeterie, imprimerie	$24.45
		Timbres.	3.50
		La Patrie.	1.75
		Contrat pour Cathédrale.	375.00
		Contrat pour Notre-Dame.	150.00
		Six vases.	160.00
		Nappes en dentelle .	166.00
		Ornements	38.60
	$919.30		$919.30

Le tout respectueusement soumis.

MARGA. ET E. VANIER.

Rapport du comité de Tempérance de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste par Mlle Renauld, secrétaire.

En novembre, 1907, Madame B. Leman, notre dévouée Présidente actuelle, ayant constaté par les rapports des déléguées au Congrès de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, Section des Dames, tenu quelques mois auparavant, que l'intempérance est la principale cause de toutes les misères que les Associations de charité sont appelées à soulager, résolut de former un Comité qui se dévouerait de tout coeur pour diminuer les ravages causés par ce terrible fléau.

Elle invita donc, dans ses salons, le Révd Père Ladislas, que nous appelons à juste titre l'apôtre de la Tempérance, le Révd Père Thomas, le Révd M. LePailleur, que nous comptons toujours au nombre des promoteurs de toute oeuvre sociale et religieuse, M. le Juge Sicotte, l'hon. M. Alphonse Desjardins et quelques dames désireuses de collaborer à son oeuvre.

Mme Leman fut nommée Présidente, Mlle Ritchot, trésorière et Mlle S. Renauld, secrétaire. On traça alors les grandes lignes de l'entreprise dont se chargeait le nouveau Comité. Il fut décidé de faire imprimer et de distribuer le plus tôt possible 20,000 feuillets contenant des statistiques authentiques pour démontrer au public sobre et honnête, ce que coûte en taxes l'alcoolisme; pour lui mettre sous les yeux les sommes énormes dépensées pour les prisons, pour les hôpitaux, pour les asiles d'aliénés, pour les maisons de réforme, pour les sanatoriums, etc., etc., qui reçoivent les victimes de l'alcool. Il fut aussi décidé d'organiser des conférences pour les écoles afin d'inspirer à la jeunesse l'horreur de ce vice.

A l'assemblée du 9 décembre, 1907, on donna le rapport de l'enquête faite au greffe par l'exécutif du Comité. Il fut constaté qu'il y avait eu d'accordées pour l'année courante 456 licences dont 89 licences d'hôtel et 367 licences de restaurant, à part 20 licences de Club.

Il fut alors décidé à cette assemblée de s'adresser à la Législature pour demander la diminution du nombre des licences, la réglementation plus sévère de ce genre de commerce si dangereux; le retrait du pouvoir discrétionnaire que confère au Juge l'article 137 de la loi des licences et l'obligation de prononcer l'annulation de la licence après la troisième offfense du porteur de cette licence. Quelques autres demandes relativement à l'affichage des inscriptions furent ajoutées pour faciliter les contre-

requêtes, ou oppositions: cette requête fut soumise à la haute approbation de Mgr l'Archevêque qui invita tous les Curés et les citoyens à l'appuyer de toute leur influence. On vit alors ces demandes se couvrir de près de 70,000 signatures.

Cette requête fut soumise au Parlement sous forme de bill, par M. le Dr Lemieux, député de Gaspé. Le Gouvernement sous la forte pression des Sociétés de Tempérance se décida de présenter à son tour un bill amendant la loi des licences.

Le Comité de Tempérance de la Fédération Nationale fut heureux de constater que le bill du Gouvernement contenait toutes les réformes demandées dans sa requête. En conséquence, il convenait que M. le Dr Lemieux retirât son bill pour faire place au bill du Gouvernement.

A l'assemblées du 4 novembre, 1908, le Comité, comprenant que pour continuer de batailler, il lui manquait, ce qu'on est convenu d'appeler le nerf de la guerre, décida d'organiser une grande kermesse, pour se procurer les ressources nécessaires au développement de son action.

Mme E. Globensky fut chargée de l'organisation générale. Elle s'acquitta de sa tâche avec un tact et un dévouement qui lui font honneur. Mlle A. Ritchot fut nommée trésorière. Ce choix ne fut pas moins heureux que le précédent. Jamais trésor ne fut confié à des mains plus habiles. Je serais injuste de ne pas souligner à cette occasion le dévouement de Mme Béique, de Mme Leman et de Mme Lajoie qui par des qualités supérieures et incontestées dirigent et mènent à bien tout ce qu'elles entreprennent.

Puis Mmes Baby
Choquet
Sicotte
Curran
Rottot
Casgrain
Forget
Berthelot
Laberge
Dandurand
Landry
Simard
Faranagh
Barsalou
Marceau
Gravel
Cholette
Nolan Delisle
Brunet
Brosseau
Chauvin

Mmes Pinoteau
Rivet
Mathieu
Merrill
Lesage
Bruneau
Robillard
Normandeau
Désy
Vanier
Leblanc
Bouthillier
McKay
Côté

Mlles Surveyer
Curran
Desjardins
Gérin Lajoie
Laurence
Adam
Renauld

rivalisèrent de zèle pour assurer le succès de cette grande kermesse. Il faut aussi noter le gracieux concours de Mlle Bouthillier qui se chargea de la partie musicale. Son charmant orchestre de jeunes filles dût contribuer largement à stimuler l'entrain et la générosité de la foule qui se pressait dans la salle brillamment illuminée et décorée pour la circonstance.

Un grand nombre d'invitations furent lancées pour l'ouverture de la kermesse, entr'autres au Gouverneur, Son Excellence Lord Grey et Lady Grey. à sa Grandeur Mgr de Montréal, au Maire de Montréal, à tous les échevins et à un grand nombre de membres du Clergé et de laïques éminents. Mgr Racicot, Evêque de Pogla, daigna venir en faire l'ouverture ofifcielle et donner ainsi aux organisateurs de cette oeuvre sa haute approbation et son précieux encouragement.

La kermesse fut un véritable succès. La population de Montréal comprit le dévouement du Comité de Tempérance qui travaille de tout coeur au relèvement moral de la société actuelle fortement menacée par le fléau de l'intempérance. Ces sympathies se traduisirent par des offrandes généreuses qui ont permis de réaliser un montant considérable durant l'espace de quelques jours seulement. La trésorière eut le plaisir d'encaisser la jolie somme de audelà $1000.00 dollars.

La société pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts, ayant pour Président, Mr le Dr Dubé et parmi ses membres. messieurs les Drs St Jacques, Kennedy. Latreille et plusieurs autres médecins éminents de Montréal promit au comité son précieux concours et offrit de donner des conférences sur l'alcoolisme dans toutes les paroisses de la ville et de la banlieue. Ce qui fut accepté avec reconnaissance par les Dames du Comité qui se chargèrent de préparer les voies et de s'occuper de l'organisation de ces conférences. Ces vaillants apôtres de la Tempérance allèrent de paroisse en paroisse faire l'éducation du peuple sur cette grave question. Le pire ennemi de la famille, de la société, de la race fut signalé, démasqué, attaqué sans merci. On fit connaître aux citoyens leurs responsabilités et leurs droits respectifs à la vente des spiritueux et les moyens à employer pour forcer ces fabriquants à observer la loi comme le commun des mortels. Ces conférences eurent tout le succès que nous en attendions et les curés des paroisses qui en bénéficièrent se plurent à reconnaître tout le bien que doit produire cette éducation anti-alcoolique, prodiguée avec tant de désintéressement et de dévouement par des laïques uniquement guidés par l'esprit de foi et par le patriotisme le mieux inspiré.

Vingt sept (27) conférences furent données pendant et après le carême de 1909. Le Dr Dubé dans son zèle inlassable finit par en assumer la tâche presqu'entière. Il fut vaillamment secondé par M. LeMarquand de la Société Coopérative des conférenciers projectionnistes canadiens qui sut illustrer avec soin les enseignements si pratiques et si importants de ces précieuses causeries.

Vers octobre, 1909, le comité de Tempérance décida de se réunir tous les premiers mercredis de chaque mois pour se rendre compte du travail accompli et pour aviser aux moyens les plus pratiques pour continuer sa campagne anti-alcoolique.

Le comité, voyant que l'exécution de la nouvelle loi, autorisant la réduction des licences à quatre cents, se faisait d'une façon lente et difficile, puisque donze licences seulement avaient été enlevées quand il aurait pu en disparaître cinquante six, résolut d'en activer l'exécution en organisant des contre-requêtes. Ce moyen d'action est le plus sûr pour arriver à un bon résultat. En s'opposant de cette façon à l'octroi des licences, la population est dans l'exercice d'un droit légitime que personne ne peut lui contester. Il est absolument logique, (et d'ailleurs la loi l'autorise) de consulter les électeurs des districts de votation où se trouvent les débits de boisson afin de savoir si les électeurs tiennent à garder ces nombreux établissements, ou s'ils préfèrent les voir disparaître. Le Comité avait résolu de ne pas s'aventurer dans la voie des accusations qui auraient pu être nombreuses et fort bien prouvées. Il valait mieux, avait-il conclu, s'objecter simplement au renouvellement des certificats de licences par les signatures de la majorité absolue des électeurs de l'arrondissement où se trouve l'hôtel.

"Votre comité, nous disait un savant magistrat de cette ville rendrait un immense service à Montréal, s'il réussissait à faire disparaître les nombreuses buvettes paisiblement installées dans notre ville en dépit de la loi qui n'autorise que deux sortes de licences; le restaurant et l'hôtel."

A la demande du Comité, Mgr envoya une lettre au Clergé de Montréal, demandant aux curés de recommander à leurs paroissiens de ne pas signer d'applications pour débits de boisson, mais au contraire, de signer les contre-requêtes que le Comité de Tempérance de la Fédération Nationale devait faire circuler pour réduire le nombre des licences.

Après consultation et examen sérieux par plusieurs personnes parfaitement au fait, soixante quinze noms furent inscrits sur la liste noire et on se prépara à surveiller l'affichage qui devait commencer le 2 novembre.

Mme Bouthillier se chargea d'aller tous les jours au bureau du greffier pour prendre la liste des applications; pour copier, s'il y avait lieu, les signatures obtenues par les hôteliers et faire rapport sans délai à la secrétaire.

Les dames du Comité qui ont vu Mme Bouthillier à l'oeuvre, savent seules, ce qu'il lui fallut déployer d'énergie, de dévouement et d'abnégation pour poursuivre, sans défaillance sa tâche jusqu'au bout.

Les paroisses de St Joseph. Ste Cunégonde, St Pierre, Ste Brigide, St Vincent de Paul, d'Hochelaga, du Sacré-Coeur, de l'Immaculée Conception, St Irénée entreprirent la lutte avec un courage admirable. Vingt six contre requêtes furent déposées au bureau du greffier par l'avocat du Comité; quelques unes furent retirées par défaut de forme, ou autre raison, avant la prise en considération.

La majorité absolue avait été obtenue pour dix-neuf contre-requêtes, mais cette majorité fut contestée et réduite, sauf pour quatre cas; la cour alléguant que les signataires n'avaient pas été suffisamment renseignés par ceux qui réquéraient leur signature.

Nous aimons à noter, cependant, que le Comité avait eu la prudence d'inscrire en tête de chaque contre-requête, l'en-tête suivant:

Aux Commissaires de licences.

Montréal.

En vertu des dispositions de la loi des licences de Québec:

Nous soussignés, électeurs municipaux, formant la majorité absolue de tous les électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans l'arrondissement de votation No.
dans le quartier de la Cité de Montréal, nous objectons par les présentes à la confirmation du certificat de licence demandé par pour la vente de liqueurs enivrantes dans un situé dans le dit arrondissement de votation et portant le No. de la rue

Nous déclarons aussi qu'il n'y a pas besoin de cet établissement dans cet endroit.

Montréal 1909

Témoins Signature de l'électeur, Adresse.

Si le succès de tout ce travail fut compromis dans un si grand nombre de cas, ce n'est certes pas faute de demarches, ni de précautions minutieuses de la part du Comité, ni faute de zèle et de prudence de la part du clergé et des laïques qui se sont voués à l'oeuvre, mais plutôt à cause del'inexpérience des témoins qui ont montré beaucoup de bonne volonté en recueillant les signatures, mais qui n'ont pas réalisé l'importance de certains détails exigés par la jurisprudence actuelle.

Il y eut 452 licences accordées pour 1910, 8 licences refusées.

445	pour Montréal
6	pour Delorimier.
1	pour Laurier.
452	

L'époque de l'octroi des licences n'a pas apporté beaucoup

d'améliorations au triste état de chose que nous subissons depuis si longtemps. Huit licences, seulement furent enlevées malgré tout le zèle des ligues anti-alcooliques et des Comités de Tempérance; malgré les nombreuses contre-requêtes produites pour diminuer ces légions de débits de boisson. Ces oppositions préparées par les citoyens les mieux pensants de diverses paroisses, guidés eux-mêmes par notre dévoué clergé étaient pourtant l'expression vive et spontanée de la saine population de Montréal qui a tant à souffrir de ces foyers de misères où s'exploitent le vice au bénéfice de gens, souvent, sans conscience qui se moquent de la loi quand tous les autres citoyens sont forcés de la respecter.

On s'occupe activemnt, à l'heure actuelle, de la formation de tribunaux spéciaux pour les jeunes délinquants. C'est une excellente idée qui parle hautement des vertus sociales et de la charité toute chrétienne des promoteurs du projet. Il est vraiment touchant de voir des hommes et des femmes se pencher avec sympathie vers ces jeunes victimes de leur inexpérience, et, la plupart du temps, du manque de formation et de surveillance dans la famille. Presque toujours ces jeunes coupables ont eu le malheur d'être jetés dans la vie sans protection par un père livré à l'intempérance et qui n'a d'autre legs à leur faire qu'une forte prédisposition au vice, que des exemples pour le moins déprimants sinon criminels, qu'une condition de vie lamentable qui les force d'abandonner l'école et de se pourvoir de très bonne heure. La mère pour compenser la perte du salaire de son mari qui va s'engouffrer chez l'hôtelier voisin, se voit obligée d'aller au dehors peiner tout le jour pour gagner le pain quotidien de la famille. Ce malheureux père aurait peut-être fait un brave citoyen sans ces appels au vice, ces occasions constantes de s'enivrer, ces repaires d'assoiffés et de désoeuvrés, autrement dit, sans ces nombreuses buvettes où l'imprudent qui s'y aventure ne peut que déchoir ou se perdre sans retour.

Les jeunes délinquants seraient certainement moins nombreux si l'on faisait disparaître tous ces comptoirs de boisson où se trafiquent, sans vergogne, la vertu et le bonheur des familles la paix et la prospérité de la société, les forces physiques, intellectuelles et morales de notre belle race canadienne française.

Et ces jeunes délinquants que la charité des tribunaux spéciaux aura entourés de soins tout paternels, aura préservés de la contagion des prisons, pourront-ils résister, une fois libres, à la contagion non moins pernicieuse de ces cabarets qui suintent le vice et qu'ils rencontreront à tous les tournants de la route? Pourra-t-on dire à ce jeune homme qui va se lancer de nouveau dans les combats de la vie "Je t'ai relevé, je t'ai sauvé du déshonneur, va, maintenant, toi, faible et chancelant dans la voie du devoir, va, et résiste aux séductions de ces établissements dangereux qui chercheront à te fasciner à grands frais de lumière, de musique, de tables de jeu d'annonces diaboliques, de rapports de sports arrosés

de libations, etc, etc. Pourra-t-on lui dire, va, reste debout, sois ferme. sobre malgré tout, honnête et brave citoyen?...

Oui, la suppression de ces trois cents et quelques buvettes qui infestent notre ville, serait un superbe couronnement à l'oeuvre admirable des tribunauxspéciaux pour les jeunes délinquants.

Le 8 janvier, 1910, le bureau de direction ayant reçu une demande du Conseil Local des Femmes invitant les Canadiennes françaises à voter aux élections municipales qui devaient avoir lieu le 1er février 1910, référa cette question au Comité de Tempérance. Il fut décidé d'appuyer les candidats qui adopteraient le programme de la Ligue Anti Alcoolique, et parmi ceux-là ceux choisis par le Comité des Citoyens. L'influence des femmes est considérable dans une ville où plus de sept mille (7000) électrices peuvent s'unir pour faire triompher une cause. Le Comité fit imprimer une lettre qu'il adressa à toutes les électrices canadiennes françaises les engageant à enrégistrer leur vote pour tel ou tel candidat de leur quartier respectif qui s'était déclaré favorable à toutes les mesures de tempérance.

Le Conseil National des Femmes fit la même chose pour la partie anglaise. Le résultat fut des plus heureux. Le maire et les controleurs furent élus avec une écrasante majorité, ainsi que presque tous les échevins pour lesquels le Comité avait travaillé. Dans certains quartiers, l'intervention féminine, seule, assura la victoire du candidat de la Tempérance.

Les dépenses considérables encourues l'automne dernier pour les contre-requêtes, ainsi que les frais indispensables de la campagnes électorale, ayant notablement épuisé nos ressources, il fallut songer aux moyens d'alimenter notre caisse. Mme Leman organisa une grande soirée qui eut lieu le 14 avril 1910. M. Beauchamp, alors président de la Société St Jean Baptiste offrit gracieusement au Comité la grande salle du Monument National pour cette circonstance. Son Hon. le maire Guérin voulut bien présider cette soirée et Mgr de Pogla nous honora de sa présence. Le Révérend Monsieur Bouhier P. S. S. donna une magnifique conférence qui intéressa vivement l'auditoire. Deux petites comédies furent rendues avec succès par les élèves du Conservatoire Lasalle. Les recettes furent satisfaisantes, et permettront au Comité de poursuivre son oeuvre éminemment sociale.

Madame Bouthillier a continué tout l'été de suivre au greffe les inscriptions pour transport de licence. Ce travail est important pour avertir les paroisses où de nouvelles applications pourraient être faites, et pour connaître les véritables porteurs de licences.

Le Comité de Tempérance désirant témoigner sa sympathie aux organisateurs du 1er Congrès de Québec en septembre dernier, adressa au Président, Mgr P. E. Roy, sa cotisation ($5.00) à titre de bienfaiteur.

Le Comité, tout en constatant que ses louables efforts ne sont pas toujours couronnés d'un succès immédiat, n'est nullement disposé, cependant, d'abaisser pavillon, de mettre bas les armes devant son implacable ennemi.

A cette époque de l'année où les demandes de licences arrivent comme une épidémie et des plus dangereuses, le Comité se sent un regain de courage pour combattre, lutter sans trève et enrayer si possible les maux qui entrainent à sa suite cette vile passion de l'intempérance.

Rapport du comité des questions domestiques par Mme L. Simard, vice-présidente.

Membres

Lady Lacoste, présidente . . . . . 191 rue StHubert
Mme J. Simard, vice présidente . . . . . 1374 rue St Hubert
Mme P. B. Mignault, trésorière . . . . . 124 rue Crescent

Mme Leman
" Mount
" J. P. Landry
" Faucher
" Bisaillon
" A. Gérin-Lajoie
" Grav l
" L. H. Galarneau
" U. H. Dandurand
" Laviolette
" N. Y. Duckett
" Fr. de Martigny
Mlle J. Dansereau
" H. Hamilton
" H. Gérin-Lajoie
" Rottot
" Béique
" W. Sicotte
" Ledue

Mme J. Hudon
" J. L. Archambault
" Mackay
" H. Labelle
" Chaput
" Schmidt
" Huguenin
" L. de G. Beaubien
" Duchastel de Montrouge
" J. N. Dupuis
" Doherty
" Mathys
" O. L. Hainault
" Wood
" Baby
" de Cotret
" C. Bruchési
" D. Trudeau.

Ce Comité des questions domestiques auquel on doit la formation de l'association des Aides-Ménagères a en vue de travailler au bien être de la famille. en cherchant à régulariser le travail domestique, afin qu'il s'opère dans des conditions favorables et conformes aux intérêts des maîtres et des serviteurs. Le comité s'efforce de cultiver chez les Aides-Ménagères les sentiments chrétiens qui rétablieront la sympathie et la confiance mutuelle entre ceux qui vivent sous un même toit. Il fait comprendre aux domestiques l'importance de leurs fonctions dans la famille et développe en elles le sens de la responsabilité par une instruction qui les initie aux conséquences très graves résultant de l'exécution plus ou moins parfaite de leur devoirs, soit qu'il s'agisse de la santé des enfants qui leurs sont confiés, de celle de la famille dont elles préparent les repas et entretiennent le logis, etc. Les Aides-Ménagères, qui n'avaient pas toujours mesuré la portée de ce qu'on est convenu d'appeler leur humble besogne, saisissent immédiatement leur fonction sociale, prennent conscience de leur rôle

et sentent grandir en elles le sentiment de la dignité; elles s'attachent davantage à leur état.

Le Comité des questions domestiques cherche à atteindre le but qu'il poursuit au moyen de conférences mensuelles et de cours tchniques de science ménagère.

Les asemblées mensuelles ont eu lieu depuis le mois d'octobre 1909, jusqu'en mai 1910 au Monument National sous la présidence de l'abbé Pustienne, chapelain de l'association. La présence d'un aumônier imprime une direction catholique à l'oeuvre tout entière. Cet aumônier travaille au bien spirituel des sociétaires et sa parole autorisée fait l'éducation morale. non-seulement des Aides-Ménagères, mais elle atteint avec une délicatesse extrême les dames patronnesses qui assistent à ces réunions. Dans ces conférences mensuelles, l'abbé Pustienne a mis en lumière les grandes vérités de la foi et les a montrées agissant dans la société actuelle. Citons parmi les sujets traités ceux qui avaient pour objet: la solidarité ou la charité, la stabilité dans l'emploi ou la persévérance dans le devoir.

L'éducation technique des Aides-Ménagères a consisté cette année en une série de 18 leçons qui furent suivies par 48 élèves. L'assistance moyenne ayant été de 19 membres, avec maximum de 30 à un cours. Ces cours d'enseignement ménager furent donnés aux Ecoles Ménagères provinciales le jeudi à 8 Hrs du soir, Mme H. Gérin-Lajoie en prit la surveillance.

A la fin de l'année sept élèves subirent l'examen et des certificats d'étude leurs furent distribués par les autorités de l'école. Les dames patronnesses dont les noms suivent voulant encourager ces jeunes filles studieuses leur décernèrent des prix: Ce furent:

Lady Lacoste, mesdames L. de G. Beaubien, Wood, Mackay, J. L. Archambault, H. Gérin-Lajoie, U. H. Dandurand, O. L. Hainault, P. B. Mignault, J. Simard.

Lady Lacoste, présidente de l'oeuvre donna plus d'une preuve de son dévouement à l'association. Elle mit ses salons à la disposition du comité et les dames patronnesses reçurent chez elle une hospitalité charmante. En plusieurs circonstances, Lady Lacoste adressa la parole aux Aides Ménagères réunies au Monument National, elle le fit en termes choisis; ses paroles ont toujours ému l'auditoire et lui ont attaché les coeurs.

Mme Simard, vice présidente du Comité, a pris une part prépondérante dans le fonctionnement de l'oeuvre. Elle a suivi toutes les assemblées du Comité et celles du Monument National. Elle a donné sous forme de conférence des conseils infiniment précieux aux Aides-Ménagères. Son expérience de maîtresse de maison jointe à une intelligence profonde des besoins de la classe des domestiques lui ont fait trouver ces mots lumineux qui éclairent une

situation et deviennent un enseignement profond, Mme Simard a poussé le dévouement jusqu'à cumuler avec sa charge de vice-présidente celle du secrétariat.

Mme P. B. Mignault mérite les félicitations dans l'exécution de sa tâche de trésorière.

Etat de compte du comité des question domestiques de la Fédération:

Recettes		*Dépenses*	
1er septembre 1909 en caisse	5.11	19 cours menagers .	$38.00
Souscriptions des Dames patronnesses .	42.00	Frais de la secrétaire papier timbres etc. .	3.81
		En caisse le 1er décembre	5.30
	$47.11		$47.11

M. MIGNAULT, trésorière.

L'association des Aides ménagères compte aujourd'hui une soixantaine de membres. Malgré le travail efficace accompli cette année, l'avenir de l'association des Aides-Ménagères ne laisse pas d'inspirer de l'inquiétude à ses fondatrices. L'instabilité des Aides-Ménagères, le changement fréquent de leur domicile rend à peu près impossible l'envoi de circulaires à leur adresse. On ne peut donc leur faire parvenir les avis de convocation à l'époque des assemblées, et seuls les journaux peuvent servir d'intermédiaires dans ce cas.

Le comité des questions domestiques aura donc cette année à envisager ces difficultés. Le zèle de ses membres, espérons-le, apportera une solution à ce difficile problème. De toutes les questions dont la femme a le droit et le devoir de s'occuper, l'organisation du travail domestique est assurément celle qui s'impose à elle le plus impérieusement puisqu'elle comporte l'organisation du foyer lui-même et que la paix et le bonheur de la famille en dépendent.

RAPPORT DU COMITE DE LA FETE DU TRAVAIL

La fête du travail pour les femmes a été instituée à Montréal par sa Grandeur Monseigneur Bruchési, à la demande de Mademoiselle Auclair, présidente de l'Association des Employées de Manufacture. Cette fête revêt pour les femmes un caractère exclusivement religieux. Elle est célébrée au commencement de septembre à l'église Notre-Dame, dans l'après-midi du dimanche. Un prédicateur de renom adrsse toujours la parole. *Bien que les messieurs de St Sulpice supportent tous les frais de cette démonstration annuelle, la Fédération a cru cependant qu'il était nécessaire de déployer quelqu'initiative en cette circonstance. Un comité s'est formé à cette fin. Il est composé des présidentes des oeuvres économiques fédérées. Ce comité se charge surtout d'organiser le chant à l'église et d'en supporter les frais. Les messieurs de St Sulpice offrent des places d'honneur aux membres du comité dans l'église et mettent des prie-Dieu à leur disposition aux balustres; leur courtoisie va même jusqu'à donner aux oeuvres fédérées le produit de la quête qu'il leur permet de faire dans l'église. Cette quête est d'abord employée à payer les frais d'organisation et quand il y a surplus, la somme en est divisée entre les oeuvres économiques fédérées.

Cette année la fête du travail a revêtu un éclat extraordinaire à cause de la présence du légat venu à Montréal pour présider le congrès eucharistique, jamais à Notre-Dame on avait vu pareille affluence. Les journaux disent que l'assistance se composait de quinze à vingt mille femmes. L'ordre y fut cependant parfaitement maintenu; mais la foule était si compacte qu'il était impossible de circuler et de quêter. Le comité qui avait assumé des frais considérables pour la fête fut donc dans l'impossiblité de faire la collecte et doit enrégistrer un déficit dans sa caisse. Nous attirons l'attention des travailleuses sur ce fait et nous leur demandons d'être doublement généreuses l'an prochain.

Pour se conformer aux règlements, mademoiselle Auclair donna sa démission immédiatement après la fête comme présidente du comité, et fut remplacée par mademoiselle Marin présidente des Employées de magasins.

Il est nécessaire que les associations professionneles se chargent à tour de rôle de veiller à la célébration de cette belle fête du du travail pour les femmes et sentent mieux ainsi leurs obligations communes. Cette démonstration est probablement unique dans le monde et cette initiative catholique atteste une fois de plus la sollicitude de l'Eglise pour les classes laborieuses.

Douzième rapport annuel de la Crèche des Soeurs de Miséricorde de Montréal, 470 rue Dorchester Est. Année 1909-1910

"Je vous le dis en vérité chaque fois que vous avez fait cet chose à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi-même que vous les avez faites."

Les annales du couvent de la Miséricorde mentionnent qu'au début de leur oeuvre, il fut impossible aux soeurs. faute d'espace et de ressources suffisantes, de se charger des enfants qui naissaient à la "Maternité"; ces enfants après leur baptême, étaient portés à la Crèche de l'Hôpital Général. Mais en 1889, les Soeurs Grises qui recevaient de toutes parts un grand nombre d'enfants, déclarèrent ne pouvoir plus recueillir ceux de l'Institut de la Miséricorde. Il fallut donc garder les nouveaux-nés à la "Maternité" en attendant qu'un local spécial leur fut construit, ce qui ne put avoir lieu que quelques années plus tard.

Le 21 novebre 1898, fut bénite et inauguré la Crèche actuelle de la Miséricorde. "Cet établissement, dit ce jour-là, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, est le cadeau que présentent à la société et à notre ville les soeurs de Miséricorde à l'occasion d leurs noces d'or!"

Après la cérémonie un grand nombre de visiteurs parcoururent les diverses salles de l'établissement; et Mgr Bruchési, réunissant les dames présentes, fonda l'Association des Dames patronnesses de la Crèche de la Miséricorde.

Mme Raymond Préfontaine, épouse du maire de Montréal, voulut bien, à la demande de Mgr l'Archévêque en accepter la présidence.

Cette association fut placée sous le patronage de la très Sainte Vierge, de Saint Joseph et de Saint Vincent de Paul: on demandait à chaque Dame Patronnesse 1o la cotisation annuelle d'une piastre; 2o l'assistance aux réunions mensuelles, 3o la contribution, selon ses moyens, à l'entretien des petits enfants de la Crèche. En retour on assurait aux associés 1o une participation aux prières et aux bonnes oeuvres des Soeurs de Miséricorde, 2o quarante jours d'indulgences à l'occasion de chaque réunion mensuelle, 3o une grand'messe annuelle pour les bienfaiteurs défunts de l'oeuvre, célébrée le deuxième mardi de novembre et une autre grand'messe annuelle pour les bienfaiteurs vivants, célébrée le deuxième mardi de mai. Cette association qui compte actuellement 375 dames, rend d'insignes services à l'oeuvre de la Crèche.

Quelques Messieurs, désirant, eux aussi, participer à l'oeuvre, se réunirent le 18 mars 1900, pour fonder l'association des Pa-

trons de la Crèche de la Miséricorde. A l'exemple des dames, ils se placèrent sous le patronage de la très Sainte Vierge, de Saint Joseph et de Saint Vincent de Paul. Les avantages accordés aux associés et leurs obligations sont les mêmes que ceux des Dames patronnesses, sauf que la contribution varie à leur gré, d'une à cinq piastres.

La contribution annuelle des associés est payable au 1er Octobre de chaque année; les patrons et patronnesses rendraient un précieux service à l'oeuvre s'ils voulaient bien la solder avant qu'on ne la leur demande par lettre ou qu'on aille la percevoir chez eux.

Les dames doivent adresser cette contribution à Madame Jos. Lamoureux, trésorière des Dames patronnesses, Crèche de la Miséricorde, 470 rue Dorchester Est, et les Messieurs, à M. P. Lamontagne, trésorier des Patrons, 465 rue Dorchester Est.

Le Comité des Dames Patronnesses se composera de vingt-cinq membres.

L'élection de la Présidente et des Officiers se fera, tous les ans, au mois d'octobre, à la première réunion mensuelle.

La Présidente et les Officières sont élues par la majorité des votes du Conseil.

La Présidente et les autres Officières peuvent être réélues.

Chaque assemblée du Conseil sera toujours présidée par Monsieur l'Aumônier. La Présidente doit promouvoir les intérêts de la Crèche et assister autant que possible à chaque réunion mensuelle.

La Vice-Présidente devra seconder la Présidente et la remplacer en cas d'absence.

La Trésorière doit présenter, tous les mois, un rapport détaillé des recettes et des dépenses du dernier mois écoulé.

La Secrétaire fait le procès-verbal des procédures de l'oeuvre. Elle est chargée des correspondances et annonces, quand il y a lieu, le jour et l'heure des réunions.

Les Assistantes et Trésorière et Secrétaire aident la Trésorière et la Secrétaire dans leurs fonctions respectives.

Chaque mois, au cours de l'une des réunions il y aura une conférence donnée par Monsieur l'Aumônier, l'un des médecins de l'Institution ou par quelque invité.

L'on pourra visiter la Crèche tous les premiers mardis du mois de deux à trois heures, c'est-à-dire avant la conférence qui se donne ordinairement à 3 h. p. m. Pour cette visite générale la permission du Surintendant Médical est strictement requise.

DIRECTION DE L'OEUVRE.

Supérieure Locale de la Communauté de la Miséricorde:
Révérende Mère St-Léonard de Port Maurice.

Directrice de la Crèche:
Soeur St-Camille de Lellis.

Aumônier:
M. l'abbé J. N. Dupuis.

Service Médical:
Dr Sévérin Lachapelle, *directeur.*
Dr A. G. A. Ricard, *Médecin suppléant.*
Dr Raoul Masson, *Médecin suppléant.*
Dr E. Langevin, *chargé des travaux du Laboratoire.*

ASSOCIATION DES DAMES PATRONNESSES DE LA CRECHE DE LA MISERICORDE.

Fondée le 21 Novembre 1898
Par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési

OFFICIERES.

Présidentes d'honneur:
Lady Jetté
Mme R. Préfontaine, Mme P. P. Martin
Mme U. H. Dandurand, Mme J. L. Archambault

Présidente effective:
Madame O. L. Hénault

Vice-Présidente:
Madame C. B. Lanctôt

Trésorières:
Madame Jos. Lamoureux, Mlle M. LaRocque.

Secrétaires:
Madame Huguenin (Madeleine), Mlle Z. Beaudoin.

ASSOCIATION DES PATRONS DE LA CRECHE DE LA MISERICORDE.

Présidents d'honneur:
Sir Lomer Gouin; M. Honoré Gervais, Son Honneur le Maire Guerin, M. H. Laporte.

Président Actif: **Mr Jos. Lamoureux.**
1er Vice Président: **M. L. G. A. Cressé.**
2ème Vice Président: **M. Ludger Gravel.**
Trésorier: **M. P. Lamontagne.**
Secrétaires conjoints: **MM. J. W. Harris, J. W. Deziel.**

RAPPORT HISTORIQUE ET FINANCIER DES DAMES PATRONNESSES DE LA CRECHE POUR L'ANNEE 1909-1910.

Lu le mardi, 11 *octobre* 1910.

Monseigneur,

Madame la supérieure,

Mesdames,

Messieurs.

Octobre nous ramène, chaque année, notre fête de famille. Tels des enfants aimants racontent à leur père leurs petits exploits de chaque jour, nous aimons à vous dire, Mgr, les faits de notre histoire durant les mois que viennent de s'écouler. Merci tout d'abord, à votre Grandeur, pour avoir bien voulu présider notre première réunion. Votre présence nous honore, et soyez sûr qu'elle sera un vigoureux stimulant pour l'année qui s'ouvre.

Si nous suivions l'ordre chronologique nous débutérions notre récit par le petit "Bas de Noël". Ce seul mot nous met sous les yeux l'aimable figure de sa fondatrice; Mme U. H. Dandurand. Le petit bas nous a recueilli cette année 1,117 dollars et 77 cents.

Madame N. Leblanc a voulu donner une meilleure forme au petit bas, en y versant la recette d'un "Euchre" organisé par son généreux dévouement. Pour en assurer le succès, Mme Leblanc eut l'heureuse idée de le placer sous la présidence de M. l'abbé J. N. Dupuis, notre digne Aumônier. La somme de 43 dollars doit donc être ajoutée à celle que nous avons déjà citée. Merci à cette bonne dame et à toutes les personnes qui ont bien voulu offrir des prix et mettre à profit leur talent musical.

Le 7 avril dernier, la salle des Promotions de l'Université Laval, gracieusement offerte à cet effet, ouvrait ses portes à une foule d'élite. Sa Grandeur Mgr Bruchési était au premier rang entouré de plusieurs membres du clergé. Le Rev. Père E. Galtier de la Congrégation du Très S. Sacrement retraça l'historique, le développement et l'utilité des Congrès Eucharstiques. Le sujet était attachant et répondait au besoin de nos coeurs. Ses chaudes paroles nous firent hâter de nos voeux ces fêtes grandioses dont le souvenir sera consigné sur la plus belle page de l'histoire de Ville-Marie.

Toutes les voix s'unissent à la mienne pour vous dire, Mgr, combien elles furent belles ces fêtes de Jésus-Hostie. Oui, Jésus était avec nous. L'air était plein de sa divine présence, nous le goûtions, nous vivions de Lui et pour Lui.

Nous devons des remerciements aux artistes qui ont prêté leur concours pour relever l'éclat de notre soirée à l'Université Laval.

Citons entre autres, Mme Desmarais et Mr Emile Taranto, violoniste, dont les noms seuls comportent l'éloge. Cette soirée versa dans notre caisse la jolie somme de 525 dollars. C'est le plus fort montant jusqu'ici réalisé. Pour la onzième fois cette année, le "City of Toronto" transportait quatre à cinq cents excursionnistes au gai village de Saint Ours. Les coeurs étaient ouverts à la franche gaîté. Tout le long du voyage, nous eûmes la bonne fortune d'entendre la voix sympathique de Mme Desmarais et les harmonieux accords de Melle Bourque. Nous leur sommes bien reconnaissants. N'oublions pas dans notre gratitude de mentionner Mmes C. N. Mathieu, T. d'Auray, O. Chevalier, H. Paquette, J. Bédard et autres qui activèrent l'appétit des convives par la grâce et l'amabilité qu'elles déployèrent au service des tables. Melle Palména Boyer remporta un succès immense au profit de nos enfants avec sa pêche presque miraculeuse. Nous devons une mention spéciale à Melle Berthe Lamoureux pour son dévouement à la vente des billets pour cette excursion. Bref. tout le monde se retira content, en regrettant quand même l'absence du digne président des Patrons de la Crèche et son aimable compagne, alors en voyage en Europe. La recette nette de cette excursion s'éleva à 459 dollars et 36 cents.

Ce dernier montant appartient à l'Association des Patrons.

Mais les trois autres mentionnés plus haut, auxquels nous ajoutons la perception des contributions des Dames Patronnesses .	$ 152.00
les revenus des troncs	245.98
et autres argents: dons, collections, rafles, etc. . .	310.37
forment le montant exact des recettes, soit . . .	$2,394.12
Les dépenses ont été de	$2,386.76
dont $860.00 ont été donnés à la Crèche St-Janvier pour pension des enfants; $692.01 pour payer le lait, et $834.75 pour médicaments, lingerie, literie, frais de poste, etc.	
L'excédant des recettes	7.36
ajouté au montant que nous avions en caisse 1er octobre 1909	293.49
nous donne le total de	$ 300.85

Les dépenses dont nous avons parlé ne comprennent que celles qui entrent dans le cadre de notre association:	$ 2,386.76
mais si nous ajoutons l'intérêt annuel et l'annuité sur un emprunt de $50,000,00	2,621.50
Chauffage et éclairage	1,650.00
Taxe d'eau	100.00
Salaires du chauffeur et du mécanicien	735.00
Blanchissage du linge	350.00
Pension de 43 bonnes ($5.00 par mois)	2,380.00
Le total des dépenses s'élève donc à	$10,423.26

Sur ce montant nous devons déduire celui des recettes de notre Association . . . . . .$ 2,394.12

et il nous reste un déficit de . . . . . .$ 8,029.14 déficit entièrement comblé par la Communauté. Rien de surprenant de voir les bonnes soeurs mendier!

Durant tout le cours de l'année, nos crèches ont salué grand nombre de visiteurs. Il nous fait plaisir d'enregistrer particulièrement la visite de Son Honneur le Maire Guerin, Mme la Mairesse et Melle Guerin qui se penchèrent sur les berceaux de nos chers petits. Tout récemment encore, nos Bébés, sans se douter de l'insigne honneur qu'il leur était fait, souriaient à l'Illustre Légat de Sa Sainteté Pie X, Son Eminence le Cardinal Vannutelli. Ah! s'ils avaient compris, les pauvres petits, que, dans la personne de son délégué, c'était le Chef Suprême de l'Eglise lui-même qui couvrait leurs berceaux de son ombre!

Mr l'abbé J. N. Dupuis a voulu se faire, cette année encore l'âme de nos "Grands Mardis." Et pendant que nos doigts empressés tiraient l'aiguille à qui mieux mieux, nos oreilles étaient délectées par d'intéressantes conférences. Mr Dupuis nous ménagea le plaisir d'entendre, en janvier dernier, le spirituel conférencier, Mr l'abbé Belleney, rédacteur à "La Croix" de Paris. En mai dernier, M. le Curé Beaubien dans une conférence, nous entretint de "La Genèse de Ville Marie." Nous gardons précieusement le souvenir de ce régal historique. Il a laissé dans nos coeurs l'amour et la reconnaissance des exploits de nos héros et des anges abritant de leurs ailes le berceau de Ville-Marie.

Une fois l'an, l'occasion nous est donnée de publier hautement le zèle infatigable de notre directeur médical, le Docteur Sévérin Lachapelle. Il s'est fait "le Père des Tout-Petits."

Nous nous rappelons ses paroles pleines de charité et de désintéressement, quand en janvier, après nous avoir exprimé ses voeux, le Dr Lachapelle nous disait: "Mesdames, souhaitez que mes enfants vivent," mais le Docteur ne se borne pas aux souhaits, il agit; et toujours dans le même but, il donna gratuitement l'hiver dernier, un cours de puériculture où nous avons puisé plus d'une sage leçon. Par son intelligente action auprès des Gouvernements provincial et municipal, il a assuré à la Crèche une allocation de $2,500.00. dont $1,000.00 provenant de la Province et $1.500.00 de la Cité, afin de permettre aux Soeurs de Miséricorde de prélever les fonds nécessaires pour la nouvelle Crèche. Espérons que l'an prochain, le voeu du Dr Lachapelle sera pleinement réalisé. Notre directeur médical est parfaitement secondé dans son oeuvre par ses distingués auxiliaires, les Docteurs A. Ricard et R. Masson qui se dévouent sans compter à la cause infantile. M. le Dr E. Langevin mérite aussi une mention spéciale pour ses bons offices rendus au laboratoire.

Pourrions-nous parler de dévouement et ne pas nommer notre digne présidente, Mme O. L. Hénault? L'oeuvre de la Crèche qu'elle a faite sienne, grâce à son intelligente activité, va toujours grandissante. Mme Hénault a apporté à ses chers petits la somme de $2,068.00 dont $1,900 en souscriptions de $100.

Encouragée par leur dévouée présidente, les Dames de l'Association ont rivalisé de zèle et de dévouement, mais il nous faut avouer, à notre grand regret que nous avons peu répondu à l'appel fait par Sa Grandeur, l'automne dernier, à savoir que toutes les Dames fournissent au moins deux articles pour le vestiaire. Quelques-unes ont répondu à cet appel et nous les en remercions de tout coeur mais c'est le petit nombre, et il ne faudrait, n'est-ce pas qu'un peu de bonne volonté. Qui ne peut dans une année, confectionner ou se procurer les deux articles demandés?

Nos remerciements sincères sont acquis à nos journaux canadiens, "La Presse", "La Patrie", "Le Devoir", "Le Canada", "Le Star", "Le Herald", "Le Samedi" pour la part active et empressée qu'ils ont prise à notre oeuvre.

Nous offrons notre gratitude tout entière à la Maison Dupuis Frères, pour avoir gracieusement orné nos arbres de Noël généreusement donnés par Mr le Dr R. Masson.

En terminant, il me faut évoquer de bien tristes souvenirs. La mort est toujours impitoyable, et chaque année, elle fait des victimes parmi nous, mais cette fois, elle fut des plus cruelles, en nous enlevant Mmes J. E. Beaudoin et L. J. V. Cléroux et Mrs les Docteurs Rottot, et J. B. A. Lamarche, ces vrais amis de notre oeuvre. Ils nous ont quittés, mais leur souvenir vivra longtemps parmi nous. Espérons qu'ils jouissent déjà de la récompense accordée au mérite et que maintenant encore ils continuent de protéger notre oeuvre.

Mgr, nous prions Votre Grandeur de vouloir bien nous bénir. Bénissez nos entreprises; bénissez cette Communauté par qui s'opère le bien de notre Association; bénissez nos petits protégés; bénissez nous toutes, et spécialement l'humble lectrice de ce rapport.

G. Z. BEAUDOIN,
Secrétaire.

POPULATION DE LA CRECHE DE LA MISERICORDE.

A la Crèche 1er octobre 1909 —	Enfants	87
Admis durant l'année 1909-1910 . . .	"	485
Total des hospitalisés	"	572

CRECHE ST-JANVIER, SAULT AU RECOLLET

Fondée le 1er mai 1903.

Par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, Archévêque de Montréal.

Supérieure: Soeur Saint Fabien.
Aumônier: M. l'abbé J. N. Dupuis.
Service Médical:
Docteur Sévérin Lachapelle, Dr Hector Pelletier
Présidente: Mme Latendresse; — *Secrétaire*: Mme Derome.

L'oeuvre de la Crèche St-Janvier du Sault-au-Récollet établie si généreusement dans la Villa, cédée à Monseigneur l'Archévêque de Montréal par Monseigneur Vinet, ancien Curé du Sault, est appelée à protéger l'âme et le corps d'une multitude d'enfants abandonnés. Monseigneur Bruchési s'est attendri sur le sort de ces chers petits anges inconscients de leur origine, il a voulu leur donner pour berceau sa maison de campagne.

Cette maison sera donc désormais le refuge d'enfants qui y recevront les notions de la vertu pour leur âme et les soins plus attentifs pour leur corps. Cependant un but si louable ne peut être atteint sans occasionner de grandes dépenses.

L'oeuvre est si belle et si utile que, nous l'espérons, le public fera sa part plus grande à l'avenir, afin d'alléger d'autant le fardeau que les Soeurs de Miséricorde ont supporté presque seules dans le passé.

Les personnes qui désirent adopter un enfant, peuvent s'adresser à la Supérieure de la Crèche St-Janvier Sault-au-Récollet.

POPULATION DE LA CRECHE ST-JANVIER, SAULT-AU-RECOLLET.

A la Crèche 1er octobre 1909 —	Enfants	47
Admis durant l'année	"	99
Total des hospitalisés . . .	"	146

ALLOCUTION AUX DAMES DE LA CRECHE DU SAULT-AU-RECOLLET A LA REUNION ANNUELLE LE 19 *OCTOBRE* 1910.

Vous avez accepté, Mesdames, le beau titre de patronnesses de la Crèche de la Miséricorde, et avec ce titre vous avez accepté la mission d'aider selon vos moyens les religieuses dans leur oeuvre admirable, du *soin* des pauvres petits abandonnés.

Ce nom de *patronnesses* veut dire protectrices de l'oeuvre, et ce n'est pas en vain que vous le portez. Votre passé a prouvé que vous l'êtes véritabblement. Ce passé, si honorable pour vous; si encourageant pour les Révdes Soeurs et si édifiant aux yeux du monde est un gage d'assurance pour l'avenir. Oui l'oeuvre de la Crèche continuera à être votre oeuvre de prédilection et vous en serez toujours les protectrices. Pénétrez-vous bien, Mesdames, du mérite de cette oeuvre, qui est le soin maternel donné à de pauvres petits êtres abandonnés dès leur entrée dans la vie, à ces petits malheureux, sans berceau et sans famille.

L'oeuvre de la Crèche, c'est le soin maternel donné à ces pauvres petits enfants jetés dans le monde en dehors des lois divines et contre l'ordre établi par Dieu. De ces abandonnés Dieu veut en faire des élus pour le ciel et c'est la grande pensée qui doit vous animer dans l'oeuvre de votre patronage.

Dieu peut faire rentrer dans l'ordre par l'exercice de la charité chrétienne ceux qui s'en trouvent exclus. Tout se répare ici-bas par le sacrifice. Les bons paient pour les coupables, tout comme le divin Sauveur a payé pour nous.

Voyez-vous, Mesdames, le grand mérite de votre oeuvre. Par votre patronage, par vos aumônes, par vos sacrifices vous aidez à Dieu à sauver des âmes, en payant pour le malheur de leur origine coupable; vous aidez à les remettre sur le sentier de l'ordre d'où le crime les avait exclus. Vous êtes donc les anges visibles de la Providence qui vont recueillir de par le monde les êtres les plus à plaindre dans la société.

Depuis trois ans que je demeure ici, vous m'avez beaucoup édifié par le zèle constant que vous avez montré pour accroître et consolider la société des Dames patronnesses et pour lui faire produire la plus grande somme de bien possible. Vous avez pour cela mérité un éloge tombé de la bouche de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési qui la semaine dernière a daigné proclamer publiquement le zèle des Dames patronnesses de la Crèche St-Janvier.

Le rapport que vous venez de lire étant comparé à celui de l'année dernière en fournit une preuve évidente. Par le grand nombre de Dames fidèles à se rendre chaque semaine aux assemblées de règle vous en êtes arrivées à figurer avec honneur à côté des Dames de la Miséricorde de Montréal.

Dans toutes les occasions vous avez montré une bonne volonté et une entente digne d'admiration, j'aime à vous en féliciter.

Sans être des religieuses, vous faites une oeuvre qui peut vous faire comparer à des religieuses. Vous pouvez en certaines circonstances faire plus de bien qu'elles, si vous voulez. Vos relations avec le monde vous permettent d'exercer une influence sur des milieux où les religieuses produiraient moins d'effets que vous, et dans ces occasions vous pouvez faire plus de bien qu'elles. Elles

comptent donc sur votre concours pour en arriver à remplir complètement leur mission.

Au reste, Mesdames, cette société dont vous faites partie, est proprement votre oeuvre, à vous, et non celles des religieuses. Si faute de zèle et par découragement elle venait à languir ce serait votre oeuvre qui tomberait. Les religieuses sans doute en souffriraient mais vous seriez les premières à subir un dommage en perdant vos précieux mérites devant Dieu et l'honneur de contribuer à une oeuvre qui fait de vous des religieuses au milieu du monde, en soulageant les membres souffrants de Jésus-Christ.

Vous continuerez donc, je n'en doute pas, à déployer le même zèle que par le passé, vos réunions seront aussi nombreuses, vous y montrerez la même amabilité et les anges des petits enfants pour qui vous travaillez se hâteront de porter vos bonnes intentions devant le bon Dieu, pour en rapporter des bénédictions qu'ils viendront ensuite répandre sur vous et sur vos maisons.

L'abbé Z. Dugas.

Réjean
Olivier

Ex-Libris

RAPPORT DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

Ce rapport, qu'on demande, du bien accompli par une oeuvre de charité canadienne, française, catholique, semble tout d'abord d'aucune utilité. Qui, en effet, ne connaît l'hôpital Notre-Dame? Soit pour des soins reçus, ou par la part de charité qu'on y exerce soi-même; ou peut-être aussi, pour l'intérêt qu'inspire un institut auquel se dévouent des parents, des amis. Cependant, comme l'oeuvre mérite d'attirer l'attention à divers points de vue, laissez-moi vous en dire encore quelque chose.

L'oeuvre de l'hôpital est essentiellement charitable; combien de malheureux sont arrachés à une mort certaine, de malades abandonnés qui sont guéris, de pauvres en détresse qui sont secourus, grâce à la rapidité de son service d'ambulance, à la facilité des consultations gratuites aux différents dispensaires, et à l'efficacité de son organisation hospitalière. Voyez ces quelques notes de l'année 1909:

1243 voyages d'ambulance, 23512 consultations dans les différents dispensairess; 29,975 prescriptions, servies aux malades. Comme résultat obtenu dans le traitement des malades, sur 2215 malades hospitalisés en 1909, 1863 sont partis de l'hôpital guéris, et 156 incurables. Résultat satisfaisant quand on songe que l'hôpital ne reçoit que des cas d'urgences, et qu'on y admet de préférence les cas aigus. L'hôpital contient cent-vingt-cinq lits, et ce nombre de 2,215 malades représente pour l'hôpital un séjour de 40,944 jours.

L'hôpital St-Paul, succursale de l'hôpital Notre-Dame pour les contagieux, contient cent quarante lits et a hospitalisé durant 1909, 645 malades, dont 553 sont sortis guéris; la durée de séjour des patients à cet hôpital a été de 19602 jours.

Chaque année l'hôpital Notre-Dame voit augmenter le nombre de ses malades. Il lui faut soulager plus de douleurs; compâtir à plus de souffrances. A cette recrudescence de misères, le dévouement de nos hospitalières se multiplie et se fait plus grand. A part le soin des malades et la préparation des remèdes, nos bonnes Soeurs Grises sont chargées de l'administration interne de l'hôpital, qu'elles maintiennent dans un ordre parfait, et avec le plus grand confort, malgré les ennuis d'un vieil édifice. Elles entourent leurs malades de soins attentifs et d'une atmosphère de charité qui les console, et dont les religieuses gardes-malades semblent avoir le secret.

A ces soins dévoués, il faut ajouter le travail ardu des administrateurs, hommes d'affaires, financiers bien connus du public, qui surveillent les intérêts monétaires avec un soin jaloux, administrent les finances avec prudence et économie. s'efforcent d'augmenter les recettes, et de maintenir les dépenses dans une limite raisonnable.

Aussi à l'appel de juillet dernier, pour combler le déficit occasionné par la construction du nouvel hôpital, commencée dans de mauvaises condtions, le public a montré l'intérêt qu'il porte à notre hôpital national, religieux, et laique, en répondant avec une générosité étonnante à ce cri d'alarme. Mais que de tracas et d'inquiétudes pour les administrateurs, durant les mois qui ont précédé ces secours. Ils ont eu heureusement, pour passer ces mauvaises heures, des amis bien précieux, Monseigneur l'Archévêque et ses prêtres de l'Archévêché, les ont aidés dans la mesure du possible de leurs conseils et de leurs dons. C'est Sa Grandeur qui nomme le chapelain, qui préside aux fêtes et encourage les malades et les ouvriers de l'oeuvre.

Les dames patronnesses de l'hôpital Notre-Dame font aussi leur part de bien. Elles organisent le dîner de Noël, fête qui apporte un peu de bonheur aux malades. et beaucoup d'aide à la maison par la quantité de provisions envoyées par les bienfaiteurs.

Au printemps de chaque année, elles donnent encore de leur travail pour préparer des recettes au trésorier; fête sur l'eau, tombola, concert; elles varient chaque fois afin d'intéresser la clientèle, et souvent, c'est leur part qui donne le surplus au revenu de l'hôpital. En 1909 elles apportaient au trésor $7,534.90. Ne sont-ce pas des chiffres consolants quand on songe aux misères secourues avec ces deniers. Elles s'occupent aussi de l'oeuvre du pain, qu'elles considèrent importante et d'un bon secours au budget. De l'oeuvre de la lingerie, pour aider à l'entretien du linge, vite détérioré dans un hôpital.

Il y a aussi la visite aux malades, car il n'y a pas que les plaies du corps à panser, il faut guérir aussi les blessures du coeur. En échange de la sympathie que le souffrant reçoit, et qui calme ses souffrances, nous nous trouvons consolés des petits ennuis de la vie par ces grandes misères de l'humanité. A cette école de la pitié, nous recevons les plus précieuses leçons. C'est se tromper soi-même, que de croire qu'on se donne ce qu'on refuse aux autres. Si nous voulons être heureux seuls, nous ne le serons jamais; tout le monde vous disputera ce bonheur. Si nous avons foi en la bonté, ne souffrons pas qu'une seule journée se passe, sans qu'un rayon de bonheur se lève sur un coeur affligé.

Nous avons depuis Octobre 1899, une école de gardes-malades attachée à l'hôpital. Cette fondation répondant à un besoin pressant rend les plus grands services. C'est une belle carrière qui s'offre aux jeunes filles, voulant pourvoir à leur existence, et ayant

certaines aptitudes de travail, elles voient à travers cette vie de dévouement et de mérite des joies, et un but utile à leur vie.

L'école a reçu depuis son ouverture quatre-vingt-neuf élèves, dont dix-sept ont reçu leur diplôme. Le local trop petit pour accommoder un grand nombre d'élèves, ne nous permet d'en recevoir qu'une vingtaine chaque année. L'an dernier il y a eu soixante-huit applications qu'il a fallu refuser faute de place. Le cours de trois ans est sous la direction des religieuses. Quelques graduées occupent de belles positions, une à un poste important dans un des principaux hôpitaux de New York, une autre à Québec et plusieurs pratiquent à Montréal.

L'hôpital est encore un centre d'études et l'enseignement de la faculté médicale serait incomplet sans les hôpitaux. C'est un vaste champ d'observation, où un grand nombbre de médecins viennent chaque jour, pour leur propre avancement, dépenser plusieurs heures. L'hôpital sert de clinique aux Etudiants de Laval dès leurs premières années d'études. Ils étudient près du lit des patients, les cas si variés qui se présentent dans un hôpital et suivent les opérations.

Quand j'aurai dit un mot du zèle infatgable, de la science éclairée et du dévouement de nos médecins; du courage et de la complaisance de nos internes, j'aurai, je crois, épuisé ce que je voulais dire de notre cher hôpital Notre-Dame. J'y ajoute toutefois une invitation cordiale à toutes les travailleuses, qui voudraient bien nous aider. Nous comptons 275 dames patronnesses, nous avons l'ambition d'arriver au millier.

Rapport de l'hopital Sainte-Justine pour les enfants.

En première page des deux rapports publiés depuis l'existence de notre oeuvre, ont paru sous le titre: "But de l'hopital Sainte Justine" quatre phrases qui à elles seules résument notre raison d'être:

"Soigner les enfants malades qui ne sont pas reçus dans les autres hopitaux.

"Travailler à enrayer l'effroyable mortalité infantile qui, chaque année, décime d'une façon alarmante la population de notre ville.

"Venir en aide aux mères honnêtes et pauvres qui ne peuvent donner à leurs enfants les soins nécessaires.

"Cette oeuvre est donc très humanitaire et franchement nationale.

1o Soigner les enfants malades qui ne sont pas reçus dans les autres hopitaux."

Notre oeuvre a été conçue par la grande pitié de ceux qui ayant étudié à fond les oeuvres sociales. faites jusqu'ici en faveur de l'enfance, ont constaté l'abandon presque total où étaient laissés les enfants malades. L'extrait suivant d'une requête adressée en 1908 au Premier Ministre de la Province de Québec explique clairement la situation.

"Les crèches et les hospices des enfants trouvés recueillent les enfants abandonnés ou illégitimes, mais rien n'existait avant cette fondation pour le soulagement des enfants légitimes malades. Dans les hopitaux catholiques canadiens français, on ne reçoit pas les enfants au-dessous de l'âge de cinq ans. excepté pour certains soins chirurgicaux.

"Dans les différents hopitaux protestants 110 lits à peine leur sont réservés. et dans certains de ces hôpitaux les enfants doivent avoir atteint au moins l'âge de un an, et parfois même ne sont reçus qu'âgés de deux ans."

Voilà tout ce qui existe pour la protection des enfants légitimes, pour le soulagement des femmes honnêtes, mères d'une nombreuse famille, accablées par un labeur ardu, qui est leur gagne-pain.

Ces faits étaient bien de nature à faire réfléchir les personnes qui avaient à coeur la conservation des tout petits.

Comment pouvait-on avoir jusqu'ici oublié ce grand devoir de la protection des faibles? Pauvres enfants, votre frêle voix n'avait donc pu se faire entendre avant aujourd'hui?

Pour la grande population de Montréal quel effet pouvaient avoir ces 110 lits et parmi les Canadiens français quelle honte que ce manque total de centre de secours pour les enfants malades.

2o Travailler à enrayer l'effroyable mortalité infantile qui chaque année décime notre population.

Les statistiques nous font voir dans quelle désastreuse proportion les enfants meurent chaque année.

Mortalité totale des enfants au-dessous de 5 ans, comparée avec le nombre des naissances.

En 1900	55.05	pour	cent
1901	53.57	"	"
1902	52.52	"	"
1903			
1904			
1905	56.31	"	"
1906	55.35	"	"
1907	53.63	"	"
1908	55.14	"	"
1909	54.92	"	"

Mortalité des enfants canadiens-français au-dessous de 5 ans comparée avec le nombre des naissances.

En 1900	62.39	pour	cent
1901	59.44	"	"
1902	58.53	"	"
1903			
1904			
1905	61.97	"	"
1906	60.66	"	"
1907	58.93	"	"
1908	60.45	"	"
1909	59.72	"	"

Ces chiffres étaient éloquents et malgré l'énormité et presque l'impossibilité de la tâche il fallait l'entreprendre.

Le fait d'ouvrir un hopital avec un nombre très restreint de lits ne pouvait constituer une garantie de diminution de percentage de mortalité pendant l'année. Non, assurément non. Mais les 175 enfants traités pendant l'année 1908 et les 266 admis en 1909 représentent un réel effort fait dans la cause de la conservation de nos enfants.

Si 21 sont morts dans la première année et 48 dans la seconde, la proportion n'est plus sur les 441 enfants traités en deux ans chez nous que de 6.39 pour cent.

Ce résultat obtenu avec nos modestes ressources est un très puissant stimulant pour l'avenir.

Ici quelques passages des rapports du secrétaire du bureau médical, Mr le docteur Masson, seront d'un grand intérêt.

"C'est avec un sentiment de satisfaction bien légitime que nous présentons aujourd'hui le premier rapport annuel du département médical de l'hopital Sainte Justine pour les enfants.

"Les quelques chifres que nous aurons l'honneur de soumettre à l'assemblée seront plus que suffisants pour prouver à nos patrons et au public en général tout le bien que le nouvel hopital a

déjà fait, et par là, entrevoir les services immenses qu'il est appelé à rendre dans l'avenir.

"Cent soixante quinze enfants ont été admis à l'hopital Sainte Justine, au cours de l'année qui vient de s'écouler.

"Sur ce nombre, vingt et un sont morts et de ces derniers, sept sont morts en moins de quarante huit heures, c'est-à-dire sans avoir été traités, ce qui donnerait une mortalité de 14 sur 168 malades traités.

"Le nombre de jours d'hospitalisation se monte à quatre mille quatre cent seize, donnant une moyenne par patient de 25.24 jours.

Nous avons traité 103 garçons et 72 filles.

L'âge des malades serait intéressant à connaître.

Nous avons reçu 45 nourrissons âgés de moins de six mois; 23 âgés de plus de six mois et de moins d'un an; 28 enfants âgés de 1 à 2 ans; 35 enfants âgés de 2 à 5 ans; 45 enfants âgés de 5 à 10 ans.

Il fut donné aux différents dispensaires 536 consultations et 65 interventions chirurgicales furent faites, presque toutes nécessitant une anesthésie complète.

"Comme il est facile de le remarquer, nous nous sommes appliqués à traiter surtout les tout petits, ceux qui dépendent presque exclusivement de notre oeuvre et qui ne peuvent être secourus par d'autres.

"Que de fois cependant les médecins de service se sont trouvés dans l'obligation de refuser d'admettre de pauvres petits malades, qui auraient certainement été sauvés, et qui, faute d'espace, retournaient dans leur misérable foyer, pour grossir la liste si longue des petits êtres qui se hâtent de mourir parce que la vie qu'ils ont à peine entrevue, leur est trop dure et trop pénible.

"C'est au contact quotidien de la misère humaine que l'on comprend bien pourquoi la Charité est la plus méritoire des vertus.

"Nous sommes encore au début de notre oeuvre, et déjà près de 800 enfants ont reçu nos soins. Qui pourra nous dire combien de ces 800 enfants manqueraient aujourd'hui à l'appel, si l'hopital Sainte Justice n'existait pas?

"Année 1909.

"Pour la seconde fois, j'ai l'honneur de présenter à l'assemblée générale de l'hopital Sainte Justine le rapport annuel du département médical et c'est avec grand plaisir que nous constatons les progrès rapides que fait l'oeuvre à laquelle, chacun de nous, consacrons et notre temps et notre dévouement.

L'hopital Sainte Justine n'est plus un inconnu pour le public charitable; les sevires immenses déjà rendus, ceux encore plus

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

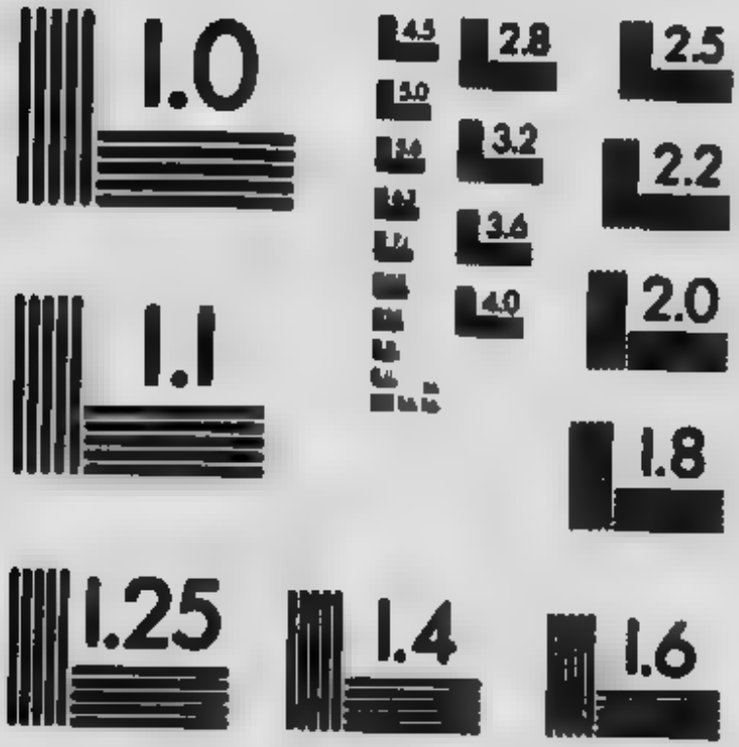

APPLIED IMAGE Inc
1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

nombreux qui seront rendus dans l'avenir, quand nous serons dans la possibilité d'ouvrir nos portes à tous les petits malades qui viennent demander du secours, obligent les autorités de reconnaître notre oeuvre d'utilité publique.

"Les subsides tant municipaux que provinciaux, qui nous sont accordés quelque minimes qu'ils soient, nous ont permis de subsister.

"La générosité des patrons de l'hopital, la charité d'un chacun nous ont procuré l'avantage de secourir un grand nombre d'enfants malades, soit en les hospitalisant et leur donnant, avec le confort, les soins requis par leur état, soit en les traitant aux consultations externes et leur distribuant des toniques, des conseils hygiéniques, des objets de pansement ou des médicaments.

"Le nombre de lits mis à la disposition des malades est déjà considérable, mais pour répondre à toutes les demandes d'admission, il faudrait quintupler ce nombre.

Nous pouvons compter sans exagération, que chaque année, nous avons refusé d'admettre faute de place, au cours de cette année une moyenne de deux malades par jour. Quoiqu'il en soit avec les ressources dont nous disposons, malgré le peu d'espace que nous avons, l'Hopital Ste Justine a rendu des services immenses au cours de l'année qui vient de s'écouler, quelques chiffres que notre système de comptabilité médicale nous permet de publier cette année, vont mettre rapidement au courant tous ceux qui s'intéressent à nous.

Nous avons hospitalisé au cours de cette année 266 malades contre 175 l'an dernier: 114 filles et 152 garçons. Le nombre de jours d'hospitalisation pour ces 266 malades se monte à 5810 contre 4416 l'an dernier.

L'âge des malades se lit comme suit:

78	enfants	âgés de 5 à 10 ans.
68	,,	2 à 5 ans.
25	,,	1 à 2 ans.
32	,,	6 mois à 1 an.
63	,,	moins de six mois.

Ce qui fait que 188 enfants âgés de moins de cinq ans ont été traités, nourris et hospitalisés à l'Hopital Ste Justine alors que nulle part ailleurs ils n'auraient été reçus. Du reste nous nous étudions à traiter surtout les petits, les tout petits particulièrement, car ils comptent sur nous et ont des droits que nous leur avons donnés et que nous respectons.

Sur les 266 malades hospitalisés, nous en avons perdu 48; mais, de ces derniers 9 sont morts sans avoir été traités en moins de 48 heures après leur entrée à l'Hopital, ce qui donne 39 morts sur 266 soit un percentage de 14.66 pour cent.

Au cours de cette année 21 appareils orthopédiques furent fabriqués et 309 opérations chirurgicales pratiquées par les médecins et chirurgiens de l'Hopital.

Le nombre de consultations données aux différents dispensaires se monte au chiffre de 1885. Le cours des élèves garde-malades est maintenant absolument déterminé. Le programme en est arrêté et les leçons, données trois fois la semaine par les médecins de service, sont suivies avec assiduité par le personnel médical de l'Hopital.

Je crois qu'en toute justice, nous devons reconnaître publiquement la satisfaction que nous ont donnée nos futures garde-malades. Le soin des malades en général exige une longue expérience, des connaissances assez étendues et beaucoup de patience. Le soin des enfants malades demande autant de connaissances, autant d'expérience, sinon plus, et beaucoup plus de patience, de sorte que nos futures diplomées sont à une école pénible, mais leur brevet sera une recommandation d'autant plus sérieuse qu'il aura été plus difficile à obtenir.

Le bureau médical tient à reconnaître les grands services que monsieur le docteur Boucher a rendu à L'Hopital au cours de cette année. L'ntérêt que le président du bureau médical porte à l'Hopital Ste Justine, le zèle et le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions, sont choses connues de tous, mais nous tenons à l'en remercier et nous espérons qu'il nous continuera ses bons offices.

Le manque d'hygiène est aussi une des grandes causes de la mortalité infantile. Dans nos dispensaires les consultations sont nombreuses et les bons conseils, les leçons d'hygiène ne sont pas sans profit En 1908, 586 consultations ayant été données et 1885 en 1909, il est certain qu'une grande partie des mères de ces enfants ont bénéficié des avis reçus et de la lecture des petites brochures distribuées à chacun.

Tout cela, c'est un travail qu'un peu plus de ressources pécuniaires pourrait rendre moins lent, mais c'est un travail solide et durable. C'est la petite source qui coule encore et toujours et sans que cela paraisse fertilise tout le terrain avoisinant. Il faut les multiplier ces sources de bienfaisance et en étendre les bons effets. Voilà ce que nous espérons produire avant longtemps.

3o. "Venir en aide aux mères honnêtes et pauvres qui ne peuvent donner à leurs enfants les soins nécessaires."

Les 4418 jours d'hospitalisation donnée en 1908 et les 5810 jours en 1909 représentent par eux-mêmes une bonne moyenne de secours portés aux pauvres mères de famille. Nous en sommes fières, car si les enfants trouvés sont protégés, les filles mères secourues, les mères honnêtes accablées de famille et de besogne n'ont pas été aidées jusqu'ici.

Dieu soit loué de faire nombreux les membres de la famille canadienne-française, malheureusement les ressources pécuniaires

du chef de famille ne sont pas toujours en proportion du nombre des enfants.

La pauvreté n'altère pas l'amour maternel, la mère ne souffre que davantage de ne pouvoir se donner tout entière à son enfant malade; les autres la réclament aussi, puis c'est le mari, et toujours sur la mère retombe le lourd fardeau de la maladie.

Nous en avons vu de ces pauvres petits qui, arrivés mourants à notre hopital, retournent chez eux en santé, après avoir tout simplement suivi un régime régulier d'alimentation en rapport avec leur constitution. Que dire alors des cas où l'enfant nécessite des soins multiples et prolongés?

Que dire aussi de ceux où une personne expérimentée seule peut donner des soins compétents.

Que deviendront-ils tous ces enfants si l'hôpital ne leur porte secours. Il semble qu'ici soit la place rationelle pour parler de la goutte de lait, oeuvre que l'hopital a entreprise au mois d'août dernier dans le but de sauver les nourrissons que les mères ne peuvent allaiter.

La mauvaise alimentation chez les enfants, étant une des causes primordiales de leurs misères et la difficulté si grande qui existe à se procurer un lait pur, nous ont fait ouvrir ce nouveau département de notre oeuvre qui la complète merveilleusement.

Le lait pur ne pouvant toujours être donné sans préjudice aux enfants, vu ces conditions, une préparation judicieuse est imposée à la mère. L'incapacité des unes, le surcroît d'ouvrage chez les autres font que pour la majorité "La Goutte de Lait" est une bénédiction.

"4o. Cette oeuvre est donc très humanitaire et franchement nationale."

Secourir les miséreux: soigner les pauvres enfants malades qui ne sont pas reçus dans aucune autre institution, c'est très humanitaire.

Travailler à conserver au pays toutes les énergies que la Providence lui envoie; sogner les corps pour que plus robustes soient les individus qui devront former la nation; les arracher à la mort pour que plus nombreux soient les bras qui auront à protéger et à défendre la patrie; réduire par des efforts constants et coûteux une statistique honteuse et inquiétante n'est-ce pas travailler à une oeuvre franchement nationale?

Pour faire mieux connaître l'ouvrage accompli jusqu'ici les deux rapports des années 1908 et 1909 faits par la secrétaire d'alors Mlle Thais Lacoste, seront d'un grand intérêt:

RAPPORT DE LA SECRETAIRE DU COMITE EXECUTIF 1908

Ce rapport étant le premier qui devra paraître sur les travaux de notre hôpital, permettez-moi de remonter encore aux premiers débuts de notre oeuvre, et de vous répéter ce que déjà bien des fois, tous, vous avez entendu.

Tout de même, l'on ne peut jamais trop revenir sur les premiers pas d'une entreprise telle que la nôtre. C'est un encouragement pour l'avenir, et la grande satisfaction éprouvée à la vue de nos résultats ne peut être qu'un bien effectif stimulant.

Dès le mois de mai 1907, de généreuses personnes, dont le Dr Sévérin-Lachapelle, le Dr Rhéaume, le Dr Boucher, le Dr Bourgoin, Mademoiselle Rolland. Madame Arthur Berthiaume. Madame, J. A. Leblanc, Madame Leman, Madame Alfred Thibaudeau, Madame U. H. Dandurand, Madame McDonald. Ces personnes, dis-je, répondaient à l'appel du Dr Irma Levasseur, et se réunissaient pour discuter le beau projet d'un hôpital pour enfants.

Tous, vous connaissez assez les raisons qui rendaient si urgente l'entreprise d'un hôpital pour enfants. Les alarmantes statistiques sur la mortalité infantile, le manque d'espace dans les hôpitaux catholiques pour recevoi s enfants malades, et. même chez les protestants, le nombre re reint de 110 lits pour la grande population de notre ville, telles furent les raisons qui déterminèrent ce premier mouvement.

Des démarchhes furent faites à l'hôtel de vlle, et l'on obtint la somme de $200.00. Une petite fête fut organisée, qui ajouta $87.11 aux fonds du futur hôpital.

En novembre, l'Honorable Monsieur Rolland favorisa l'oeuvre nationale en laissant, à des conditions fort avantageuses, la maison portant le No 644 de la rue St-Denis.

Rendons ici un hommage à ces ouvriers de la première heure, et faisons-leur large la part qu'ils ont prise dans l'oeuvre des tout petits.

. où en était le projet de cet hôpital pour enfants, lorsque le sa di, 30 novembre 1907, un nouveau comité se formait et tc nait sa première assemblée. Le pauvre petit malheureux, que déjà Mademoiselle Levasseur avait généreusement recueili, n'avat même pas de lit, et les sept dames qui se réunirent ce jour-là n'eurent pas chacune une chaise pour s'asseoir.

En un mot, l'hôpital avait pour toute richesse la bonne volonté des dames, dont le coeur s'était laissé toucher par la souffrance et l'abandon des petits. Et c'est cette bonne volonté, dou-

blée d'une énergie constante, qui avec l'aide des généreux bienfaiteurs, ont fait l'hôpital tel qu'il est aujourd'hui.

Peu à peu différents comités se formèrent: un comité honoraire, composé comme suit: Madame R. Dandurand, Lady Lacoste, Madame J. R. Thibaudeau, Madame F. L. Béique, Madame F. D. Monk, Madame Damien Rolland, Madame Louis Beaubien, Madame Arthur Boyer, Madame Jos. Leman, Madame H. Gérin-Lajoie, Mademoiselle Payette; le comité de couture, avec lequel bien peu d'autres ont pu rivaliser de zèle et de persévérance; celui des souscriptions, dont les membres ont recruté un si grand nombre de bienfaiteurs. Puis vient celui de l'économie interne, dont l'industrie et le dévouement ont fait des trésors de tous les vieux meubles reçus. Le comité des fêtes, plus tard, dut se former, et vous verrez dans son rapport combien brillants ont été les résultats de son travail. Le comité de publicité, dont le travail constant nous a fait connaître et encourager de tant de personnes inconnues. Enfin, le plus charmant de tous, celui des fillettes, qui travaillèrent avec tant d'ardeur au soulagement de leurs petits frères malades.

En décembre 1907, une enquête, signée de plusieurs centaines de noms, fut présentée à l'hôtel de ville, demandant un octroi de $2000.00. Notre voix fut entendue, du moins en partie: nous reçûmes $800.00 pour cette première année, et nous espérons bien que Messeurs les Echevins, s'étant rendu compte du fructueux emploi que nous avons fait de cet argent, nous voteront un plus fort montant cette année, en rapport avec nos besoins impérieux et toujours grandissants. A la Ville, nous tenons à rendre le beau témoignage qu'elle fut la première à encourager effectivement l'oeuvre du soulagement des enfants malades.

Unissez-vous, nous dit-on de toutes parts, pour centupler vos forces. Voilà ce qui nous fit adresser à la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, où nous reçumes un si bienveillant accueil. Depuis lors, tous ceux qui s'intéressent à notre oeuvre sont tenus au courant de ses progrès, dans la page réservée dans les grands quotidiens, à cette bienfaisante association.

A notre demande, un bureau médical se forma, en janvier. Et au zèle et à la compétence de Messieurs les médecins qui en forment partie, nous devons la grande part du succès de cette première année.

Les dispensaires furent ouverts au commencement de mars; et les nombreuses mères qui y conduisent leurs enfants prouvent chaque jour davantage la nécessité urgente de cet établissement.

Le 10 février, une assemblée générale fut tenue, sur la rue St-Denis, pour exposer aux personnes qui s'intéressent à l'oeuvre, les efforts tentés pendant ces deux premiers mois d'existence.

Puis ce fut la formation des cours de gardes-malades et d'aides maternelles. Nous sommes heureuses de profiter de l'occasion

pour reconnaître le dévouement de nos gardes-malades, qui, sous la conduite habile de Mademoiselle Léda Larue, ont puissamment contribué à l'établissement de l'hôpital. C'est aussi avec grand plaisir que nous donnerons à Mademoiselle Clément le certificat que sa compétence et son courage lui ont mérité.

Monsieur Paul Lacoste, avocat, c'est gracieusement chargé des très nombreuses démarches à faire en vue de notre incorporaton. L'Honorable Monsieur Jérémie Décary voulut bien se faire le parrain de notre bill, et, grâce à ce puissant patronage et au travail de Monsieur Paul Lacoste, nous sortîmes victorieuses d'une petite lutte, engagée entre nous, les femmes, qui voulions la plus grande liberté pour travailler le plus efficacement possible à notre chère oeuvre, et messieurs les hommes, qui, jaloux de leurs droits, ne voulaient pas, sans se faire prier un peu, les partager avec nous... serait-ce même pour la charité.

Madame Beaubien, Mademoiselle Rolland et Mademoiselle Lacoste durent donc passer plusieurs jours à Québec et travailler auprès des autorités provinciales afin d'obtenir, outre l'existence légale de notre institution, un subside qui pût contribuer à en assurer aussi l'existence matérielle.

Le gouvernement nous donna un précieux encouragement en nous octroyant $500.00. Mais la requête, signée de tant de noms de mères, de femmes et d'hommes qui comprennent la nécessité de notre existence, aura, nous osons l'espérer, un meilleur écho cette année; et nous formons des voeux pour que les autorités provinciales et municpales nous secondent plus effectivement dans notre oeuvre avant tout nationale.

Au mois d'avril, une soirée fut organisée aux Nouveautés. Monsieur le Maire voulut bien en accepter la présidence. Les dames du comité des fêtes méritent une mention toute spéciale pour leur initiative et leur travail, qui ont fait de cette fête une agréable et avantageuse soirée.

Le 8 juin se firent les élections du comité exécutif actuel et la nomination des présidentes et secrétaires des différents sous-comités.

La Secrétaire, ayant eu le précieux avantage d'être reçue en audience privée auprès de Sa Sainteté Pie X, Notre Saint Père voulut bien donner de tout coeur sa paternelle bénédiction pour le succès de notre oeuvre. Ces quelques lignes, écrites de sa main seront précieusement conservées chez nous.

Sous les auspices de notre hôpital, le docteur Laberge a donné une très intéressante conférence à l'Université Laval, sur la mortalité infantile.

Quelques fois, pendant les réunions de couture, Monseur l'abbé Archambault et Monsieur l'abbé Henri Gauthier voulurent bien intéresser les dames en leur faisant une agréable causerie.

A l'exposition de la ligne anti-tuberculeuse, l'hôpital a été très avantageusement représenté par Melle Larue, et aussi par Melle Clément.

Nous sommes bien reconnaissantes au "Needle Work Guild of Canada" pour le grand nombre de morceaux de lingerie qu'il nous a généreusement obtenus.

En novembre, en vue de l'organisation d'une fête, une assemblée spéciale a été convoquée.

Et maintenant, pour terminer cet aperçu des principaux faits de l'année, il me reste à dire combien nous remercions les personnes généreuses qui nous ont aidées de leur dévouement et de leurs dons de toutes sortes.

Un bien sincère merci à Madeleine, Colette, Françoise. Mme M. Saint-Jacques (Jean Deshayes), Grand-Papa, L'Action Sociale, qui ont écrit de si vrais et de si charmants articles sur notre hôpital.

"La Presse" et "La Patrie" méritent surtout une mention spéciale, car elles luttent de générosité pour faire connaître au public charitable de Montréal nos besoins et nos progrès, et nous obtenir ainsi cet encouragement toujours grandissant que nous recevons pour l'oeuvre de nos petits malades.

Encore dernièrement, dans le mois de décembre, "La Presse" ouvrit dans ses colonnes une liste de souscriptions qui fut une occasion nouvelle pour chacun d'envoyer son offrande.

Le Cercle Loyola mérite aussi notre profonde gratitude pour ses libéralités envers nous, et surtout pour la grande sympathie témoignée sous la forme de très fréquentes visites faites par un de ses membres: Melle Routh.

Avec le bien veux dicton, nous répétons que ce n'est que petit à petit que l'oiseau fait son nid. Nous le voudrions si chaud et si douillet pour reposer les membres endoloris de nos petits oisillons!

RAPPORT DE LA SECRETAIRE
1909

Grâce au bienveillant intérêt que tant de charitables personnes ont porté à notre hôpital, l'année qui vient de s'écouler a été bien profitable à nos petits malades, comme nous le prouverons plus en détail par les rapports des différents comités.

Une assemblée générale a eu lieu en décembre 1909.

Le nombre de nos lits a été augmenté: une chambre nouvellement ouverte nous permet de recevoir de plus nombreux patients.

Melle Rolland. Mme Mercille, l'hon. Charles de Boucherville et le docteur R. Masson ont été faits gouverneurs, précieux encouragement pour nos petits enfants que d'avoir des protecteurs aussi sympathiques à leurs souffrances. Ils leur disent par ma bouche un bien sincère merci.

Merci donc, du fond du coeur, à toutes les personnes qui nous ont encouragées, soit en ouvrant leur bourse, soit en donnant une aide quelconque toujours si précieuse.

L'enfant a plaidé lui-même sa cause, et c'est en regardant ses grands yeux souffrants que beaucoup ont senti leur coeur touché, et ont voulu contribuer à leur faire la vie meilleure. C'est pourquoi nous vous invitons tous à venir de temps à autre constater ce que peut rapporter, même une obole donnée chez nous.

Une mention spéciale mérite d'être faite aux différents journaux, qui, en toutes circonstances, ont fait si gracieusement connaître au public ce qui se rattache à notre hôpital. "La Presse" et "La Patrie", surtout, ont droit à notre reconnaissance.

Les différents comités ont rivalisé de zèle et de dévouement.

Tous les vendredis.. on vit de charitables et industrieuses ouvrières se réunir pour raccommoder et confectionner la lingerie. L'été dernier, madame Art. Berthiaume, présidente de ce comité, organisait une jolie fête à la campagne, pour subvenir aux dépenses de son comité.

Puis vient celui des souscriptions, qui n'a pas la moindre des tâches; mais sous la direction habile de madame Raoul Masson, la chose semble facile.

Tous les intéressés connaissent le beau succès qu'a eu madame Normand, qui a organisé la représentaton au Monument National, au printemps dernier, et la grande tombola qui a eu lieu en octobre. Je laisse au comité des fêtes de vous raconter les détails de ces fêtes; je n'insisterai que sur le fait que l'honorable Premier Ministre, Sir Lomer Gouin, l'honorable monsieur Devlin, monsieur le chanoine Gauthier, l'honorable Dr Guerin, nous ayant chacun adressé un mot d'encouragement, à l'occasion de l'ouverture de la vente, au Parc Sohmer, nous désirons remercier spécialement ces messieurs qui, parlant au nom du gouvernement et du clergé, nous ont ainsi puissamment aidées à faire mieux comprendre à tous l'utilité et l'urgence de notre oeuvre des enfants malades.

Le comité de publication, si bien dirigé par madame Th. Bruneau, s'est toujours fdèlement acquitté de sa tâche de raconter à tous nos besoins et nos succès.

Pour terminer, il y a encore le gentil comité de couture des enfants, qui travaille avec une ardeur des plus soutenues, stimulée par la bonne direction de Melle Blanche Barry. Melle

Barry a aussi à son crédit l'organisation de jolies représentations données au profit de son comité, lequel, disons-le à la louange de nos plus petites collaboratrices, est tout à fait indépendant de nous, financièrement parlant.

Toutes ces dames sont fort bien secondées par les membres des divers comités, à qui nous adressons, à chacune en particulier, un bien reconnaissant souvenir.

Voilà pour tout le grand travail extérieur qui est considérable; mais il ne faut pas oublier les personnes qui tous les jours, et à tous les instants, se dévouent auprès de nos petits malades. Je parle de l'économie, de nos infirmières en chef et subalternes, et de tout le personnel de l'hôpital.

Est-il besoin de mentionner que les dames formant partie de l'exécutif donnent les premières l'exemple, et se dépensent journellement pour la bonne administration de leur oeuvre?

Nous disons un bien chaud merci à messieurs les médecins qui, régulièrement, apportent la santé et l'espérance à leurs petits patients.

En un mot, l'encouragement nous est venu de toutes parts et sous toutes formes. Tous ont donné de si grand coeur: nous les remercions de même.

En mai dernier, l'hôpital a reçu la visite insigne du Dieu des petits enfants, à l'occasion de la Fête-Dieu. L'hôpital a ouvert grandes ses portes pour improviser un reposoir, que des mains habiles ont décoré avec goût. Il était impressionnant, le spectacle de Jésus-Hostie venant en grande pompe rendre visite à nos pauvres petits malades.

A Noel, une fête intime fut préparée pour nos enfants. Le petit Jésus nous fit parvenir force bonbons et jouets, qui firent oublier, pour quelque temps, bien des souffrances et des ennuis.

A côté de ces notes gaies, il nous faut déplorer la mort de deux de nos patronnesses: Melle Barry (Françoise) et madame Filteau. Fasse Dieu que le bien accompli pour nos petits leur soit déjà rendu au centuple.

Il me reste encore à faire un appel pour un travail actif de la part de tous ceux et celles qui peuvent le faire. Le vieux dicton: "Le temps, c'est de l'argent," est surtout vrai dans une oeuvre de charité.

C'est avec un peu d'argent et beaucoup de temps que nous avons pu traiter, souvent avec grand succès, toujours avec profit, les pauvres malheureux enfants hospitalisés chez nous, depuis notre fondation.

C'est donc avec raison que j'éprouve un véritable enthousiasme en vous disant: Venez visiter nos salles; voyez nos enfants,

comme ils sont confortablement logés et soignés avec sollicitude.

Tout cela n'est que l'oeuvre de deux années d'existence.

Si la Providence veut bien encore se servir de vos coeurs généreux pour nous porter secours, nous pourrons bentôt, peut-être, réaliser des projets qui rendront plus effective notre lutte engagée contre la mortalité infantile.

Nous parviendrons à diminuer considérablement les ravages de ce fléau qui décime impitoyablement notre population.

THAIS LACOSTE,
Secrétaire.

Ces deux tableaux des recettes et des dépenses seront aussi, il me semble, intéressants surtout pour ceux à qui les chiffres en disent davantage.

L'on se demandera comment les pauvres mères de l'hôpital Sainte Justine ont pu assurer aussi complètement le lait, le pain, et les remèdes de leurs nombreux enfants malades.

Problème que l'on ne peut résoudre sans croire à la protection toute spécale d'une Sainte Providence sollicitée aussi sans doute avec instance par notre petite patronne.

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Du 1er Décembre 1907 au 31 Décembre 1908.

RECETTES

Souscriptions	$1,182.88	
Dons divers	345.96	
Pensions des malades	402.85	
Dispensaire et pharmacie	69.51	
Recettes, Comité des Fêtes	469.09	
Recettes diverses	116.33	
Ville de Montréal	800.00	
Gouvernement Provincial	500.00	
Intérêt sur dépôt	8.50	
	$3,895.12	
En caisse au 1er décembre 1907	287.11	
		$4,182.23

DEPENSES

Provisions (viande, épiceries, pain, etc.)	$ 800.90	
Lait	208.90	
Salaires	779.41	
Eclairage et chauffage	261.03	
Téléphone	55.95	
Médicaments et pharmacie	209.53	
Assurance	15.50	
Ameublement et réparation	590.99	
Loyer	450.00	
Marchandises (lingerie, literie, etc.)	.84.82	
Frais d'incorporation	107.77	
Impressions et timbres	41.18	
Diverses dépenses	174.10	
	$3,779.13	
En caisse au 31 décembre 1908	403.10	
		$4,182.23

J. L. FRIGON,
Auditeur

E. ROLLAND,
Trésorière.

Moyenne du coût d'un malade par jour $1.10

RAPPORT DE LA TRESORIERE

Du 31 décembre 1908 au 31 décembre 1909.

RECETTES

Comité des Fêtes	$3,400.20	
Souscriptions	1,233.86	
Comité de la lingerie	80.50	
Comité de la couture	39.38	
Oeuvre du lait	162.75	
Pensions des malades	332.85	
Dispensaire et pharmacie	161.24	
Ville de Montréal	895.03	
Gouvernement Provincial	500.00	
Divers	86.40	
Intérêt sur dépôt	11.95	
	$7,404.16	
En caisse au 31 décembre 1908	403.10	
		$7,807.26

DEPENSES

Salaires	$1,339.30	
Provisions (viandes, épiceries, pain, etc.)	924.60	
Lait	279.17	
Loyer	660.00	
Chauffage et éclairage	404.53	
Dispensaire et pharmacie	401.31	
Lingerie et literie	359.57	
Réparations	205.81	
Ameublement	150.65	
Impressions et timbres	148.75	
Téléphone	53.95	
Taxes	15.52	
Divers	106.21	
	$5,051.37	
En caisse au 31 décembre 1909	2,755 89	
		$7,807.26

EUPHROSINE ROLLAND,
Trésorière.

J. L. FRIGON,
Auditeur.

Durant cette dernière année des évènements très importants sont survenus: Tout d'abord l'arrivée des religieuses filles de la Sagesse qui desservent maintenant notre hôpital avec toute la charité et le zèle dont elles sont reconnues capables.

Sa Grandeur Mgr. L'archévêque a bien voulu honorer notre maison de sa visite une première fois pour souhaiter la bienvenue aux religieuses nouvellement arrivées de France et une seconde fois pour l'inauguration d'une pieuse petite chapelle que nous possédons maintenant dans la maison de nos chers petits.

Des changements faits dans l'établissement nous ont permis d'ouvrir une chambre nouvelle où nous recevons des "malades privés."

Le transport du dispensaire au No 1107 de l'avenue deLorimier conjointement avec celui de la Goutte de lait est aussi une grande amélioration pour l'hôpital.

Enfin l'entreprise de la Goutte de lait est un progrès dont nous nous réjouissons bien profondément.

La Goutte de lait est une oeuvre qui pour n'être pas toujours bien comprise n'en est pas moins d'une grande nécessité.

Encouragées par l'expérience et l'habile direction du Dr Boucher, président du bureau médical, nous n'avons pas hésité à

agrandir notre champ d'action et à entreprendre cette oeuvre nouvelle complément de la première: l'hospitalisation.

Une des causes généralement admise de la mortalité infantile est la mauvaise qualité du lait distribué. A la goutte de lait, le lait est reçu une demi heure après la traite et est immédiatement soumis aux différents procédés de la stérilisation.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont si satisfaisants que nous voudrions en faire part à toutes les mères incapables de nourrir elles-mêmes leurs enfants. C'est avec tant de difficultés que souvent l'on parvient à donner la nourriture appropriée à l'estomac du nourrisson.

Au dispensaire de la goutte de lait se trouvent des médecins spécialistes pour les enfants. Les conseils de ces médecins expérimentés font éviter tous les "essais" si souvent préjudiciables à la santé.

Là aussi l'on peut se procurer le lait préparé, suivant une ordonnance répondant aux besoins de l'enfant et sous la surveillance d'une infirmière diplômée.

Le lait est distribué gratuitement aux indigents munis d'un certificat de pauvreté. Mais tous peuvent bénéficier de cette oeuvre en payant chacun suivant ses moyens: 5—10—15—et—25 cts. par jour.

Maintenant il faut recevoir de l'aide de partout pour agrandir cette oeuvre nouvelle; il faut la mettre à la portée de tous et multiplier au plus tôt les 22917 bouteilles préparées chez nous depuis l'ouverture de la Goutte de lait, le 1er août dernier.

C'est à Melle Léda Larue qu'est actuellement confiée cette tâche et c'est à elle aussi sans doute que nous devons une bonne part de la satisfaction obtenue jusqu'ici.

C'est ainsi que peu à peu se réalise notre oeuvre des enfants malades que nous rêvons si large et si bienfaisante.

T. LACOSTE-BEAUBIEN.

GARDES MALADES.

Tous nous connaissons cette femme admirable de zèle et de dévouement qui est la garde-malade, aussi il n'est pas nécessaires d'en expliquer ici la mission. Nous invitons seulement les jeunes filles se sentant quelques aptitudes pour le soin des malades à venir à l'hôpital, où. tout en aidant au soulagement de la souffrance, elles acquerront une science qui leur rapportera bientôt estime et rémunération.

Le prospectus pour le cours des gardes-malades peut être obtenu en s'adressant à l'hôpital, 820 avenue De Lelorimier.

DISPENSAIRES

Pour obtenir toute information au sujet des dispensaires et de la "Goutte de lait" prière de s'adresser au No. 1107 de l'avenue De Lorimier. Toutes les maladies infantiles sont traitées à l'hôpital Sainte Justine. Des consultation gratuites sont données au dispensaire tous les jours à 10 hres, a. m.

Tous les jours: médecine.

Mardi: maladies de la peau.

Mercredi et vendredi: chirurgie.

Mercredi et samedi: yeux, nez, gorge, oreilles.

Jeudi: dentiste.

"Goute de lait" tous les jours de 2 à 4 hrs, p. m.

Les enfants pauvres seulement sont admis au dispensaire et un certificat d'indigence est exigé.

Règlements

MALADES PRIVES.

Tout enfant malade admis dans les chambres privées doit payer son médecin, ses remèdes et sa pension.

Dans le cas où il faut une garde-malade spéciale, celle-ci doit être payée en plus par la famille du malade.

Les malades privés sont traités par les médecins du choix des parents, qu'ils soient ou non attachés à l'hôpital.

Dans le cas où les parents n'ont pas de médecin de famille, l'infirmière en chef doit leur assigner le médecin ou chirurgien, ou spécialiste de ce service, selon le cas.

MALADES DEMI-PRIVES.

Ne sont admis comme tels que les malades qui ne peuvent pas payer le prix des chambres privées.

Ces malades reçoivent gratuitement les soins médicaux et chirurgicaux que requiert leur état, dans les salles qui leur sont spé-

cialement affectées, mais les parents ou tuteurs doivent s'acquitter du prix de pension, fixé de temps à autre par le comité exécutif, ainsi que les dépenses de la salle d'opération. Ces malades sont traités exclusivement par les médecins et chirurgiens auxquels ce service est assigné.

MALADES PAUVRES.

Les malades pauvres sont seuls admis comme malades ordinaires. Ils sont traités gratuitement, dans les salles communes de l'hôpital, l'infirmière en chef indique le service dans lequel ces malades doivent être traités.

L'infirmière en chef n'est pas liée par aucun certificat d'indigence, quelle qu'en soit la source, elle doit user de sa propre discrétion dans l'acceptation de ces certificats, et dans l'admission des enfants.

Aucun malade reconnu incurable, ou dont l'état n'exige pas un séjour à l'hôpital, n'est admis dans les salles communes, excepté les enfants au-dessous d'un an, quand la mère est absolument incapable d'en prendre soin.

GOUVERNEURS A VIE

Messieurs et dames peuvent devenir gouverneurs à vie aux mêmes conditions.

Toute personne apportant à l'hôpital un montant de souscription annuelle de $100 aura le titre de gouverneur à vie.

Les paiements des gouverneurs peuvent être faits par divers versements, mais le titre officiel et le droit de vote ne seront donnés qu'au versement final.

SOUSCRIPTION ANNUELLE DE $10.

Une souscription annuelle de $10 est ouverte aux personnes qui s'intéressent à l'Oeuvre de l'Hôpital Sainte-Justine et qui ne sont pas gouverneurs à vie.

DAMES PATRONNESSES

La souscription de $2.00 par année, celle des dames patronnesses, est à la portée de tous.

ENFANTS SOUSCRIPTEURS

Les enfants eux-mêmes peuvent devenir membres de l'Hôpital Sainte-Justine, en payant 25 cents par année.

AUX ELEVES DES PENSIONNATS ET ACADEMIES

Toute institution donnant à l'hôpital la somme de $25 par année aura droit à un lit qui portera son nom.

Dans ce but, l'institution devra former un comité qui s'engagera à prélever les souscriptions et à fournir de la lingerie.

Ce comité devra visiter l'hôpital une fois l'an, et donner un rapport de ses travaux.

Ce rapport sera publié dans le rapport annuel de l'hôpital.

L'hôpital se charge de donner à l'institution l'historique du lit fondé par elle.

Une fête annuelle sera donnée aux enfants membres.

LISTE DES DIFFERENTS ARTICLES DE LINGERIE A CONFECTIONNER POUR L'ENTRETIEN D'UN LIT.

12 draps, 12 taies d'oreillers, 2 couvertes de laine, 2 couvre-pieds de couleur, 12 essuie-mains, 1 couvre-pied blanc, 12 piqués, 24 couches, 6 robes de nuit, 12 bavettes.

MESURES DES DIFFERENTS ARTICLES DE LINGERIE EMPLOYES PAR L'HOPITAL STE-JUSTINE POUR LES ENFANTS

Draps: Longueur . . . . . 2¼ verges.
Largeur . . . . . 1¾ "
Ourlet . . . . . 1½ pouce et 1 pouce.
Matériel: coton jaune ou blanc.

Taies d'oreillers: Longueur . . . . . 34 pouces.
Largeur . . . . . 20½ "
Ourlet . . . . . 2¼ "
Matériel: coton jaune ou blanc.

Couverture de laine et couvre-pieds: Longueur . 1¾ verge.
Largeur . . 1½ "
Matériel lavable.

Piqués: Longueur . . . . . 1½ verge.
Largeur . . . . . 1 "

Couches: Matériel: flannellette blanche.

Robes de nuit: pour premier âge, trois et cinq ans:
Ourlet du bord . . . . . 1 pouce.
Galons au cou.
Matériel: flannellette blanche.

Rapport de l'association des Dames Patronesses de l'Asile Saint-Vincent de Paul

L'Asile St-Vincent de Paul, Rue Visitation est une de nos institutions de charité dont l'action bienfaisante est hautement appréciée par la population catholique de Montréal.

Les Révérendes Soeurs de la Providence dont le dévouement est digne de tout éloge en ont la direction. Les Conférences St-Vincent de Paul, de la paroisse St-Pierre, y tiennent leurs assemblées hebdomadaires et collaborent généreusement aux oeuvres de cette mission. Les bonnes religieuses s'occupent activement de la distribution des secours aux familles indigentes de cette paroisse. Des Soeurs visitatrices sont spécialement chargées d'aller prodiguer leurs soins empressés la nuit et le jour aux malades, aux infirmes et aux vieillards des deux paroisses de St-Pierre et de Ste-Brigide. Des paroles de consolation entremêlées de prières ferventes relèvent le courage de ces âmes souffrantes et leur laissent entrevoir le ciel où cessera toute douleur. On salue avec respect ces anges de la terre qui sont la Providence des déshérités de ce monde, la mère de ceux qui, au seuil de la vie sont sans protection et sans soutien, la main douce et généreuse qui verse le baume de la consolation sur toute blessure.

Plus de deux cents enfants suivent régulièrement les cours élémentaires dans cette maison et y reçoivent une éducation saine, forte et religieuse.

Il y a, en outre, l'école maternelle, où des centaines d'enfants, dont un grand nombre de bébés, sont amenés tous les matins pour être confiés à la tendre sollicitude de ces dévouées religieuses.

Ce toit béni abrite aussi environ (70) soi- nte et dix orphelines qui sont presqu'entièrement à la charge de l'institution. Ces jeunes filles sont l'objet de toute la tendresse des douces gardiennes de ce vaste et saint foyer.

Les plus grandes d'entre elles suivent, après leur classe, avec un if intérêt, les cours ménagers. C'est une innovation pour laquelle nous devons chaudement féliciter les bonnes reliigieuses qui se sont imposées ce nouveau sacrifice. Pour subvenir aux frais d'entretien de cette nombreuse famille, l'association des Dames Patronnesses s'ingénie à recueillir les fonds indispensables au soutien de cette oeuvre admirable. Tous les deuxièmes jeudis de chaque mois, une messe se dit dans la chapelle du couvent aux intentions des bienfaiteurs de l'institution. Il fait si bon de venir

réchauffer son zèle, retremper son courage aux pieds des autels où s'immole le Dieu de toute charité. Dans une onctueuse allocution, le célébrant commente les paroles du Maître, relatives à ce grand commandement: "Tout ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens sera considéré comme fait à moi-même", etc., etc.

Durant l'office, les voix suaves et pures des jeunes orphelines s'élèvent, dans des chants d'une douceur infinie, pour implorer le Dieu dispensateur de tous les biens de répandre sur leurs bienfaiteurs ses plus abondantes bénédictions.

On se sent touché jusqu'aux larmes à ce spectacle pieux: ce sont des heures qui méritent d'être vécues.

Il me semble que nous sommes amplement récompensées des sacrifices faits pour le soutien de cet asile béni lorsque nous voyons ces jeunes enfants s'acquitter d'une façon si touchante de leur dette de reconnaissance.

Le Rev. P. Jodoin, Ancien Supérieur de l'Eglise St-Pierre, fut durant plusieurs années le Chapelain de l'association. La sage direction de ce dévoué Pasteur qui fait le bien sans bruit, assura le succès des oeuvres nombreuses de cette maison. Il vient d'être remplacé par le Rev. P. Duhaut, ancien Curé de Hull. Ce bon Père n'est pas un étranger pour l'Asile St-Vincent de Paul qui l'a vu à l'oeuvre, il y a quelques années et qui ne peut qu'attendre beaucoup de bien de cette nouvelle nomination.

Les Dames patronnesses organisent tous les ans, pour le mois de janvier, une série de banquets qui forment avec la quête du mois les principales ressources de l'orphelinat.

Voici le rapport de l'année 1910:

L'organisation fut placée, comme les années précédentes, sous l'habile direction du Revd P. Villeneuve, économe de la maison des Oblats de St-Pierre, et Directeur de la belle et florissante société de Tempérance. Ce dévoué Religieux sut communiquer aux Dames son ardente charité et son zèle admirable; il leur apprit l'art de délier les cordons de la bourse des fortunés de ce monde.

Aussi le succès dépassa tout espoir.

Les banquets ont rapporté la somme de $4179.15 dont voici le détail:

PAROISSE ST-PIERRE

Banquet de Mme Poulin

Mme Poulin, Présidente	$787.00	
La table de la tempérance organisée par Mmes Benoit et Giard	285.00	
Table des Zouaves Pontificaux	78.00	
		$1150.00

Banquet de Mme Dupont

Mme Dupont, Présidente	$491.00	
La table des Enfants de Marie organisée par Melle Renauld	350.00	
Table de Mme J. B. Deschamps	105.00	
		946.00

Banquet de Mme Chalus

Mme Chalus, Présidente	427.70	
Table de Mlle Beauchemin	93.00	
Table Congrégation des Jeunes Gens . . .	56.00	
		576.70
		$2672.70

La Paroisse Ste-Brigide sous la direction de son digne et dévoué Curé fait toujours sa large part dans l'organisation de ces agapes de charité. Les Dames de cette Paroisse ont collecté la belle somme de $1507.06.

La table de Mlles Dufort et Pariseau	$326.14	
La table de Mlle Roy	274.33	
La table de Mlles Lachance et Clermont . .	251.33	
La table des Enfants de Marie sous la présidence de Mlle Huet	239.33	
La table de Mme Chs Bérard	215.58	
La table de Mmes Mirault et Boucher . .	200.35	
		$1507.06

A part les noms des Dames et des Demoiselles plus haut cités, comme présidentes des tables de ces banquets, dont il est inutile de signaler le dévouement nous devons mentionner avec reconnaissance les noms des Dames qui suivent comme ayant pris une part active dans cette organisation comme d'ailleurs dans toutes les oeuvres paroissiales.

PAROISSE ST-PIERRE

Mme P. Bouthillier
" Frs Lorange
" Simard
" E. Morin
" Harris
" Lachapelle
" C. Quintal
" Berthelet
" Langlois
" Vezina
" Martineau
" L. Langevin
" Giroux

Mme Rivet
" Leclaire
" Julien
" Gadbois
Dlle Miron
Mme Beaudoin
" Dansereau
Mlle Bélanger
" Guerard
" Lefebvre
" Langlois
" Charron
" Falardeau

" Champagne
" Ladouceur
" Gauvreau
" L. Bélanger
" T. Trudeau
" Cantin
" Jeannotte
" Papillon
" Courtois
" Jubinville
" E. Bélanger
" E. Bélanger
Mme Mirault
" Loiselle
" A. Brunet
" Mme Dalpé
" Lepage
" Courtois
" Gibeau
" E. Giroux
" A. Plante
" Déziel
" Chaput
Mme Beaudoin
" Laliberté
" Renaud (Dr)
" Lapierre
" Lebel
" Bariteau
" Thérien
" Dérôme
" Desjardins
" Bleau
" Belisle

PAROISSE DE STE BRIGIDE

Mme Tougas
" Charland
" S. Paquin
" J. B. Paquin
" Levasseur
" Quintal
" Sansfaçon
Mme Bélair
Mlle Huot
" Martel
" Laliberté
" Bordeleau
" J. Renauld

Les Dames de charité ayant à leur tête, Mme Dupont qui est véritablement une des femmes d'oeuvres les plus dévouées. se réunissent à la salle d'Asile tous les jeudis P.M. depuis Octobre jusqu'en Mai, pour venir confectionner de leurs mains des habits pour les pauvres.

Cette année (1800) mille huit cents morceaux sortirent de cet atelier de charité, $151.00 piastres furent dépensées pour achat de marchandises diverses, 10 jeunes communiants devaient entièrement à la générosité de ces Dames de pouvoir s'approcher convenablement vêtus de la table Eucharistique.

Ces Dames ne voulant pas rester en arrière dans cet admirable mouvement dont l'initiative revient à Mme Choquet et qui avait pour but de confectionner le linge d'autel devant servir au Congrès eucharistique, formèrent un sous-comité qui se réunit tous les mardis durant plusieurs mois, chez les bonnes Soeurs de l'Asile Saint Vincent de Paul qui leur offrirent si gracieusement l'hospitalité. Quel entrain et quel zèle ne déployèrent pas ces nouvelles ouvrières, heureuses d'aider aux préparatifs nécessaires pour recevoir la visite de Jésus-Hostie, lors du grand et inoubliable Congrès de 1910.

Il nous fait plaisir de nommer parmi les plus assidues :

Mmes Dupont
" Poulin
" Morin
" Meloche
Mlles Morin
" L. Bélanger
" E. Bélanger
" St-Germain
" J. Drolet
Mlles Monette
" Langlois
" Bouthillier
" Trudeau
" Larivière
" R. Touzin
" S. Renauld
" Léonard.

Le sous-comité se fit aussi un bonheur, à la demande de notre digne Supérieur de travailler pour les autels de notre belle paroisse St-Pierre. Plusieurs centaines de morceaux furent préparés avec soin et nous espérons que Jésus bénira ces humbles travaux entrepris avec amour pour le Dieu de nos autels.

Les Dames Patronnesses de l'Asile St-Vincent de Paul sont heureuses, toujours, de collaborer, dans la mesure de leurs faibles ressources, aux oeuvres sublimes de nos bonnes Soeurs de la Providence. Aussi comment rester froides, indifférentes, devant tant de générosité et de sacrifices? Et, comment résister à la puissante inspiration de ces dévoués Pasteurs et de ces Apôtres zélés que nous nommons les Oblats de Marie-Immaculée qui dans leurs Paroisses respectives de St-Pierre et de Ste-Brigide, dirigent et couronnent de succès ces concours de charité.

Une Déléguée de la Fédération,
Nationale St-Jean-Baptiste.

7 novembre, 1910.

Rapport de l'association des Dames Patronnesses de l'Institution des Aveugles, Nazareth.

La Fédération Nationale qui a pour caractère l'intérêt public ne pouvait oublier une oeuvre éminemment patriotique et sociale comme celle de Nazareth.

En la remerciant de cet encouragement sympathique, nous sommes heureuses d'avoir matière à parler utilement de ceux qui déjà ont ressenti les effets de sa générosité, de ceux qu'elle aimera d'autant plus qu'elle les connaîtra davantage.

Puisse la connaissance de ce rapport faire éprouver à tous ceux qui s'y intéressent une affection plus grande pour nos chers protégés, faire une place toujours plus large pour votre bienfaisante action.

Donner à l'aveugle, quel qu'il soit, le moyen de s'élever d'agrandir son horizon, de devenir capable de volonté, d'action capable enfin de vie personnelle et de liberté dans le sens le plus haut de ce mot. tel a été le but du vénéré Père Rousselot, créateur de tant de bonnes oeuvres à Montréal, en fondant en1861 , l'Institution des jeunes Aveugles. Pour l'exécution de cette oeuvre où le dévouement et les sacrifices continuels des ouvriers devaient entrer pour une si large part, le digne Fondateur jeta naturellement les yeux sur les bonnes Soeurs de Charité, ces femmes si vaillantes partout où l'humanité souffrante fait appel à la bravoure chrétienne et au renoncement entier de soi-même. Aussi, malgré les obstacles de toutes sortes, mais, surtout, malgré son état de gêne pécuniaire, Nazareth n'a pas cessé un seul instant de remplir la noble mission pour laquelle il a été créé.

L'Institution fait tous ses efforts pour développer le jugement de l'Aveugle et lui donner la facilité d'expression et la souplesse dans ses relations avec le monde extérieur. Puis, c'est l'instruction qui ouvre à l'Aveugle un nouveau monde intérieur de conception d'idées et de sentiments, qui lui est une compensation pour la privation du monde extérieur fermé à ses regards. Le public croit, que dans les écoles d'aveugles on enseigne seulement aux élèves à lire et à jouer de quelques instruments de musique; alors qu'au contraire, toutes les branches des lettres sont cultivées comme dans les écoles de ceux qui jouissent de la vue. L'enseignement musical est bien développé. Toutes ses parties sont étudiées à fond; il comprend la théorie et la pratique du solfège, de l'harmonie, du contre-point et de la fugue, de la composition libre,

sacrée et profane et l'improvisation; l'étude du piano, de l'orgue et du violon; l'étude du chant sacré et de la notation musicale en usage, plein chant. Les élèves forment le choeur de chapelle de l'institution.

Nazareth compte plusieurs artistes entr'autres: Edouard Clarke, Théodore Ducasse, Alfred Lamoureux, Arthur Pruneau, Amélia Wilscam, Eugénie Tessier, Emma Préfontaine, Cordélia Neveu, etc., etc. C'est une erreur aussi de penser que les Aveugles ne peuvent jouir des beautés de la nature. Sans doute, ce qui s'adresse uniquement aux regards n'existe pas pour eux, mais beaucoup des beautés terrestres peuvent être perçues par d'autres sens et leur divin Créateur n'a méconnu aucune de leurs aspirations. L'homme aime naturellement la poésie, et toute poésie vraie trouve un écho en nos âmes. Or la poésie ne réside pas seulement dans les couleurs et les visions sensibles, elle est aussi bien dans les nobles pensées et le haut idéal exprimés dans une langue harmonieuse ou sublime. Les aveugles peuvent donc en jouir pour élever et embellir leurs âmes.

L'Institution a un point curieux de rapprochement avec les grands collèges. Les Aveugles ont un journal, comme Harvard, comme St-Jean de Fordham; il paraît moins souvent, il est vrai, et surtout il a moins de lecteurs. Mais enfin ce journal est rédigé par une aveugle de l'Institut, il est écrit selon le mode spécial aux aveugles par les élèves de la maison.

En voyant les heureux résultats obtenus par les Aveugles de l'Institut, on se prend à regretter que le nombre des admissions ne soit pas plus grand. Présentement, Nazareth compte 100 élèves. Sur ce nombre, 60 fréquentent les classes, 12 sont professeurs de musique et de classe, 18 s'occupent de vannerie et d'empaillage de chaises et les autres sont employés aux travaux manuels.

Nazareth remercie la Providence d'avoir groupé dès le début de son oeuvre des âmes toujours promptes à se dépenser et qui y mettent généreusement leur argent, leur travial et leur temps. Ces charitable Dames Patronesses par leur zèle et leur ingéniosité assurent la prospérité de l'oeuvre en organisant chaque année deux grands banquets et se dépensent sans compter à l'occasion du concert.

Aussi dans une reconnaissance unanime, leurs enfants d'adoption désirent mentionner les noms de leurs dignes bienfaitrices: Mesdames J. A. Vaillancourt, Présidente, rue Mance, 90; L. D. Mignault, Secrétaire, rue Bleury 257, Lady Lacoste, U. H. Dandurand. J. D. Rolland, L. O. Loranger, A. Letondal, L. O. David, H. Poirier, J. O. Gravel, G. Pichette, G. Perkins, T. A. Dionne, J. E. Roy, B. de Martigny, L. J. Forget, D. Masson, A. V. Roy, G. Baril, F. X. St-Charles, F. Coursol, C. E. Laberge, etc., etc.

L'Institut des Jeunes Aveugles de Montréal, qui est le seul établissement de ce genre dans la Province de Québec, deviendra, nous l'espérons, une oeuvre grandiose qui pourra répandre les bienfaits de ses soins et de son instruction sur tous les malheureux aveugles qui en auront besoin.

Rapport de l'association des Dames Bienfaitrices de l'Institution des Sourdes-Muettes, Montréal, pour l'année 1909

Monsieur l'Aumônier,

Révérend Père,

Mesdames,

L'heure du compte-rendu annuel nous réunit cette année comme les années précédentes, avec le même empressement sincère, la même curiosité sympathique et efficace autour de l'oeuvre dont nous nous réclamons, et dont les progrès, la marche à l'avant, nous tiennent vraiment au meilleur de nous-mêmes. Le but que nous souhaitons atteindre en nous remémorant ainsi une fois l'an, le travail effectué en commun. nous semble toujours digne d'être poursuivi. Nous avons constaté bien fréquemment la force de ce stimulant, son pouvoir d'émulation généreuse et constante auprès de chacune d'entre nous. "Noblesse oblige", d'avoir fait le bien dans le passé nous paraît une obligation grande et sainte pour l'avenir, nous pousse davantage à marcher dans la même voie, avec en plus au coeur, l'ambition très haute de faire plus et toujours mieux. C'est au sortir des jours bénis de la retraite que nous aimons à rappeler les faits accomplis par notre Association, et c'est à la louange des fondatrices de notre oeuvre si cette coutume devenue traditionnelle aujourd'hui, s'est implantée aussi fortement parmi nous. Après les heures de recueillement, de prières et de méditations, après surtout les sermons d'une haute éloquence et dont l'action persuasive nous convainc au plus intime de l'âme, nous sommes en effet mieux préparées pour les résolutions généreuses et charitables, mieux outillées, je pourrais dire pour la lutte de la charité "à outrance" car les malheureux augmentent et les infortunés se multiplient.

Révérend Père, veuillez recevoir l'hommage de notre sincère gratitude. Par votre parole profonde et lumineuse vous avez ouvert de larges horizons à nos esprits de chrétiennes. Avec la même éloquence hautement réputée des fils de St-Dominique, vous nous avez exposé les belles et fortes vérités de la Religion, en même temps que vous avez exploré avec nous les sentiers battus tous les jours, les petits comme les grands devoirs de la vie, dont l'importance n'a pas échappé à votre oeil pénétrant de prêtre. Merci du fond du coeur de nous avoir éclairées d'une manière aussi efficace et pratique, et d'avoir raffermi nos âmes contre les difficultés de l'heure présente.

Mesdames, puisque nous allons maintenant parcourir la liste de nos oeuvres, permettez-moi de signaler tout d'abord à votre attention nos récents soupers aux huîtres. N'est-il pas vrai, ils ne semblent dater que d'hier, tant l'impression que nous en gardons est belle, réconfortante et remplie des promesses les plus brillantes pour les années futures. Par cette évocation des beaux soirs des 3 et 5 novembre dernier, je ne saurais mieux débuter, car ils ont paru comme le triomphe du dévouement et de la charité de nos dames patronesses. Nous pouvons certes, le dire avec une heureuse assurance, nous marchons de succès en succès, et cette année nous avons à enregistrer le plus magnifique des résultats obtenus jusqu'ici. La recette s'élève à la somme de 3,035.07. Ce chiffre est un fait inoui dans nos archives et constitue, je ne saurais trop le redire, le plus beau des éloges à l'adresse des dames organisatrices. Toutes celles, et elles ont été nombreuses,qui se sont trouvées à la peine, savent ce qu'il en a coûté pour être ainsi à l'honneur, et quelle dépense d'énergie, de bonne volonté, de ressources ingénieuses il a fallu pour atteindre ce but. Nous tenons à leur offrir aujourd'hui, le témoignage de notre vive reconnaissance, et à leur dire combien leur collaboration nous a été précieuse dans le passé, et nous sera, dans l'avenir, la meilleure garantie d'une oeuvre toujours en progrès.

Par contre, Mesdames, nos réunions de couture demeurent dans un état de langueur bien pénible à constater si nous jetons les yeux sur les travaux à accomplir. Nous ne nous lassons pas de faire appel à votre dévouement que nous avons toujours trouvé en éveil lorsqu'il s'est agi des pauvres du bon Dieu. Aujourd'hui encore, nous vous demandons instamment l'aumône de quelques heures, deux fois le mois seulement, que vous consacrerez à la confection de vêtements pour les déshérités. A nos fidèles habituées, nous présentons comme les années précédentes nos remerciements cordiaux et sincères. Leur assiduité témoigne vraiment de leur haute et noble compréhension du beau précepte de la fraternité chrétienne. M. l'abbé Deschamps, notre distingué aumônier, a bien voulu nous favoriser de conférences très intéressantes dont la solidité de la pensée, la variété comme l'actualité des sujets ont fourni un aliment puissant à nos esprits et à nos coeurs. Sa sollicitude constante et généreuse envers l'oeuvre de la Sourde-Muette dont son coeur dévoué a mesuré profondément la détresse morale et physique, a gravé davantage en nous le désir de lui faire du bien.

Mesdames, je porterai maintenant à votre connaissance le total annuel des frais de la couture pour les pauvres qui s'élève à une somme de 38.85. Nous avons reçu de deux dames bienfaitrices qui désirent rester inconnues trois pièces de coton. Nous les remercions de leurs dons si délicatement offerts. Egalement puisque nous en sommes au sujet d'articles de lingerie, nous exprimons à toutes nos dames bienfaitrices notre reconnaissance

sincère pour l'empressement avec lequel elles ont répondu à notre dernière requête. Il s'est agi cette année de faire l'achat de nouvelles serviettes de table dont nous avions un besoin sérieux pour nos soupers aux huîtres annuels. Nous ne nous adressons jamais en vain à leur coeur généreux.

Nos zélatrices du Pain de St Antoine ont réalisé un bénéfice de 233.01. C'est tout à l'honneur des charitables personnes qui savent toujours tenir en réserve l'obole des malheureux.

Noël et sa jolie fête est trop près de nous pour que j'en aborde le récit coutumier. Je me contente d'en saluer le souvenir au passage, certaine que la vision de joie qui se présente à nos yeux, en sera tout aussi vive qu'à l'époque où nous offrions à nos protégées le banquet traditionnel. Celles-ci en ont gardé une souvenance encore plus douce et vivent en ce moment dans la plus joyeuse attente. Leur expectative ne sera pas déçue, nous nous efforcerons, comme nous l'avons fait jusqu'ici de rendre complète et brillante la fête de nos chères délaissées. Avec quelle joie nous multiplierons les consolations pour ces pauvres infirmes que la Providence toujours admirable, a conduites sous le toit de religieuses qui s'appellent de son doux nom. Ce spectacle touchant auquel nos dames sont cordialement conviées, leur fournira également l'occasion d'assister à la distribution de la lingerie confectionnée dans nos assemblées de couture. La vue de ces travaux, de nos zélées ouvrières de la charité, leur sera une forte incitation vers cette oeuvre si belle de miséricorde temporelle, et nous amènera, nous l'espérons, de nouvelles et nombreuses recrues pour cette année que nous commençons.

Huit de nos dames se sont trouvées dans l'obligation de se retirer de notre Association. Au sujet de la contribution annuelle nous comptons pour l'année 1907, 6 dames retardataires; pour 1908, 42; pour 1909, 105 dames. Nous leur rappelons aujourd'hui ce devoir à remplir avec la certitude qu'elles sauront bien y voir au plus tôt.

Comme chaque année hélas! la mort nous enlève de nos actives travailleuses, qui s'en vont là-haut recueillir la récompense de leur inlassable dévouement envers les malheureux. Ce sont: Mesdames Arthur Gagnon, secrétaire honoraire de notre oeuvre, et P. Lamothe.

Le nom de Madame Arthur Gagnon dont j'évoque en ce moment le sympathique souvenir, fait aussitôt surgir à notre esprit l'image de cette femme de bien, d'une vertu éprouvée. Notre oeuvre dont elle fut une des fondatrices et dont elle en demeura pendant quinze ans l'admirable secrétaire, se glorifie d'avoir vu se pencher sur son berceau, des âmes que Dieu avait aussi dignement façonnées pour ce rôle sublime de la compassion envers les souffrants

d'ici-bas. Je ne fais que traduire au nom de toutes, qui l'avons connue, appréciée et aimée, les sentiments de douleur profonde que sa perte nous cause. Sa mémoire ne saurait s'effacer de nos coeurs et de nos esprits, que son exemple a si souvent édifiés et fortifiés au service de la charité.

Notre Association accueille aujourd'hui avec plaisir dans ses rangs les dames dont les noms suivent. Mmes J. A. Panneton, E. Leclerc, J. Alex. St-Pierre, H. Labelle, H. Perrin, H. Dorion, E. Lavigne, J. M. Prévost, Art. Cholette. Ls Perrier, J. A. Clavel, P. Lafrance, G. Bertrand, J. A. Phéland, D. D. Montplaisir, Ars. Lamy, Alp. Lemieux, J. E. Carreau, Alex. Roy, A. Bazin, A. Wilson, G. Doucet, A. Deschênes, J. C. Lamothe, P. Daoust, J. T. Marchand, J. E. Garneau, A. Martin, A. Contant, G. Breault, G. A. Savignac, O. Beaudry, E. Langlois, A. Ouellette, E. Daoust, J. H. W. Renaud, J. M. Beausoleil, Z. Beauchamp. A. Leclaire, J. L. Tremblay, O. Larue, N. M. Smith, Melle A. Masson, Miss C. Collins, Mmes J. H. Nault, P. O'Leary, J. Laurence, J. R. Duckett, Arth. Delisle, J. B. Pauzé, H. Mercier.

Il ne me reste plus, Mesdames, qu'à proclamer publiquement le résultat de l'élection de lundi dernier. Un nouveau conseil a été choisi, dont voici les dignitaires.

Présidente.—Mme L. J. Forget.

Vice-Présidentes.—Mmes A. Merrill, U. H. Dandurand, F. Tremblay.

Secrétaires actives.—Archiviste: Melle Daveluy; Correspondantes: Mmes J. E. Dupuis, G. DeSerres.

Trésorières.—Mmes R. Forget, F. D. Monk, F. S. Mackay.

A vrai dire, Mesdames, peut-être ce conseil nouveau ne l'est-il que bien peu! Presque toutes ces dames ont été réintégrées dans les fonctions qu'elles occupaient dans le passé. La confiance que l'Association leur porte en agissant ainsi, témoigne en faveur de leur zèle des plus fructueux. La réélection de notre digne présidente ne souffre plus de contestation. Mme L. J. Forget s'identifie pour ainsi dire avec l'oeuvre qu'elle aime, et à laquelle elle ne cesse de veiller avec une vigilance au-dessus de tout éloge. Les félicitations que nous nous permettons de lui offrir sont plutôt des lonages à l'adresse de son inépuisable activité et de l'élan admirable qu'elle sait communiquer à tous dès que les intérêts de l'Association l'exigent.

Je termine, Mesdames, en vous remerciant de votre bienveillance, j'ai peut-être abusé de votre bonne grâce en retenant

aussi longtemps votre attention. Je m'en consolerai en songeant combien le tableau de vos oeuvres a dû vous paraître consolant et rempli pour l'avenir des plus merveilleuses promesses de prospérité.

M. CLARA DAVELUY,

Sec.-Arch.

Rapport des Dames Patronesses de l'Assistance Publique

L'Assistance Publique est essentiellement une oeuvre charitable. Fondée en 1902 par un groupe de citoyens zélés dans le but de procurer le secours immédiat, à toute heure de la nuit, comme du jour, aux miséreux qui viendraient frapper à sa porte, elle accomplit, tout simplement une oeuvre immense, ne refusant jamais l'hospitalité de sa maison aux pauvres êtres qui se disent malheureux. Sa charité s'adresse à toutes les souffrances, elle soulage indistinctement toutes les infortunes, sans demander au pauvre qui grelotte de froid et qui pleure de faim, quelle est la "cause" qui l'a conduit à la mendicité. Elle a recueilli des familles entière père, mère, enfants qui se trouvaient par suite de la maladie, par le manque de travail, dans la plus lamentable situation; elle a hébergé des jeunes gens de bonne famille, qui, égarés, et sans argent dans notre grande ville, se seraient sûrement perdus si L'Assistance Publique ne leur avait donné l'attention qu'elle accorde aux "cas spéciaux". Elle a maintes fois ouvert sa porte, en pleine nuit, à une malheureuse mère traînant avec elle, sa nichée, qu'un mari brutal menaçait de tuer; un autre soir, ce sont des jeunes filles odieusement trompées, entraînées dès leur entrée en ville, dans des lieux immoraux et qui viennent demander à L'Assistance Publique, un abri, contre d'infâmes corrupteurs ou corruptrices; ce sont aussi de tout petits enfants, — et nous en avons reçu de tous les âges, — qui n'ont plus de parents, les pauvrets, ou des parents indignes. Nous en gardons journellement, dont les mères abandonnées, trahies, doivent passer par la Maternité, pour y payer encore un tribut à la douleur, et nous leur rendons leurs mignons, quand elles ont reconquis la force de les élever, et les moyens de gagner leur vie.

L'Assistance Publique reçoit des appels du dehors, on l'implore de tous les côtés, sa charité se prodigue aux pauvres de tous les quartiers, de toutes les races et de toutes les sectes religieuses.

L'Assistance Municipale, par ses directeurs, MM. Bienvenu, et Chevalier reconnait hautement les services que lui rend l'Assistance Publique, où elle adresse le très grand nombre des pauvres qui s'adressent à la Cité, et le Conseil Municipal reconnait ces services-là par une subvention annuelle de quatre mille dollars, subvention qui sera, nous l'espérons, non-seulement maintenue. mais encore augmentée, surtout lorsque la bâtisse, actuellement en construction, permettra à L'Assistance Publique de recevoir un plus grand nombrbe de pauvres et d'étendre son champ d'action jusqu'à de nouvelles tristesses, de nouvelles détresses.

Depuis la fondation de L'Assistance Publique, la mendicité dans les rues est supprimée, et c'est dans cet asile béni que les mendiants reçoivent l'hospitalité. Une oeuvre aussi belle appelait le dévouement de nos Canadiennes-françaises, et un comité tout de suite, (en 1902) se forma dont Madame F. D. Monk fut la première présidente, et au premier rang des dames patronnesses, nous retrouverons toujours le nom de cette Canadienne d'élite dont la bonté intelligente incite aux plus jolies actions. Et sous ses yeux s'accomplirent des charités extraordinaires. Dans les rangs des fondatrices nous avons trouvé des femmes incomparables par leur esprit de vraie charité. Et je dois rappeler ici, le souvenir d'une morte dont la mémoire vivra ineffaçablement dans nos coeurs, celui de la regrettée Madame Hoofstetter qui prodigua son temps, son argent, son intelligence pour le succès de l'oeuvre. Aujourd'hui que L'Assistance Publique, pour laquelle elle travailla avec tant de coeur et d'énergie, est en pleine voie de prospérité, ce nous est une douleur de ne plus voir, avec nous, celle dont la vaillance a tant aidé à la création de notre belle oeuvre. Depuis la première heure, toujours sur la brèche, nous avons trouvé Madame Tessier, dont le dévouement ne se raconte pas, Mesdames Lamoureux, Tarte, Laurent, Chaput, Tabb, Lamalice, Lambert, Labelle, Barbier, Vézina, Thibault, Cardinal, Brault, Mesdemoiselles Laberge, Mageau, Beauchamp, Aumond, et d'autres encore qui firent des miracles d'énergie et de vaillance pour maintenir l'Institution en progrès. Dans ces dernières années, nous avons recueilli des dévouements précieux que je ne puis tous citer ici, mais qui ont considérablement contribué à notre succès.

Les dames patronnesses de L'Assistance Publique sont, de toute leur âme, attachées à la maison, elles l'aiment comme l'on aime l'enfant que l'on a vu naître et grandir, sur le berceau duquel on a tremblé et pleuré. Elles connaissent l'oeuvre dans ses plus petits détails, elles savent l'emploi exact des gros sous qu'elles versent dans la caisse commune, et ce leur est une satisfaction immense qui les lie plus étroitement à leur belle charité.

L'Assistance Publique est régi par un bureau de directeurs qui a à sa tête un homme d'affaires distingué, M. Joseph Lamoureux. Et les directeurs et les directrices travaillent avec un accord parfait à assurer la prospérité de la maison. L'année ne finissant qu'en janvier, il nous est impossible de donner ici le compte-rendu de nos trauvaux et de nos oeuvres pour 1910. Nous nous bornerons à citer ces chiffres-ci qui ont bien leur éloquence: En 1907, L'Assistance Publique a temporairement hébergé 2,832 personnes, donné 25,947 repas et fourni 8,701 lits. En 1908, elle a hébergé temporairement 8,029 personnes, donné 48,547 repas, et foruni 17.692 lits. En 1909, elle a hébergé temporararirement 11,518 personnes, donné 51,779 repas et fourni 18,535 lits. Ce tableau en dit plus long que toutes les phrases, sur les bienfaits accomplis par L'Assis-

tance Publique. Cette année notre oeuvre a encore augmenté le chiffre de ses bonnes oeuvres.

Les dames patronnesses durant ces trois dernières années, 1907, 1908, 1909, ont donné à l'oeuvre la somme de $2,774.91 centins, — sans compter de nombreux dons en nature. Cette somme a été perçue par une vente de charité, des euchres, etc.

Durant l'année 1910, un concours de popularité organisé entre Mlles Dusablon, Godbout, Gauvreau, Lambert, et Ethier a remporté la splendide somme de $2,065.50.

Les dames patronnesses de l'Assistance Publique ont voué une profonde gratitude à ces jeunes filles distinguées qui se sont dévouées avec tant de coeur et de vaillance pour apporter à l'oeuvre un si beau don, et elles désirent leur redire ici, un merci reconnaissant. Le club de raquettes "Le Montagnard" aidé du "Club Champêtre" a aussi, en organisant la quête de la guignolée, et un magnifique Euchre, puissamment aidé à rendre l'oeuvre populaire.

L'Institution a deux directrices, deux amies dévouées dans Mlles Morache et Chamberland qui inlassables dans leur rôle de dévouement, se dépensent sans compter pour le bien-être des pauvres, secondées en cela, par le personnel qui est sous leurs ordres, personnel peu nombreux mais admirablement attaché à l'oeuvre.

Voici l'adresse des dames qui font partie du bureau de direction des dames patronnesses de l'Assistance Publique.

Présidente d'honneur: Madame Monk, 328 rue Lagauchetière Est.

Vice-Présidentes: Madame Tabb, 63 avenue du Collège McGill.
Madame P. Chaput, 135 rue Berri.

Présidente générale: Madame Huguenin, 710 rue Saint-Hubert.

Présidente active: Madame Tessier, 449 rue Saint-André.

1*ère Vice-Présidente* Madame J. Lamoureux, 817 Boulevard St-Joseph.

2*ème Vice-Présidente*: Madame J. I. Tarte, 708 rue Saint-Hubert, ou Boucherville.

Secrétaire-Archiviste: Madame E. E. Laurent, 98 rue Sherbrooke Ouest.

Trésorières conjointes: Madame Barbier, 24 rue Labelle.
Madame Labelle, 135a rue Ste Elisabeth.

Le Vestiaire a pour présidente, vice-présidente et secrétaire, Madame Lambert, Mlle Mageau et Mlle Beauchamp. Ces dames accomplissent un travail considérable et elles méritent les plus vifs éloges.

Les catholiques, — et ils sont la grande majorité, — qui reçoivent l'hospitalité de l'Assistance Publique sont visités chaque semaine par un prêtre dévoué de la Cure de St Jacques, ils se confessent et communient fréquemment, et l'on veille avec le plus grand soin, à l'accomplissement de tous les devoirs religieux.

L'Assistance Publique est confiante dans le progrès de son oeuvre, car elle a tant de fois failli périr, lors de ses débuts difficiles, pénibles même, qu'il a fallu que la Providence l'aimât tout particulièrement pour susciter aux heures critiques des dévouements et des charités qui la sauvèrent, et lui permirent de remplir envers l'humanité la plus triste, la plus délaissée, la part de bien dont elle avait assumé la large responsabilité.

MADELEINE G. HUGUENIN,
Présidente générale de "L'Assistance Publique."

Rapport de la Fédération Paroissiale des Dames de l'Enfant-Jésus de Montréal

SECTION DE CHARITE.

Rapport des oeuvres.

1*er Octobre* 1909 *au* 1*er octobre* 1910

Recettes		
Caisse	$36.16	
Vêtements	321.95	
Contribution . . .	120.00	
Total		$478.11
Dépenses		
Vêtements	304.70	
En argent	132.52	
Total		$437.22
Excédent de recettes .		$40.89

LA SECTION DE L'ASSISTANCE MATERNELLE

1° a contribué au succès de vingt conférences médicales données aux mères de famille en organisant un programme musical et littéraire pour encadrer gaiement ces conférences graves de doctrine et de conseils scientifiques.

2° Elle cherche à créer des ressources pécuniaires pour soutenir l'oeuvre du dispensaire des petits enfants qui a réussi à diminuer d'une manière étonnante la mortalité infantile.

LA SECTION DE L'ECOLE MENAGERE.

Elle a donné des Patronnesses à l'Ecole qu'ont établie les Commissaires et qui chaque semaine en deux classes distinctes donne à plus d'une centaine de filles et de femmes l'instruction nécessaire à la vie domestique.

Section de charité:

Mme Adélard Allary, présidente.
Mme W. McEwan, secrétaire.

Section d'assistance maternelle:

Mme Nap. Germain, présidente.
Mlle A. Parrot, secrétaire.

Section d'école ménagère:

Mlle C. Boisclair, présidente.
Mlle E. Dagenais, secrétaire.

Section du travail:

Mlle Clémentine Clément, présidente.
Mlle M. L. Beaulne, secrétaire.

Rapport du Patronage d'Youville affilié à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

Le Patronage d'Youville est une maison de FAMILLE où les jeunes filles occupant les positions les plus diverses telles que comptable, secrétaire, commis, modiste, simple ouvrière et aides-ménagères trouvent avec une pension convenable un abri contre les dangers auxquels peuvent être exposées de jeunes ouvrières sans parents sans protecteurs loin de leur famille dans un milieu mixte. Les dames obligées de travailler ne sont pas exclues de cette ruche.

Primitivement c'est-à-dire il y a trente-six ans cette maison sise à l'angle des rues Lagauchetière et St. Urbain, était sous le contrôle immédiat des M.M. de St. Sulpice, mais depuis le 6 août de l'année 1895, les soeurs de la Charité (Srs. Grises) prirent la direction de cet établissement qui porte aujourd'hui le nom de Patronage d'Youville en souvenir de leur Vénérable Fondatrice — Madame DUFROST DE LAJEMMERAIS veuve d'YOUVILLE. — Il y a une dizaine d'années de grandes améliorations furent faites à l'immeuble en vue de recevoir un plus grand nombre d'ouvrières. Présentement 126 personnes y trouvent un abri sûr et comfortable. 760 Aides-Ménagères s'y sont succédées dans le cours de l'année.

Nous avons le bonheur de posséder le Saint Sacrement sous notre toit., faveur que n'ont pas les autres maisons du genre. Le saint sacrifice de la messe qui y est maintenant offert tous les jours est une grâce qu'apprécie grandement la diligente ouvrière qui aime à aller puiser auprès de l'Hôte divin du tabernacle la force et le courage de remplir avec persévérance et générosité son labeur quotidien.

J'ai dit que c'est une maison de famille, elle est bien cela dans le sens strict du mot, puisqu'il est loisible aux demoiselles de prendre toutes les récréations honnêtes et permises au foyer paternel. Chant, musique, sauteries, jeux de cartes et autres charment leur loisir. Les demoiselles sous la surveillance d'une religieuse peuvent recevoir leurs amis. Dieu vient parfois se choisir des âmes généreuses capables de se dévouer à son service. Nous comptons même des missionnaires en Afrique et dans les missions de l'Ouest canadien. D'autres et c'est le plus grand nombre s'engagent dans les liens du mariage. Toutes aiment à partir de cette maison pour aller faire bénir leur union. Dernièrement une de leurs compagnes s'unissait à un jeune homme de Calgary qui se disait heureux

de venir se choisir une épouse au Patronage. La veille de la cérémonie nuptiale une jolie fête de famille réunissait toutes les demoiselles au salon; elles voulaient témoigner à cette bonne compagne leurs regrets de son départ, lui offrir avec une jolie garniture en fourrure, leurs meilleurs voeux d'avenir. Une adresse lui fut présentée à la quelle elle répondit bien gentiment: puis il y eût du chant, de la musique, échange de joyeux propos. Le lendemain toutes celles qui le purent se firent un devoir d'accompagner la nouvelle mariée soit à l'église pour être témoin de ses serments, soit à la gare pour ne lui souhaiter que des jours heureux dans sa nouvelle position.

Notons pendant le cours de l'année la faveur des QUARANTE-HEURES dans notre petite chapelle, quand nous pensons que c'est pour nous seulement, pour nous bénir spécialement que notre Jésus est ainsi exposé à nos adorations empressées, nos coeurs se gonflent de reconnaissance et d'amour envers ce Dieu si bon. C'est une grande faveur pour nous de vivre sous le même toit que Notre-Seigneur; aussi comme nous aimons à le visiter, à le solliciter en faveur de tous ceux qui nous sont chers.

Mentionnons aussi la bénédiction par Mgr. l'Archevêque d'un drapeau du Sacré-Coeur offert à nos dévouées directrices par le personnel de la maison. C'est avec une légitime fierté que nous l'avons vu flotter sur le toit de notre établissement pendant les fêtes inoubliables du Congrès Eucharistique. Mgr. avec sa condescendance accoutumée avait daigné se rendre à l'invitation que nous lui avions faite; après une paternelle allocution sa Grandeur bénit le drapeau puis nous donna la bénédictin du très Saint-Sacrement. Après la cérémonie qui fut des plus impressionnantes, nous nous réunîmes au salon pour offrir nos hommages à notre vénéré Archévêque, écouter sa parole autorisée nous conviant à nous approcher souvent du banquet eucharistique, à nous préparer par la prière au congrès. Sa Grandeur voulut bien nous donner un aperçu de ces grandes solennités. Après une couple d'heures passées avec nous, Monseigneur nous bénit et nous laissa sous le charme de sa bonté paternelle.

De jolies fêtes de charité avec le concours apprécié des dévouées Dames Patronnesses de l'institution, se sont succédées pendant une huitaine, afin d'aider à diminuer les dettes de la maison. Sous le patronage distingué de Mr. A. R. Archambault directeur de la société des Artisans canadiens français, un Euchre, où se donnait rendez-vous une société nombreuse et choisie. termina ces jours consacrés à l'oeuvre de la protection de l'ouvrière. Nous aimons ces jours de réjouissance, car il faut le dire la plus franche gaîté règne parmi nous et nous avons toute liberté pour nous amuser. A 9 1-2 heures les jours ouvriers, à 10 h. les dimanches et les jours de fêtes la cloche sonne pour nous inviter au repos. Toutes doivent être rentrées au bercail à ces heures, à moins qu'elles ne soient retenues au travail.

La fréquentation du théâtre nous est interdite mais on nous permet volontiers d'assister en groupe à des lectures, des conférences, des concerts, aux parties de euchre, en un mot à toutes soirées récréatives et permises qui se donnent dans d'autres établissements.

Une école du soir chez les Dames du Sacré-Coeur, ouverte à la demande de Mgr. l'archevêque en faveur des ouvrières nous permet de parfaire notre instruction en anglais et en français. D'autres cours d'élocution, de coupe, de sténographie se donnant au Monument National sont suivis par un grand nombre d'entre nous, avides d'orner leur intelligence de connaissances variées et utiles.

Nous aimons à le répéter c'est une vie de famille autant qu'on peut la goûter loin des siens et à l'étranger que nous menons ici. Nous voudrions que cette oeuvre fut connue davantage, qu'on sût le bien qu'elle opère tant au physique qu'au moral auprès de ces jeunes coeurs parfois découragés, meurtris, ayant déjà bu à longs traits aux amertumes de cette vie.

UNE PENSIONNAIRE.

"LE FOYER"

L'oeuvre qui porte ce nom compte déjà huit années d'existence. Ses débuts furent modestes, difficiles même, comme ils le sont généralement pour toute oeuvre de bien.

Née à une époque où l'esprit public n'était pas habitué à envisager les problèmes qu'elle tendait à résoudre, beaucoup ne la comprirent pas, tout d'abord. On ne lui fut pas hostile, car on percevait vaguement, par son programme, qu'elle était appelée à faire du bien; mais plusieurs attendirent, pour y adhérer qu'elle fît ses preuves, qu'elle montrât son ouvrage.

Et voilà qu'elle a vécu. Sans bruit, sans renfort de réclame presque, elle a acquis droit de cité au tableau des institutions bienfaisantes de notre ville.

Le 13 septembre dernier, à la réunion spéciale des oeuvres féminines, convoquée pour établir et organiser au pays l'Association Catholique Internationale des Oeuvres de Protection de la jeune fille, le "Foyer" se révéla au public — je puis bien le dire ici, sans amoindrir en aucune façon le mérite des autres — l'oeuvre nécessaire par excellence, celle qui répond le mieux et le plus efficacement, par son organisation, aux besoins de l'ouvrière.

Si l'on se demande quels sont ces besoins, l'expérience de la vie est là pour répondre qu'ils sont de deux catégories: les besoins physiques et les besoins moraux.

Au point de vue matériel, l'ouvrière — surtout l'ouvrière apprentie — a besoin de protection. Avant d'acquérir l'expérience de son métier, elle gagne un salaire de misère. Le mal en est un demi si l'ouvrière demeure avec sa famille; mais, qu'arrive-t-il si elle est orpheline ou si, demeurant à la campagne, la nécessité l'oblige à venir faire sa vie en ville? Comment veut-on qu'elle puisse se loger, se nourrir et s'habiller avec deux ou trois dollars par semaine, au coût actuel de la vie? Et puis, que pourra-t-elle contre les jours de chômage et de maladie? quoi, sinon se désespérer?

On connaît assez les dangers moraux que court une jeune fille dans les maisons de pension ordinaires, qu'il n'est pas nécessaire ici d'insister là-dessus.

Il fallait donc procurer à l'ouvrière un logement sain, d'un prix modéré, où elle pourra attendre la reprise du travail ou le retour de sa santé, sans que la crainte d'être mise sur le pavé, du jour au lendemain, n'empoisonne sa pauvre vie.

Le premier acte du "Foyer" fut donc de lui ouvrir cet asile, destiné à être sa sauvegarde, toujours, et son espoir aux heures difficiles.

Cette maison d'accueil, ouverte au printemps de 1903, au numéro 8, de la rue St-Charles-Borromée, fut transportée, le 3 mai 1909, au No 185, de la rue du Champ-de-Mars. Ce dernier local, par les améliorations qu'on y a apportées, peut recevoir aujourd'hui, exactement cinquante pensionnaires. Outre celles-ci qui demeurent au "Foyer", une centaine de jeunes filles, venant d'un peu partout, viennent aussi à son restaurant prendre le repas du midi. Une salle spacieuse attenant au restaurant, permet aux pensionnaires de se reposer au sortir de table, d'y faire la causette en attendant l'heure du retour au travail; tandis que les amateurs de lecture, sont toujours assurées d'y trouver à portée de la main, journaux quotidiens et revues intéressantes.

C'est aussi en cette salle qu'on a installé la bibliothèque, où chaque dimanche, de 1 heure à 3 heures P. M., les associées de l'oeuvre viennent chercher le livre de leur choix qui charmera les heures de solitude et d'isoment de la semaine. Cette bibliothèque, formée de volumes recrutés un peu partout, grâce au zèle de bonnes amies, tend à devenir assez considérable. On y compte facilement un millier de volumes aujourd'hui. Ce n'est pas mal, si on considère les quelque trois ou quatre rayons garnis que présentait la même bibliothèque, le jour de son ouverture: le premier dimanche de mai, 1907.

L'année 1907 vit aussi le "Foyer" assurer à ses membres les soins gratuits d'un médecin. Le choix du directeur se porta sur le Dr Desroches, dont la longue expérience, la compétence éprouvée et la vie chrétienne, sont une garantie sûre pour ses patients. Non-seulement les membres de l'Association peuvent aller le consulter chez lui, mais chaque fois qu'une maladie grave les retient à domicile, le Dr Desroches se fait un devoir de les visiter. De plus, une convention spéciale, passée avec la pharmacie Laurence, leur vaut un escompte de 5 p.c. sur les remèdes brévetés et de 20 p.c. sur toutes prescriptions.

Après une année de labeurs, souvent ardus, qui plus que l'ouvrière des villes a senti l'impérieux besoin d'un repos quelque peu prolongé? Ses membres n'ont plus de vigueur, sa tête lui semble vide, elle éprouve du dégoût pour un travail sur lequel elle s'est tenue trop longtemps courbée.

Est-ce l'atmosphère enfiévrée, chargée de poussière et de microbes de Montréal en été, qui lui permettra de refaire ses forces affaiblies, qui fera renaître le courage à son coeur? Evidemment, non. L'air de la campagne est le seul régénérateur en ces cas. Lui seul peut opérer la transformation désirée.

C'est pourquoi, chaque année, du premier juin au premier septembre, depuis 1905, le "Foyer" offre à ses membres le bienfait d'un séjour de quelques semaines à la campagne. Pour que ce séjour soit vraiment réparateur, il a choisi, comme lieu de sa résidence d'été, les montagnes. En pleines Laurentides, il a planté sa tente: A Montfort, d'abord, pendant trois ans, puis finalement, en 1908, à Ste-Adèle. Suivant l'avis général, ce dernier endroit est l'idéal d'une colonie de vacance: on l'y fixera définitivement.

Voilà ce que le "Foyer" a fait pour le bien matériel de ses associées. Voyons maintenant ce qu'il a donné à leur intelligence, à leur coeur et à leur âme.

Si on jette un coup d'oeil sur les premières années mêmes de son établissement, on y voit, dès septembre 1903, la formation de cours gratuits du soir: cours de français, d'anglais, d'arithmétique, de sténographie, destinés à rendre plus facile l'accès aux carrières lucratives. D'un autre côté, des lectures et conférences littéraires données tous les deux ou trois mois, entretenaient chez nos jeunes filles le goût des choses sérieuses et élevées. Depuis mars 1909, un cercle d'études est venu s'ajouter aux cours existants. On y étudie des questions de grammaire, d'histoire, de littérature, d'économie sociale et d'apologétique. M. l'abbé Gauthier en est lui-même le professeur. C'est dire qu'il s'y fait du travail sérieux.

Une revue mensuelle, organe de l'oeuvre, tient ses associées en relation constante. On y trouve les indications relatives au fonctionnement de l'Association, la chronique des événements du mois et d'intéressants articles dus à la plume de collaborateurs dévoués. Le cours de graphologie qui s'y donne est fort goûté des lecteurs.

Les réunions de piété ne sont pas négligées non plus. Elles ont lieu deux fois le mois, de septembre à juin, le deuxième et le quatrième lundi, à 7½ heures p.m., en la chapelle de Notre-Dame du Sacré-Coeur (église Notre-Dame) excepté durant les mois où il y a exercices à l'église même: en octobre, durant le Carême, en mai, etc.

A ces réunions, les associées apprennent ce qui se fait dans l'association. Puis on leur expose et commente, soit un point de doctrine, une question de morale, ou une question sociale, une page d'Evangile souvent, etc, et la réunion se termine par la bénédiction du Saint Sacrement, laissant dans les âmes qui y ont assisté un je ne sais quoi, apaisant, doux, pieusement divin, qui réconforte. Aussi en est-il beaucoup qui s'imposent volontiers un sacrifice plutôt que de renoncer à leur assemblée.

Depuis sa fondation, le "Foyer" a vu 1015 personnes s'enrôler sous ses couleurs. La mort, le départ de la ville, le mariage de plusieurs, ont creusé des vides dans ses rangs. Malgré les défections qui se produisent fatalement dans une société comme

celle-là, il reste présentement plus de 400 membres actifs dont — c'est notre espoir — nous verrons doubler le nombre dans un avenir prochain, quand l'oeuvre, plus connue, pourra être mieux appréciée. La contribution exigée des membres du "Foyer" est de $1.20 par année, plus, pour la première année, 25c pour la carte d'admission.

Pour subvenir aux dépenses encourues par ces oeuvres diverses, l'association organise chaque année différentes fêtes de charité: tombola, euchre, conférences et concerts. La tombola, jusqu'ici avait lieu en automne. Pour diverses raisons, elle a été remise, cette année, au mois de février. Par contre, le euchre d'hiver s'est donné en octobre. Les soirées musicales et les conférences se donnent assez régulièrement en avril et en septembre. La date de ces fêtes est toujours indiquée d'avance dans la revue.

INDICATIONS GENERALES

Directeur.—M. l'abbé H. Gauthier, P.S.S., 66 rue Notre-Dame Ouest. Reçoit au parloir tous les jours, excepté le dimanche, de 11 hrs a.m. à 1½ p.m.

Médecin.—Dr I. J. Desroches, 354, rue St Denis. Heures de consultation: de 8 à 10 hrs a.m.; de 1 à 3 hrs p.m.; de 6 à 8 hrs p.m.

Présidente.—Melle M. Frappier. 185, rue du Champ-de-Mars.

Secrétaire.—Melle J. Hubert, 186, rue St-Louis. Tel. Bell Main 3963. Casier postal 2184. Heures de bureau: Tous les jours, de 10 hrs à 3 hrs; le samedi, de 10 hrs à 1 h.; le jeudi soir, de 7 hrs à 9 hrs.; le dimanche, de 1 h. à 3 hrs p.m.

La Revue.—Secrétaire: Melle C. Ledoux, 186, rue St-Louis.

Maison principale.—185 rue Champ-de-Mars, Directrice: Melle L. Bonneville. Reçoit tous les jours, le dimanche excepté, de 2 hrs à 4 hrs et de 6 hrs à 7½ hrs p.m.

Restaurant.—186 rue St-Louis.

Bibliothèque.—Melle G. Berthiaume, 186 rue St Louis. La bibliothèque est ouverte le dimanche, de 1 h. à 3 hrs p.m.

Cercle d'études.—Réunions les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois à 7½ hrs p.m., à 186, rue St-Louis. Secrétaire: Melle G. Taschereau.

Zélatrices.—Présidente: Melle M.-A. Quintal. Secrétaire: Melle G. Graton. Assemblée le deuxième dimanche du mois.

Réunions de couture.—Pour les dames et les demoiselles patronesses: le 2e et le 4e mercredi du mois, de 3 hrs à 5 hrs p.m., sous la direction de Melle E. Gauthier. Pour les zélatrices et associées: Le même jour, de 7½ hrs à 9½ p.m., sous la direction de Melle Ida Kirkland.

Cours français.—Le jeudi de chaque semaine, de 7½ hrs à 9 hrs p.m. Directrice: Melle A. Houde.

Cours anglais.—Les mardis et vendredis, de 7.45 hrs à 9 hrs p.m. Directrice: Melle L. Dumais.

Sténographie.—Le jeudi, de 8 hrs à 9 hrs p.m. Directrice: Melle Cécile D'Amour.

Confrérie de la Sainte Agonie.—Présidente: Melle R. A. Mondou; Secrétaire: Melle A. Monette. Réunions: le 3e vendredi du mois, à 7 hrs a.m. à la chapelle du Sacré-Coeur, église Notre-Dame.

Union de Prières.—Secrétaire: Melle E. Beaudoin, 58 rue St-Frs-Xavier.

La Sacristie.—Pour les réunions des associées et celles de la confrérie: Melles G. Graton et D. Coté.

Maison de Campagne—Ste-Adèle.—Directrice: Melle M.-A. Quintal.

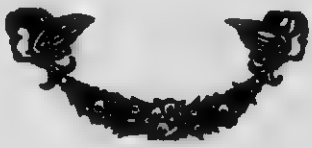

Rapport de la secrétaire du Cercle d'étude Notre-Dame

Officières:

Présidente: Mlle Gérin-Lajoie, 33 Sherbrooke ouest.

Vice-présidente: Mlle Lemoine, 262 Parc Lafontaine.

Secrétaire: Mlle Charette, 651 Boulevard St-Joseph.

Le Cercle d'Etude Notre-Dame, attaché à l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les jeunes filles, fut fondé au mois de janvier 1909. Mlle Gérin-Lajoie, dans le mot de bienvenue qu'elle adressait cette année aux nouveaux membres définit très clairement le but du Cercle.

17 octobre 1910.

Mesdemoiselles ou plutôt, chères amies,

"Car nous sommes vraiment ici, entre amies. En effet, n'est-ce pas dans une pensée de rapprochement et de sympathie que ce cercle s'est d'abord fondé? Il a surgi spontanément, comme tout ce qui vient du coeur, dès la première année de la fondation de l'Ecole. Elèves, venues de différentes institutions, de différentes parties de la ville et de la province, nous nous sentions isolées. Isolées non seulement par le manque de relations, comme il arrive si souvent au milieu d'étrangères ou simplement d'inconnues, mais isolées d'esprit et de sentiment. Quoique venant tous les jours puiser la lumière à la même source, chacune demeurait repliée sur elle-mêm.... Nous sentions le besoin de communiquer avec les âmes qui étaient là tout près de nous, vibrant sous les mêmes touches... Nos rapports journaliers n'étaient pas suffisants pour nous procurer ce bonheur: les instants qui précèdent ou qui suivent les cours ne sont pas propices aux conversations intimes et sérieuses. On les entame peut-être, mais il faut y couper court. Aussi a-t-il suffi d'émettre l'idée d'un cercle pour que les adhésions nous arrivent confiantes et enthousiastes. Dès ce moment le Cercle était fondé car les coeurs s'étaient ouverts les uns aux autres et se reconnaissant les mêmes aspirations ils s'étaient rapprochés... Tout l'esprit du Cercle demeure encore dans ce premier mouvement. Aussi me pardonnerez-vous maintenant de vous avoir appelées si tôt des amies.

Pour être courtoise, peut-être devrais-je vous souhaiter la bienvenue. Mais non que dis-je: vous êtes ici chez vous. Nous vous

accueillons tout simplement comme des soeurs au foyer. Comme à des soeurs aussi permettez-moi de vous confier en deux mots le but que ce petit cercle poursuit depuis deux ans. Car on aime une oeuvre dans la proportion où on la connait et nous désirons que vous aimiez notre modeste association comme nous l'aimons nous-mêmes.

Outre l'encouragement intellectuel que nous espérons procurer à chacune dans ces réunions d'étude, nous nous proposons aussi des fins essentiellement pratiques. Par les causeries que nous faisons à tour de rôle nous voulons nous affermir dans l'expression de nos idées, apprendre à parler devant un auditoire et s'en faire tout au moins comprendre. C'est là croyons-nous un exercice utile, car les femmes maintenant ont non seulement occasion de parler en public, mais quelquefois elles en ont le devoir puisqu'il y va souvent des plus grandes questions nationales et religieuses.

Puis ces causeries préparées avec soin, nous habituent à mettre en oeuvre nos connaissances. Il est bon d'apprendre beaucoup. mais quelle en sera l'utilité si nous ne savons communiquer et appliquer notre instruction. Le bénéfice est dans le fruit, non dans la semence et l'instruction latente n'est qu'une semence en terre.

Ce n'est pas tout, on discute encore au Cercle, ou du moins on doit essayer d'y discuter les sujets traités. La difficulté même que nous avons à entamer la discussion nous prouve combien nous avons besoin d'exercice à ce sujet. Car si la polémique est courante aujourd'hui il faut savoir la manier pour la vérité.

Enfin les lectures sur les questions actuelles nous éclairent sur les problèmes qui s'agitent autour de nous. Sans doute, nous pouvons lire ces choses chacune en particulier, mais à le faire en commun, il semble que les faits prennent un nouveau jour par les réflexions de chacune, par les objections ou les confirmations qui jaillissent de part et d'autre. Et le coeur bat plus généreusement pour toutes les bonnes causes quand il sent près de lui d'autres coeurs vaillants qui ont le même rythme.

Voilà assez longtemps que j'abuse de votre patience, je termine. Mais je termine en vous confiant nos projets d'avenir. Nous souhaitons que ce cercle demeure l'association des élèves même une fois sorties de cette Ecole. Il maintiendra ainsi un lien entre les femmes qui ont fait les mêmes études. Nous savons assez quelle force ce peut être à certains moments, soit pour étudier quelque question qui demande des connaissances spéciales, soit pour mener à bonne fin quelque oeuvre sociale, ou même, pour perpétuer la tradition de l'étude et du travail intellectuel, tant il est vrai que l'association est une force de propagande. Mais tout cela c'est un horizon bien vaste, un avenir bien lointain, et peut-être un projet un peu hardi.

Toutefois, jetant un regard sur nos débuts et sur notre année d'existence, n'avons-nous pas raison d'escompter l'avenir? D'ailleurs nous nous sentons toutes pleines de bonne volonté. La bonne volonté, cela suffit, la paix c'est-à-dire la réalisation de tous les désirs lui est promise. Et c'est bien en Celui-là même qui l'a promise que nous nous confions."

Du 3 novembre au 27 mai inclusivement, 17 réunions du Cercle ont eu lieu. A la première, Rev. Mère Ste Anne-Marie présidente d'honneur, nous fit une conférence. C'est de Marguerite Bourgeois qu'elle nous entretint, retraçant sa vie d'apostolat et dégageant les hautes leçons de charité, d'abnégation et de dévouement que sa vie comporte. Le 18 novembre, Mlle Gérin-Lajoie donna son travail sur la charité dans l'organisation sociale. A cette question d'ordre social, se rattache également la conférence du 27 mai, de Mlle L. Fortier: "La condition sociale aux Etats-Unis." Mlle Fortier nous a donné un aperçu de la vie des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. C'est avec bonheur que nous avons appris comme nos frères de là-bas savent défendre leur religion et leur langue. Mlle Quirk a parlé de l'entente cordiale, le 7 janvier. Le 27 janvier Mlle B. Girard a présenté une étude sur l'Allemagne au Moyen-Age, nous initiant à la vie intime et sociale de ce peuple progressif. Une seule a traité les questions d'art, ce fut Mlle Lemaine, dans son travail intitulé: "L'art au Canada" donné le 2 décembre. Rien, dit-elle, ne manque au Canadien de ce qui fait l'artiste et ses premiers essais dans l'art doivent nous faire concevoir les plus belles espérances. Cependant ne nous dissimulons pas qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre l'art proprement dit, du moins dans ses grandes manifestations. Toutefois, augurant de l'avenir par les aspirations de nos contemporains nous pouvons dire que l'art ne tardera pas à naître au Canada.

Le 17 février, Mme Mallette, faisait une conférence sur Mme de Champlain, sous ce titre: "Pages oubliées d'histoire du Canada." Nous y avons vu avec plaisir l'intérêt et l'amour que Mme de Champlain, devenue plus tard Hélène de St. Augustin, porta toujours à notre pays. Les études littéraires n'ont pas été négligées à notre Cercle. Mlle B. Lamontagne étudia l'Ecole parnassienne, démontra les excès dans lesquels celle-ci est tombée, et fit ressortir son influence artistique. Mlle Lamontagne entre-mêla ses données historiques de pièces de vers empruntées aux disciples mêmes de cette Ecole qui les caractérisent parfaitement. Le 3 février, Mlle Charette parla de Maxime Du Camp; elle se plaignit de l'oubli où il semble être tombé et le fait connaître dans sa vie privée et comme auteur. A l'occasion elle mit aussi en scène Gustave Flaubert, Théophile Gauthier, Eugène Fromentin et autres noms illustres qui font mieux voir dans quel cadre Madame Du Camp a travaillé.

Le 17 mars Mlle E. Derome traita une question d'ordre pratique "L'influence de la femme au foyer". Sa conférence se résume en deux mots: La femme doit être simple et bonne.

Le 31 mars Mlle A. Dubé nous entretient de Beethoven: de son génie et de son coeur qu'il fait chanter et pleurer tour à tour dans sa musique. Mlle Dubé eut l'amabilité de nous jouer quelques morceaux caractéristiques de Beethoven, qui le firent mieux comprendre.

Le 7 avril Mlle A. Tremblay nous donnait la biographie toute d'actualité de Jeanne d'Arc.

Avec cette dernière conférence se terminaient les séances de notre année académique. Nos réunions furent souvent animées par des discussions courtoises qui jetèrent beaucoup de lumière sur les sujets traités.

Le 16 décembre le Cercle Notre-Dame s'affiliait à la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste et déléguait deux de ses membres: Mlle Gérin-Lajoie et Mlle Lemoine pour la représenter à l'Exécutif de notre association nationale. Profitant alors de l'hospitalité que la Fédération procure dans les journaux aux oeuvres affiliées, nous avons chaque semaine fait connaître le programme des études de l'Ecole Supérieure initiant ainsi le public à l'oeuvre d'éducation qu'elle poursuit.

Nous avons aussi été heureuses pendant l'année de faire notre part dans l'oeuvre du Congrès eucharistique et d'offrir notre modeste obole à Jésus-Hostie au nom de notre Cercle.

Le Cercle Notre-Dame a repris en octobre ses séances interrompues par les vacances. On a décidé à cette première réunion de fixer au lundi tous les quinze jours l'époque des réunions. Il y aura conférence, lecture, discussion et programme musical à chaque séance.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTRICES

Cette association a pour objet de réunir les institutrices qui la composent, de leur fournir l'occasion de se perfectionner dans l'art de l'enseignement, d'améliorer leur condition sociale et de s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs avec honneur pour elles-mêmes et pour la société.

L'association est dirigée par un conseil d'administration lequel se compose des officières et de onze conseillères.

Les officières sont: la président, la vice-présidente, la secrétaire et la trésorière.

Le chapelain est nommé par Monseigneur l'Archevêque de Montréal. Les constitutions reçurent l'approbation de Monseigneur l'Archevêque le six juillet 1907.

Durant l'année scolaire 1909-10 quatre assemblées ont été tenues et des conférences ont été données par des personnes compétentes en matière d'éducation, et par quelques membres de l'association.

Monsieur l'Abbé Desrosiers. professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, fit passer une heure charmante aux institutrices en les entretenant d'une étude historique sur l'enseignement mutuel d'après la méthode Lancaster et mise en pratique par J. F. Perrault à Québec en 1820. Monsieur le conférencier intéressa fort son auditoire par ses reparties toutes spirituelles concernant la manière dont Monsieur Perrault administrait son école.

Monsieur l'abbé Perrier, Visiteur général des Ecoles, parla de la discipline scolaire donnant maints conseils pratiques pour l'application de la discipline. S'appuyant sur les meilleurs auteurs, il insista sur le respect dû à la liberté de l'enfant. Celui-ci doit apporter son concours personnel à l'oeuvre de son éducation, et pour travailler à son perfectionnement, il a besoin de comprendre que ce qui lui est commandé est juste et raisonnable de même s'il est puni, doit-il, au préalable être bien convaincu de sa faute. Aussi l'objet de la discipline doit-il être de bannir la crainte qui ne donnerait comme résultat qu'une éducation gênée, superficielle; il ne s'agit pas de plier les volontés, mais de les conquérir.

Monsieur J. P. Labarre, principal de l'école Champlain voulut bien aussi apporter son concours. Il traita de l'enseignement de la

grammaire aux différents degrés du cours. Aux plus petits, l'enseignement doit être attrayant, amusant. Chez les enfants plus âgés, il devient plus sérieux sans toutefois perdre son caractère d'être intéressant. A l'aide de démonstrations au tableau noir. Monsieur Labarre indique la méthode à suivre en procédant toujours du connu à l'inconnu. Le langage devra toujours être correct, grammatical de la part du maître et il exigera toujours des élèves des phrases bien faites afin de les habituer à s'exprimer dans un langage pur, correct.

Les matières traitées par les membres de l'association furent: l'Enseignement de la grammaire française par Mlle. E. Mireault. La composition anglaise par Mlle. M. J. McDonnell et les mathématiques par Mlle. M. Stephens.

Noms et adresse de Mr. l'aumonier et des officières de l'association.

Mr. l'Abbé Philippe Perrier, Institution des Sourds-muettes.

Mlle. A. Bibaud, présidente, 454 rue Lagauchetière Est.

Mme. Mackay-Wolff, vice-présidente, 21 rue Ste-Famille.

Mlle. M. J. Bélanger, secrétaire, 566 Ontario Est.

Mlle. A. Laline, trésorière, 51 Labelle.

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

L'Ecole Ménagère a été fondée à Montréal sous les auspices de la section féminine de la société St-Jean-Baptiste, aidée par un comité de citoyens. Le but qu'on se proposait était de donner des leçons pratiques de tenue de maison et aussi d'établir un cours normal d'enseignement menager afin de former des maitresses ménagères et faciliter l'adoption du système dans les écoles de la province; de là le titre: Ecoles Ménagères Provinciales.

L'utilité de l'enseignement ménager n'est plus à discuter: on l'a adopté dans presque tous les pays avec d'excellents résultats, et le gouvernement provincial n'aura pas à regretter nous l'espérons l'aide qu'il a prêté au comité de l'école de Montréal.

L'année dernière a été une année de progrès pour l'Ecole, bien qu'un changement de local ait suscité des embarras qui durent encore. L'Ecole admise a titre de locataire dans la bâtisse de l'Ecole technique, ne pouvait faire des frais de location ailleurs et il a fallu attendre que le logement nouveau fut prêt; les cours ne pourront donc s'ouvrir avant le mois de décembre.

Les salles qui sont preparées spécialement pour l'enseignement ménager dans l'édifice de l'Ecole technique permettront de donner les cours dans de bien meilleures conditions et faciliteront le travail des maitresses et des élèves.

L'Ecole restera sous la direction d'un comité de dames et de messieurs comme par le passé, et M. l'abbé Gauthier veut bien continuer à donner à l'Ecole sa protection et ses conseils. M. l'abbé Gauthier a eu l'obligeance d'accompagner les messieurs et dames du comité, lors d'une entrevue avec l'Hon M. Gouin pour lui demander son adhésion au sujet d'installation de l'Ecole Ménagère à l'Ecole technique et de se faire leur porte parole auprès du ministre. L'Hon. M. Gouin promit de s'occuper de la question et de s'entendre avec les autorités de l'Ecole technique. Il promit aussi d'augmenter la subvention donnée à l'Ecole Ménagère par le gouvernement et il a tenu parole.

Une ère de prospérité va donc s'ouvrir pour l'Ecole, et il faut espérer que le nombre d'élèves sera en rapport avec l'utilité pratique des leçons qui s'y donnent.

Durant l'année dernière outre les cours du soir de cui ne, de de couture, de confection de chapeaux, il y eut des leçons le ,our. de cuisine, de coupe, de couture, de modes, de lavage et repassage,

aussi que des cours d'hygiène et de médecine pratique donnés par des médecins.

Des cours spéciaux furent demandés par diverses société de la Fédération St-Jean-Baptiste. Les jeunes filles employés de bureau et les employées de manufacture vinrent prendre leurs leçons à l'école même; les aides ménagères eurent des leçons au Patronage d'Youville.

La direction de l'Ecole donna des cours hebdomadaires dans la paroisse du Saint Enfant Jésus, demandés par le Curé M. le Chanoine Lepailleur; un cours de l'après-midi pour les élèves du couvent, un cours du soir pour le public. Ce cours du soir où il y eut jusqu'à cent-dix élèves fut très apprécié.

Au printemps la directrice Melle Anctil fut invitée à donner des cours spéciaux de cuisine pour malades à l'exposition organisée à Québec par la société contre la tuberculose.

La Commission scolaire de Montréal a inscrit l'enseignement ménager sur le programme des études. Le Conseil d'Instruction Publique a mis à l'étude un projet d'adoption du système à l'enseignement primaire. Cela devrait engager les jeunes filles qui se destinent à la carrière d'institutrice, à suivre le cours normal à l'Ecole Ménagère afin de se préparer à profiter des avantages qui leur seront ainsi offerts.

Quant aux jeunes filles qui deviendront maitresses de maison, l'Ecole Ménagère est en mesure de rendre leur tâche plus facile et par conséquent plus agréable et de mettre entre leurs mains un grand élément de bonheur et de prospérité pour leur famille.

Les jeunes femmes qui voudront profiter des leçons d'hygiène, de médecine pratique, de soins à donner aux enfants, s'épargneront probablement bien des inquiétudes. Chacun sait combien de morts prématurées sont dues à l'inexpérience des jeunes mères; n'est-il pas bien de se préoccuper aussi des souffrances inutiles infligées à de pauvres petits êtres incapables de s'en plaindre, et qui pourraient facilement être évitées si les mères étaient mieux renseignées.

Si l'on veut bien y réfléchir on verra que l'école ménagère peut rendre service à toutes les femmes, riches ou pauvres, jeunes filles ou mères de famille, et le nombre des élèves ne fera que s'accroître. Plus la position économique des femmes change, plus le service domestique devient rare et couteux, plus il est désirable que les jeunes filles comprennent combien elles auront plus tard à se louer des connaissances pratiques de la préparation à la vie réelle qu'elles auront acquises.

Association Artistique des Dames Canadiennes

Sous le haut patronage de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Sir Alphonse Pelletier.

Présidente d'honneur, Mademoiselle Guérin.

Comité actif:

Présidente: Mademoiselle Idola Saint-Jean, 767 rue St-Hubert.

Vice-Présidente: Madame G. H. Baril.

Trésorière: Madame Mac Millan.

Assistante Trésorière: Mademoiselle B. Payette.

Secrétaire: Madame Chrétien-Zaugg, 234 Sherbrooke Est.

Assistante Secrétaire: Madame St-Charles.

Conseillères:

Mesdames Masson, McNamara et Mademoiselle Labrecque.

L'Association Artistique a été fondée il y a trois ans par Mlle Saint-Jean et quelques dames Canadiennes dans le but de faire connaître nos si nombreux talents nationaux, de les encourager à se développer et à se perfectionner.

L'Association comprend deux catégories de membres: les membres actifs et les membres amateurs.

La contribution annuelle est de $1.00 pour les membres actifs, et $1.50 pour les membres amateurs.

Tous les arts sont représentés dans notre Association, la diction, la musique instrumentale et vocale et la peinture.

Nos réunions pour l'année 1910-1911 sont fixées au troisième vendredi de chaque mois.

Nous demandons à nos membres actifs de bien vouloir être à notre disposition lorsque leur concours est requis pour rehausser l'éclat de nos fêtes mensuelles.

Donc nous recevrons avec plaisir comme membre amateur toute personne, amie de l'art, désireuse d'assister comme auditrice ou auditeur à nos réunions mensuelles.

Les membres actifs devront naturellement cultiver un art quelconque et être reconnus compétents pour exécuter convenablement le programme que le Comité leur demandera.

Au point de vue artistique la saison 1909-1910 a été très brillante. Nous avons ajouté à nos programmes artistiques une série de conférences intéressantes et répondant toutes au but de l'Association: une connaissance plus approfondie de l'art sous toutes ses formes.

MM. Ltondal, Lagacé, les abbés Gouthier, Perrier, notre aimable présidente Mlle Saint-Jean ont successivement su captiver l'auditoire.

Mlle Laurin, membre distingué de la Fédération, a clos cette série de concerts causeries.

L'état des finances malheureusement est resté stationnaire. L'Association fait donc un puissant appel au public canadien, il faut qu'elle subsiste et pour cela il faut qu'on l'aide.

Une oeuvre si philanthropique et si belle doit se continuer à l'honneur de notre Canada.

Madame CHRETIEN-ZAUGG.

Voici en quels termes s'exprimait récemment la présidente de l'Association Artistique, Mademoiselle Saint-Jean:

"J'espère qu'avec la nouvelle année l'Association marchera de progrès en progrès. Notre oeuvre toute nationale répond à un grand besoin et a un rôle social très important à remplir.

La classe artistique de notre ville doit se grouper pour se développer et se parfaire. Pour cela, nous avons besoin de vous tous Mesdames, Messieurs, il faut que vous collaboriez à notre oeuvre. Le groupement des énergies est une force irrésistible et un gage assuré de succès.

Il ne faut pas que surtout vous, mesdames, qui êtes membres actifs de l'oeuvre vous restiez étrangères à l'Association, vous devez vous initier à nos travaux, nous serons toujours heureuses de recevoir les suggestions de chacune d'entre vous.

Le conseil se réunit tous les 1er et 3ème mercredi du mois, vous serez toujours les bienvenues à ces réunions. et nous serons heureuses de vous donner voix au chapitre et de recevoir les conseils que vous voudrez bien nous donner dans l'intérêt de notre oeuvre.

Oui, toutes, vous devez nous aider, non seulement en mettant si aimablement à notre disposition le beau talent artistique que vous possédez, mais en faisant connaître notre oeuvre et en lui recrutant des membres.

Notre Association a pour objet la culture des Arts en général, elle n'est pas, comme quelques uns semblent le croire, essentiellement musicale. Non, tous les arts doivent y être représentés: la musique, la peinture et la diction.

Nous avons de grandes ambitions: Nous parlons de fonder une bibliothèque musicale et littéraire, d'avoir des professeurs affiliés à l'oeuvre qui cultiveront les talents des personnes trop pauvres pour se payer des cours et possédant quelquefois un réel talent.

Toutes ces belles espérances ne se réalisent pas sans frais, certes nous ne voulons pas que l'Association Artistique devienne riche, mais nous espérons que les revenus de cette année seront plus élevés que ceux de l'an dernier et que si nous ne pouvons pas réaliser tous nos projets nous pourrons du moins en mettre quelques-uns à exécution.

Pour cela, souvenez-vous, mesdames, que nous faisons appel à votre collaboration. Il faut que tous les efforts se coalisent, que la bonne entente et l'harmonie règnent pour le progrès de notre oeuvre si nationale et si patriotique: le développement du culte du Beau chez les nôtres."

RAPPORT DE L'ASSOCIATION PROFESSIONELLE DES EMPLOYES DE BUREAU

Le vingtième siècle qui est, par excellence, le siècle du progrès, est aussi pour ainsi dire le siècle de l'association. Plus que jamais les peuples sentent le besoir de s'unir et reconnaissent la vérité de cette maxime: "L'Union fait la force". Aussi les associations surgissent-elles, nombreuses, de tous côtés.

Les femmes n'ont pas voulu. non plus, rester en arrière, et comme elles doivent elles aussi lutter pour la vie, elles veulent avoir leurs coudées franches et pour cela elles se sont associées.

Les Employées de Bureau comme les autres, sinon plus que les autres, ont besoin de l'association et elles veulent rendre la leur aussi florissante que possible.

"L'Association Professionnelle des Employés de Bureau", dont nous dirons plus bas le but, la raison d'être, s'est efforcée depuis sa fondation de mettre en pratique sa belle devise "Soyons Utiles". Voilà le motto qu'elle veut inscrire sur son étendard, voilà son mot de ralliement!...

Dans ce but, elle a fondé des cours gratuits d'enseignement ménager et d'élocution pour le bénéfice de ses membres; mensuellement, (le quatrième dimanche du mois, à 4 hrs p.m.), elle réunit ses sociétaires en assemblée générale, au Monument National où, tantôt un conférencier de renom, tantôt une des sociétaires elle-même les entretient sur des sujets du plus haut intérêt, leur facilitant ainsi leur tâche quotidienne et les instruisant de leurs devoirs sociaux, puisque la formation sociale s'impose.

Le programme de ces réunions comprend, outre la conférence un joli programme musical qui met en lumière de nombreux talents parmi les membres, talents souvent ignorés jusque là, puis la discussion d'une foule de questions, pour le développement de l'association, sous la direction de l'aviseur spirituel, dont les conseils éclairés et les sages avis sont d'un grand secours.

Une fête publique annuelle, dans le but d'attirer l'attention des patrons et du public en général sur l'association et dont le bénéfice va dans la caisse commune, est donnée généralement au mois de janvier, jusqu'ici sous forme de euchres qui ont remporté beaucoup de succès.

Un bureau de placement est à l'étude depuis la fondation de l'association, mais la formation en est dificile et est encore pour ainsi dire à l'état de projet. Jusqu'à présent, la présidente, et souvent aussi les conseillères, ont reçu individuellement les applications tant des employeurs que des employées et se sont efforcées, avec l'aide des membres qui les tiennent au courant des positions vacantes, de trouver, à ceux-ci des employées, à celles-là des positions.

Voilà en quelques mots ce que l'"Association Professionnelle des Employées de Bureau" a accompli depuis sa fondation et les grandes lignes du programme qu'elle veut suivre cette année encore en y apportant les modifications nécessaires, s'il y a lieu et les innovations que les circonstances imposeront.

Nous donnons, ci-après, les règlements de l'"A. P. E. B." qui feront comprendre parfaitement le fonctionnement de cette association.

Aviseur spirituel: M. l'abbé H. Gauthier, P. S. S., 66 Notre-Dame O

OFFICIERES.

Mlle L. Joubert, présidente, 913 Notre-Dame Ouest.
Mlle Perron, 1ère vice-prés., 478 Sherbrooke Est.
Mlle Larivière, 2ème vice-prés., 436 St André.
Mlle A. Godbout, Secrétaire, 22 rue Boyer.
Mlle L. Laurin, assist.-sec. 161 Visitation.
Mlle C. Bélanger, trésorière. 411 Montcalm.
Mlle Deslauriers, assiste-trés., 401 Orléans.
Mlle E. Lécuyer, auditrice, 397 St André.
Mlle Vébert, assiste-auditrice, 790 Albert.
Mlle G. Charlebois, conseillère, 492 rue St Hubert.
Mlle A. Sabourin, 143 rue St-Denis.
Mlle H. Godbout, 22 Boyer.
Mlle E. Godbout, 22 Boyer.
Mlle E. Bouthillier, 16 rue St-Denis.
Mlle H. Blais, 571 rue Visitation.
Mlle Chéné, 348 rue St-Denis.
Mlle Germain, 144 rue Sanguinet.
Mlle Maillé, 170 rue Gauthier.
Mlle Lalime, 51 rue Labelle.
Mlle Langlois, 432 rue St-Hubert.
Mlle Raymond, 209 rue Amherst.
Mlle Morisset, 261 Amherst.
Mlle Montfils, 269 De Montigny Est.
Mlle Aymong, 20 Ave Robillard.

REGLEMENTS

Cette oeuvre fut fondée le 20 janvier 1907, sous l'égide de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, afin de grouper les jeunes filles qui gagnent leur vie par le travail et qui, par leur instruction, éprouvent les mêmes désirs, possèdent les mêmes sentiments et ressentent les mêmes aspirations.

Aider, perfectionner et protéger; Voilà le triple but de l'Association.

I. Aider matériellemnet celle qui doit demander au labeur quotidien ce qui lui est nécessaire, en lui facilitant la recherche d'un emploi lucratif où elle recevra un salaire capable de la mettre à l'abri de tout besoin.

II. La perfectionner intellectuellement alors que, désireuse de développer en elle les facultés dont elle est douée, elle aime à acquérir, soit à agrandir certaines connaissances; lui procurer pour cela l'avantage de suivre des cours pratiques à des conditions faciles et donnés par des personnes d'une compétence reconnue.

III. La protéger moralement en signalant les dangers auxquels elle peut être exposée, le moyen de les éviter et de marcher sûrement dans le chemin du devoir et de l'honneur.

Art. I. L'Association des Employées de Bureau est fondée pour favoriser le développement de ses membres au double point de vue moral et intellectuel comme pour promouvoir leurs intérêts professionnels et maintenir la dignité de leur état.

Art. II. Pour faire partie de cette Association et participer aux avantages qu'elle procure. il faut:

I. Etre catholique.
II. Etre Canadienne-Française.
III. Etre Employée de Bureau.
IV. Payer la cotisation annuelle.

A ces conditions, on peut ajouter que pour rester membres, il faut aussi:

I. Avoir une bonne conduite.
II. Assister le plus souvent possible aux assemblées mensuelles.
III. S'intéresser aux oeuvres.

Art. III. L'Association se compose:

I. D'un Aviseur Spirituel.
II. D'un Conseil Exécutif.
III. D'un Conseil Général.
IV. Des Membres.

L'Exécutif se compose de neuf membres:

I. Une Présidente.
II. Deux Vice-Présidentes.
III. Une Secrétaire et une Assistante-Secrétaire.
IV. Une Trésorière et une Assistante-Trésorière.
V. Deux autres officières choisies parmi les membres du Conseil Général.

La réunion de cinq membres du Conseil Exécutif formera "quorum".

Ce Conseil aura la direction de toutes les affaires de l'Association et se réunira une fois par mois, avant l'assemblée générale et quand les intérêts de l'Association l'exigeront.

Le Conseil Général comprend quinze membres.

I. Une Présidente.
II. Deux Vice-Présidentes.
III. Une Secrétaire et une Assistante-Secrétaire.
IV. Une Trésorière et une Assistante-Trésorière.
V. Deux Auditrices.
VI. Six Conseillères.

Art. IV. Les fonctions des Dignitaires sont les suivantes:

I. L'Aviseur spirituel sera invité à présider les assemblées mensuelles et sera consulté sur toutes les questions d'ordre moral.

II. La Présidente représentera l'Association auprès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, convoquera et présidera toutes les assemblées du Conseil et les réunions mensuelles et devra s'initier à toutes les questions relatives à l'Association. Elle aura droit de vote sur toutes les questions proposées et, en cas de partage, son vote sera prépondérant.

III. Les Vice-Présidentes assisteront la Présidente dans ses fonctions et la remplaceront en cas d'absence.

IV. Les Secrétaires feront la correspondance de l'Association, les rapports des assemblées et s'occuperont de la publicité dans les journaux. L'une d'elles sera déléguée auprès de la Fédération Nationale.

V. Les Trésorières percevront les contributions annuelles et autres argents, feront les affaires de banque. Les chèques devront être signés par la Présidente et par l'une des Trésorières. Deux fois l'année, elles remettront leurs livres aux auditrices et, après la revision des comptes, elles en feront un rapport détaillé à l'assemblée mensuelle suivante et rendront compte, en même temps, des cartes d'admission vendues.

VI. Les Auditrices vérifieront les livres deux fois l'année et après en avoir établi la balance, elles y apposeront leur signature avec celle de la Présidente.

VII. Les Conseillères seconderont les autres officières dans leurs fonctions et les remplaceront au besoin.

Art. V. Les élections générales auront lieu, chaque année, au mois de décembre. Tout membre ayant payé sa contribution pour l'année écoulée aura droit de vote.

Advenant la démission de l'une des officières, une remplaçante sera choisie parmi les membres du Conseil Général et remplira la fonction vacante jusqu'aux prochaines élections.

Art. VI. Les contributions seront renouvelées aux assemblées de janvier et de février. Le montant en sera fixé par le Conseil Général, mais de nouveaux membres pourront être admis à chaque assemblée mensuelle.

Art. VII. Les assemblées mensuelles seront tenues dans un endroit désigné et à la date fixée par le Conseil Exécutif et cette date ne pourra être changée sans raison grave.

A ces assemblées mensuelles, l'ordre du jour se composera :

I. De la Prière.
II. Du Rapport de la Secrétaire et de la Trésorière.
III. Des Questions relatives à l'Association.
IV. D'une Conférence.
V. De l'Allocution de l'Aviseur spirituel.

Aux réunions mensuelles, la discussion est libre. Dix minutes sont accordées à chaque membre pour adresser la parole.

Art. XII. Sauf urgence aucune résolution ne peut être votée par l'assemblée générale avant d'avoir été étudiée en Conseil Exécutif.

Entr'aidons-nous, aimons-nous les unes les autres, nous réaliserons ainsi notre devise : *"Soyons utiles"*.

BILAN DE LA CAISSE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYÉES DE BUREAU.

DEPENSES

Pour le Eucre du 19 janvier 1910	$151.07
11 février 1910 Ecole Ménagère (9 cours) . .	18.00
1 mars 1910 Contribution Féd. Nat.	10.00
23 mars 1910 Frais papeterie, coor. ect. . . .	2.25
avril 1910 Donné à M. l'abbé Richard livre du Congrès	.25
avril 1910 Donné à l'Assistance Publique . .	5.00
avril 1910 Donné au Congrès Eucharistique .	25.00
4 mai 1910 Achat d'une étampe	.75
6 mai 1910 Achat de livre de comptabilité . .	1.94
21 mai Achat d'une boîte filière	1.75
24 juin 1910 Impression de livrets pour la râfle d'un bijou	3.50
24 juin 1910 Ecole Ménagère (10 cours) . . .	20.00
Timbres pour correspondance	1.09
Impression du règlement	13.00
TOTAL	$253.60

RECETES

Reçu pour contribution en divers temps . . .	$ 21.51
Recettes du Euchre	262.38
TOTAL	$283.89

RECETTES	$283.89
DEPENSES	253.60
Mise en banque	$ 30.29

Rapport de l'Association des Employées de Magasins

Aviseur spirituel M. l'abbbé Deschamps, résidence Institut des Sourdes-Muettes.

Présidente, Mlle Marin. 6 rue Labelle.

Vice-présidente, Mlle Joly, 5 rue St-André.

Secrétaire Mlle Bessette, 307 rue St Timothée.

Trésorière Mlle F. Bourret, 179 Montcalm.

Trésorière de la caisse de secours Mlle Simoneau, 400 St-Denis

Auditrice, Mlle Gingras, rue St Hubert.

Conseillères, Mlle D. Normandin, Mlle Daoust, Mlle Savard, Mlle Canus, 144 Ste Elizabeth; Mlle Sexton.

L'association des Employées de Magasins comme les associations similaires de la Fédération a pour objet de développer les intérêts de ses membres au triple point de vue moral, intellectuel et matériel. Cette association compte 200 membres. Ses débuts furent modestes et difficiles; mais les sacrifices de ses fondatrices ont porté des fruits, et l'oeuvre aujourd'hui prospère sous l'habile direction de sa présidente Mlle Marin. La société tient une assemblée mensuelle tous les deuxième dimanche du mois, à 4 hrs de l'après midi, au monument national, sous la présidence de son aumonier. Ces réunions attirent toujours un grand nombre de sociétaires. Il y a en moyenne une assistance de 75 membres.

Les jeunes filles, penchées toute la semaine sur le comptoir et dont la besogne énervante rend si légitime le repos du dimanche n'hésitent pas cependant à consacrer leurs loisirs à leur association C'est qu'elles trouvent là un milieu qui les attire et qui les réconforte; elles viennent une fois par mois, se retremper dans cette atmosphère vivifiante créée pour elles, où leur intelligence s'agrandit au contact de conférenciers distingués, où leur coeur se fait généreux sous le souffle de l'esprit chrétien qui leur apprend à se dévouer sans cesse pour leurs compagnes. Celles que la maladie a éprouvées durant le mois viennent réclamer une part du trésor commun, et l'association leur verse quelques dollars qui leur aidera à combler les déficits de leur modeste budget.

Les conférences mensuelles ont été données comme suit

Monsieur l'abbé Deschamps, notre aumônier, nous a entretenues des bienfaits de la mutualité. Il a démontré l'importance de l'épargne dans la vie de la jeune fille, dont les ressources sont si précaires, et que la misère guette à la première maladie ou au premier chômage.

Mlle Laurin de la Presse nous donnait dans une page d'histoiretoire un touchant portrait de Jeanne Mance et faisait revivre nos plus pures traditions nationales.

Mlle St-Jean nous parla de Sully Prud'homme et nous berça avec les chants du poète.

Monsieur l'abbé Melançon nous entretint du rôle de la jeune fille dans la famille et dans la société.

Monsieur le Chanoine Lepailleur nous fit une conférence essentiellement pratique sur cette question d'actualité: Les bénéfices que l'employée devrait retirer du commerce, et la compétence que celle-ci devrait acquérir dans les affaires.

Enfin, mademoiselle Marin nous parla de la nature de notre association et de son but. Je ne puis résister au désir d'en détacher les passages les plus saillants qui font assez voir quel esprit domine toute notre oeuvre et quelles perspectives s'ouvrent devant nous. "Ah! mesdemoiselles, disait-elle, comme il devient facile de s'aider et de se soulager mutuellement, quand on sait le secret de se grouper. Un grand nombre d'entre nous sont orphelines ou vivent loin de leur famille, elles sont à peu près seules dans la vie et quand cessent les heures d'ouvrage, leur isolement devient effrayant, leur ciel s'assombrit et la tristesse s'empare de leur âme, allons vers elles et découvrons les besoins qui se font sentir dans nos rangs, oui sachons adoucir et embellir notre laborieuse existence! Après la journée de fatigue nous avons besoin de nous dégager du terre-à-terre des choses, exposées que nous sommes tout le jour aux tentations des étalages luxueux; il faut, au sortir du magasin fixer un peu d'idéal: Voilà pourquoi nous avons cru répondre aux désirs de nos membres en leur donnant l'occasion de cultiver un peu les arts, ceux du moins qui leur offrent un intérêt immédiat comme la diction et le chant. Nous avons en conséquence obtenu de messieurs les directeurs de la St Jean Baptiste la création d'un cours de diction qui a été confié à Mlle Idola Saint-Jean et auquel se pressent les employées de magasins. Sont-ils donc perdus ces moments consacrés à l'étude de notre belle langue française; ah qui peut mesurer dans l'avenir la portée de ces humbles efforts de nos Canadiennes en vue de transmettre intact aux générations de demain le beau parler de France.

L'association s'est aussi attaché un professeur de chant qui a formé avec nos membres une chorale assez puissante et assez exercée pour figurer avec honneur deux fois cette année au monu-

ment national: D'abord dans un concert au profit de notre caisse de secours, et ensuite, à la séance des oeuvres économiques de la Fédération Nationale. Cette même chorale exécuta aussi avec un talent remarquable le chant à la messe du St-Esprit, célébrée pour les membres de la Fédération à Notre-Dame de Lourdes au mois de mai.

Les exercices du chant en réunissant nos membres chaque semaine, ont établi entre les employées de magasins une douce camaraderie qui a donné à quelques unes l'illusion de la famille absente.

Voilà ce que l'on fait dans l'association des Employées de Magasins, on y crée pour la jeune fille que ses occupations attirent au dehors, un nouveau foyer familial qui refait ses forces épuisées et qui la rend au travail plus sereine et plus vaillante. On l'affermit dans les vertus qui conviennent tout particulièrement à son état, vertus qu'illustrent parfaitement le sceau de l'association et que nous trouvons en tête de ce compte rendu. C'est une feuille d'érable sur laquelle se dégage une croix et autour desquelles s'enroulent les mots suivants: "Travail, Honnêteté, Bienveillance." Vous le constatez ce sceau nous rappelle le respect que nous devons à nos traditions nationales et religieuses qui se confondent, comme il nous indique la pratique des vertus les plus essentielles à l'employée de magasin." Ah je veux, disait notre présidente, dans un beau geste enthousiaste, je veux que tous les membres de notre association en fassent la règle de leur conduite!"

REGLEMENTS DE LA CAISSE DE SECOURS DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES DEMOISELLES DE MAGASIN.

Art. 1.—Les recettes de la fête annuelle donnée par l'association professionnelle des demoiselles de magasin pour l'établissement d'une caisse de secours, doivent être distribuées entre les membres malades de l'association selon les règles suivantes.

Art. 2.—Toute personne appartenant à l'association qui a vendu deux cartes pour la fête et en a rapporté le prix à l'association participe à cette caisse et doit en retirer un bénéfice en cas de maladie.

Art. 3.—Le repos forcé pris sur ordre du médecin sera assimilé aux cas de maladie.

Art. 4.—Le maximum de secours accordé à un membre de l'association ne doit pas excéder cinq jours de maladie.

Art. 5.—Le secours est payé à dater du premier jour de maladie quand la maladie est constatée par un médecin qui a donné un certificat à cet effet. On conseille aux associés de consulter de préférence le médecin de l'association (qui offre ses consultations gratuitement).

Art. 6.—Quant une malade ne veut pas appeler le médecin, ni aller le consulter; elle peut faire constater son indisposition par une de ses compagnes visitatrices à qui elle communique la nouvelle de la suspension de son travail par maladie. L'avis doit être expédié à sa résidence par carte postale. Après trois jours de maladie elle aura droit de retirer sa part de bénéfice, si elle obtient de la visitatrice un certificat attestant qu'elle est malade.

Art. 7.—Le certificat du médecin comme celui de la visitatrice doivent être accompagnés d'un mot de la maison à l'emploi de laquelle se trouve la jeune fille qui réclame le secours, attestant qu'elle a cessé de travailler à telle date et qu'elle a repris le travail à telle autre ou n'a pas encore recommencé l'ouvrage.

Art. 8.—La visitatrice doit faire diligence pour se présenter chez sa compagne le troisième jour de maladie. Ses billets de tramway aller et venir lui seront remboursés par l'association.

Art. 9.—La visitatrice ne donne un certificat de maladie que sur preuve évidente d'indisposition. L'appréciation de la preuve est laissé à son jugement. Si des retards dans la distribution de la malle ou quelques causes légitimes l'empêchent de se rendre auprès de la malade le troisième jour, au moins, elle doit chercher à se renseigner au meilleur de sa connaissance sur l'existence de la maladie. Si la preuve est impossible, l'affaire doit être portée au conseil de l'association à la réunion du dimanche et la décision prise par la majorité des membres du conseil doit prévaloir et être respectée. Trois membres en ce cas suffisent pour faire quorum, la présidente vote, son vote est prépondérant en cas de partage égal des voix.

Art. 10.—Le secours distribué chaque mois aux membres de l'association ne doit pas excéder un douzième des recettes de la fête toutes dépenses d'administration payées.

Art. 11.—Les frais d'organisation de la fête et les frais d'administration de la caisse de secours doivent être payés d'abord avec le produit de la caisse avant que le surplus ne soit distribué. Les personnes munies de certificats qui se sont soumises aux règlements de l'association, partagent les bénéfices de la caisse de la manière suivante. La somme qui doit être distribuée aux membres est divisée par le nombre de jours de maladie qui ont eu lieu dans le mois. Chaque sociétaire reçoit ce à quoi elle a droit selon son certificat.

Art. 12.—Le maximum de secours pour une journée de maladie ne doit pas excéder la somme de cinquante centins. Une fois le partage fait, s'il reste un excédant de revenu, chaque mois ce revenu doit être distrait de la caisse de secours et versé dans la caisse commune de l'association.

Art. 13.—Les visitatrices doivent rendre compte de leurs visites et des circonstances dans lesquelles elles ont donné le certificat quand le conseil sollicite ces explications.

Art. 14.—Les membres malades pendant le mois doivent se présenter ou se faire représenter à l'assemblée mensuelle pour être payés à cette date, à défaut de quoi, elles perdent leurs recours et ne doivent pas espérer de bénéfices pour les jours passés. Si des raisons légitimes et approuvées par le conseil de l'association empêchent une personne de se présenter au jour dit pour se faire payer, cette personne peut se présenter le mois suivant quand elle justifie son absence, et partage concurremment avec les autres. les revenus de la caisse, ces jours de maladie entrant dans le calcul ordinaire comme s'ils appartenaient à ce mois là.

Tout membre qui aura perdu son livret sera tenu de s'en procurer un autre, et devra payer pour celui-ci la somme de 10 cts pour en couvrir les frais.

REGLEMENTS DE L'ASSOCIATION

1° L'Association professionnelle des demoiselles de magasin est fondée pour favoriser le développement individuel de ses membres au double point de vue moral et intellectuel, comme pour promouvoir leurs intérêts professionnels et maintenir la dignité de leur état.

2° L'association est dirigée par un Exécutif composé d'une présidente, d'une vice-présidente, d'une ou de plusieurs secrétaires, d'une ou de plusieurs trésorières, et de conseillères.

3° Les élections des officières se font annuellement.

4° L'Association doit demander à l'évêque de lui donner un aumonier aviseur spirituel qui éclairera les membres dans les questions d'ordre moral, et, imprimera ainsi par son influence une direction catholique à la société.

5° Une messe sera dite annuellement pour les sociétaires.

6° Les assemblées de la société auront lieu une fois par mois. On s'efforcera dans ces assemblées d'établir des relations amicales entre les membres de l'association; ou les engagera à échanger leurs vues sur des questins d'intérêt commun, à s'aider et à s'édifier mutuellement.

7° La présence de trois conseillères suffit pour faire quorum et décider des affaires de la société.

8° Toutes les questions se décideront à la majorité des voix. La présidente votera; en cas de partage égal des voix, son vote sera prépondérant.

9° Les assemblées seront convoquées à la demande de la présidente.

10° Une assemblée générale peut être convoquée à la demande de trois conseillères.

11° Deux déléguées doivent être nommées pour représenter l'Association à la Fédération Nationale St-Jean Baptiste.

ETAT DE COMPTE DE LA CAISSE DE SECOURS

1er mai 1909 *au* 1*er mai* 1910.

RECETTES		*DEPENSES*	
1er Mai 1909 En caisse	150.00	Assistance en maladie 105 jrs	52.50
		1er mai 1910 Versé à la Caisse générale . .	59.50
		1909 Août Pour solder frais d'accident	38.00
			$150.00

1*er mai* 1910 *au* 1*er déc.* 1910.

Montant en caisse .	145.60	Assistance en maladie depuis le 1er mai 25 jrs .	12.50
		Versé à la Caisse générale jusqu'à date	72.43
		1er Déc. Bal. en caisse .	60.67
			$145.60

C. SIMONEAU,
Trésorière de la Caisse de Secours

ETAT DE COMPTE DE LA CAISSE GENERALE

1er jan. 1910 *au* 1*er décembre* 1910.

RECETTES		*DEPENSES*	
1er janv. En caisse	40.73	24 janv. 3 volumes	9.00
Intérêt	61	11 fév. Impression	2.00
Contribution	23.10	23 fév. Contribution à la Fédération	10.00
Balance versé par la Caisse de Secours	203.44	8 avril Cahier Journal	.50
	$267.88	11 avril Frais de correspondance	.44
		23 mai Souscription	1.00
		24 août Souscription au Congrès eucharistique	10.00
		17 nov. Professeur	3.00
		Balance en main	231.94
			$267.88

Rapport annuel de l'Association des Employées de Manufacture

Depuis trois ans, l'Association Professionnelle des Employées de Manufactures a toujours progressé. L'association compte aujourd'hui 700 membres et elle veut grossir ce nombre: elle espère que les ouvrières viendront augmenter cette ruche de laborieuses qui ne cessent de travailler, se secourent mutuellement et cherchent à promouvoir tous les intérêts qui se rapportent à leur état. Depuis trois ans les membres ont assisté à des assemblées mensuelles et y ont entendu des conférenciers distingués qui ont traité de questions morales ou économiques. C'est ainsi que l'association prépare les jeunes filles soit à leur rôle familial, soit à leur rôle social et leur inculque de fortes notions du devoir. L'association dispense une saine doctrine qui maintient les ouvrières dans le droit chemin. L'année dernière nous avons eu le plaisir d'entendre successivement les conférenciers suivants:

En novembre, M. le chanoine L ePailleur: "La noblesse du travail".

En décembre, Rev. P. Piché, Fr. Ste Croix: "L'ouvrière parisienne et l'ouvrière canadienne".

En janvier, M. l'abbé H. Gauthier, P. S. S.: "L'éducation".

En février, Mlle Annie Godbout: "La langue française".

En mars, Mlle Larivière: "La lecture".

En avril, Mlle Lise Laurin: "Une page d'histoire du Canada".

En octobre, M. l'abbé Perrier: "Etude sur la semaine sociale de Bordeaux".

Nos assemblées ont lieu le troisième dimanche de chaque mois, dans une des salles du Monument National, à quatre heures de l'après midi; cette heure a été choisie afin de ne pas priver nos sociétaires d'assister à leurs offices d'Enfant de Marie. Nos séances commencent toujours par la prière et sont présidées par notre aviseur spirituel. Jusqu'à présent, nous avons eu l'honneur d'avoir pour remplir cette charge, monsieur l'abbé Henri Gauthier; il nous a prodigué beaucoup de dévouement depuis la fondation de notre oeuvre; c'est avec regret que nous le voyons se retirer. Sa Grandeur, Monseigneur l'Archevêque a bien voulu le remplacer par le révérend père Tourangeau, O. M. I. curé de la paroisse St-Pierre, qui vient vers nous avec son âme d'apôtre.

Un comité de dames patronnesses formé des femmes de nos manufacturiers canadiens français les plus en vue, se dévouent pour notre association. Madame J. D. Rolland en est la présidente, elle est présente à presque toutes nos assemblées, elle est parfaitement secondé par Mmes Octavien Rolland et Ludger Goulet.

En 1908 nous avons fondé une caisse de secours. Son fonctionnement est très simple, il n'est que l'acheminement vers un mode plus perfectionné de mutualité, il ne peut subsister que temporairement et en attendant la découverte de procédés basés sur des données scientifiques efficaces pour assister les femmes en cas de maladie.

Les fonds de notre caisse de secours proviennent des recettes d'une fête annuelle, dont le montant est placé en banque, un douzième en est retiré chaque mois et est distribué aux membres malades selon certains règlements. Les membres de notre association qui vendent des billets pour la fête et rapportent ainsi à l'association la valeur d'un dollar deviennent membres de la caisse de secours et ont droit de retirer dans le cours de l'année cinq jours de bénéfices en cas de maladie. Les recettes des soirées des deux premières années nous ont permis de distribuer quatre dollars par mois, c'est-à-dire, de payer huit jours de maladie.

Depuis le mois de juin mil neuf cent dix, nous distribuons aux malades dix dollars par mois, soit vingt jours.

RAPPORT DE LA "CAISSE DE SECOURS".

1908—61 membres, 6 bénéficièrent de 27 jrs à 50c. soit $13.50

1909—61 membres, 5 bénéficièrent de 24 jrs à 50c. soit 12.

1910—70 membres, 10 bénéficièrent de 45 jrs à 50c. soit 22.50

Totaux 192 membres, 21 bénéficièrent de 96 jrs à 50c. soit $48.

L'année de la Caisse de Secours étant de juin à juin, le rapport de 1910 n'est que pour six mois. Chaque mois, ce qui n'est pas réclamé est versé dans la Caisse commune, c'est ce qui sert à payer les cours.

Les bénéfices en maladie sont retirés sur présentation de deux certificats, un est signé par le médecin qui atteste la maladie, un autre est signé par le contre-maître ou la contre-maîtresse qui donne les dates et les causes de l'absence. Le Dr Jos. Gravel. 644, rue St-Denis, ex-interne de l'Hôtel-Dieu donne ses soins gratuitement à nos membres malades, qui se présentent à son bureau.

COURS DE CUISINE ET D'HYGIENE.

Depuis un an un cours de cuisine a été établi par notre association à l'Ecole Ménagère Provinciale au profit de nos membres, il suffit d'être membre de l'association pour y assister; quelques membres les ont suivis régulièrement. Mademoiselle Albina Giroux, une des conseillères, a obtenu un certificat d'assiduité. Il serait de la plus grande importance que toutes les jeunes filles qui rêvent d'établir un foyer suivent ces cours; nous aurons en plus cette année des cours d'hygiène donnés par des professeurs de l'Université Laval. Les cours de cuisine et les cours d'hygiène se donneront alternativement tous les mardis soirs à huit heures, au No. 14 de la rue Church, près de la rue Ontario.

COURS D'ELOCUTION.

Plusieurs de nos membres suivent le cours d'élocution institué pour la Fédération par l'association St-Jean Baptiste sous l'habile direction de Melle Idola St. Jean. Bien des gens croiront peut-être que ce dernier cours est un luxe qui ne convient pas aux travailleuses, c'est le contraire, lorsque les jeunes filles ont fréquenté nos écoles et nos académies, voir même nos pensionnats jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, elles peuvent poursuivre ces études avec fruit; quelques unes peuvent suivre ces cours au point de vue de l'art, d'autres plus pratiques pourront le suivre avec la noble ambition de faire honneur à leur nationalité; leur bonne conversation obligera leurs compagnes à les imiter.

CONSEIL DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYEES DE MANUFACTURE.
1910

Aviseur spirituel: Rev. Père Tourangeau.

Présidente: Mlle Maria Auclair, Patronage d'Youville.

1*ère Vice-présidente*: Mlle Laura Robert., 1447 rue St-Denis.

Trésorière temporaire: do do

2*me Vice-présidente*: Mlle Caroline Vauthier, 61 rue Manufacture, Pointe St-Charles.

3*me Vice-présidente*: Mme V. Bérubé, 215 rue Cartier.

4*me* do Mlle Anna Lortie, 214 ave. Hotel-de-Ville.

Trés. "Caisse Secours": Mlle Malvina Douesnard, 342 rue Seigneurs.

Secrétaire-archiviste: Mlle Eugénie Douesnard, 342 rue Seigneurs.

Secrétaire-correspondante: Mlle Cecilia Chevalier, 829 rue Mentana.

Règlementaire: Mlle Advilda Magnan, 652 rue Garnier.

Conseillère: Mlle Emma Vanthier, 61 rue Manufacture, Pointe St-Charles.

Conseillère: Mlle Adèle Lalumière, 633 rue Visitation.
do Mlle Dorilla Magnan, 652 rue Garnier.
do Mlle Olivina Major, 41 rue St-Philippe.
do Mlle Eliza Petit, 462 rue Panet.
do Mlle Malvina St. Martin, 28 rue Orléans.
do Mlle Rosa Gaudry, 403 rue Wolfe.
do Mlle M. Lse Lepage, 230 rue St-Louis.
do Mlle Albina Giroux, 272 Ave. Delorimier.
do Mlle Rosa Chevalier, 829 rue Mentana.
do Mlle Emérentienne Lemay, 91 rue du Collège St-Henri
do Mlle Anna Prud'homme, 6 rue du Collège St-Henri.
do Mlle Alice Emond, 153 rue Davidson, Hochelaga.

BILAN DU 16 *MAI* 1909 *AU* 15 *MAI* 1910

RECETTES		*DEPENSES*	
Caisse commune . .	$135.90	Dépenses diverses . .	$ 83.57
Caisse des Secours .	50.75	" soirée . . .	49.10
Billets de la Féd. Nat. St.-J.-Bte	44.88	Agt. versé à la Bque. Provinciale . . .	123.73
Billets soirée . . .	161.05	Agt. versé à la Bque Hochelaga	116.92
Intérêts 3.83 1.22 . . .	5.05	Agt. en mains . . .	12.50
Agt. à recevoir . .	1.25	Agt. "Caisse Secours"	4
Agt. dont on ne réalise pas la provenance .	11.94	Bénéfices payés . . .	21
	$410.82		$410.82

(Signé) MARIA AUCLAIR, *prés.*
" Approuvé MALVINA DOUESNARD, *trésorière*
" Eugénie DOUESNARD, *secrétaire.*

Aime, travaille et prie

Rapport de la Société de Bienfaisance des Dames Catholiques, Cour de l'Immaculée-Conception, No 1064

La large part de bienfaisance de la femme au foyer domestique lui imposait le devoir de fonder une société de secours mutuel.

Auparavant en effet, la mère après s'être dépensée et dévouée pour les siens pendant sa vie, voyait à sa mort ses chers petits enfants, privés, non seulement des tendresses, des bontés, des prévenances de leur mère, mais souvent hélas! elle les voyait tomber dans les bras de la misère qui leur refusait du pain pour les nourrir, des habits pour les vêtir, du bois pour les chauffer en hiver. Et la vue de ses enfants souffrant ainsi de la faim, du froid, de la nudité ,déchirait son coeur de mère et lui faisait la vie plus cruelle encore! Et elle se disait: "Si au moins j'avais quelques dollars à leur laisser, pour les mettre à l'abri de la misère pour quelque temps. Après avoir tant travaillé pour eux, les laisser si pauvres!"

L'épouse qui n'a pas d'enfant travaille, elle, pour son mari. Son coeur de femme lui fait rejeter sur son mari ses tendresses, ses bontés et ses dévouements. Et c'est pour elle une suprême consolation quand à son heure dernière elle peut, pour lui donner un dernier gage de son amour, lui laisser un petit héritage qui lui redira les travaux, les économies, les dévouements et les sacrifices de son épouse. Et si malheureusement, comme cela arrive trop souvent, le mari était indigne de tant de généreuses prévoyances, la femme mourante aura des argents pour se faire enterrer et pour faire prier pour le repos de son âme.

Voilà la pensée qui a présidé à la fondation de la Société de Bienfaisance des Dames Catholiques qui a son établissement à l'Immaculée-Conception. Après trois ans de vie nous comptons quatre-vingt-dix (90) membres, Dames et Demoiselles.

Notre cour de l'Immaculée-Conception qui porte le No 1064 a pour officiers et officières:

R. P. A. Proulx, S. J., *Chapelain*, curé de l'Immaculée-Conception;

Présidente, Octavie R. Papineau, 880, Mont-Royal Est;

1*ère Vice-présidente*, Délia Beauchamp, 1231a Bordeaux;

2*ième Vice-présidente*, Lucie Courville, Demontigny Est;

Chancellière, Rosalie Lefebvre, 799, Marie-Anne Est;

Secrétaire-archiviste, Maria Boyer, 88, Fabre;

Assistante-secrétaire-archiviste, Anselma Poliquin, Boulevard St-Laurent;

Trésorière, Elodie Lacombe, 1, Fabre;

Secrétaire-financière, Angélina Fecteau, 21, Brébeuf;

Commissaire-ordonnatrice, Marie Plante, 98, Fabre;

Sentinelle, Emélie Lamontagne, 778, Chaussé;

Syndics Victorine Fecteau, 21 Brébeuf; Anna Giroux, 31, Marquette; Angéline Lamontagnge, 804, Chaussé; Alice Plante, 98, Fabre; Valérie Lévesque, 99, Fabre;

Médecin-examinateur, Dr A. Lacombe, 1, Fabre.

Notre Société est foncièrement catholique. Pour en faire partie il faut avoir un certificat de son curé ou de son ordinaire attestant que l'on est *catholique pratiquante.*

Dans le mois de novembre, au jour fixé par la Présidente Suprême, une grande messe est chantée pour les associées défuntes dans toutes les paroisses où il y a des cours établies. Et les membres de ces cours doivent communier. Chaque cour doit avoir sa patronne, la nôtre est Notre-Dame de Bon-Secours, et le jour de la fête, nous avons grande messe et communion, le soir, sermon et bénédiction du T. S. Sacrement. Nous nous réunissons tous les quinze (15) jours pour voir aux intérêts de la cour en général et nous informer des membres en particulier. Si quelqu'une est malade, dans la peine, ou dans quelque pénible circonstance, nous nous faisons un devoir d'aller la visiter et de l'assister. Nous tenons à prouver que l'esprit de foi pratique et de charité chrétienne règnent chez nous.

Les avantages temporels sont aussi très grands. Au mois de juillet dernier nous avons eu la convention générale à Cleveland, Ohio. Nous étions 784 déléguées. Notre société comptait alors 117,901 membres. "Dix jours en convention pour des dames." Oui dix jours en convention, à huit heures de travail par jour! Les comptes revisés, les constitutions amendées, les élections faites, tout cela avec la plus parfaite, la plus cordiale entente, telle a été notre besogne de dix jours.

Les bénéfices, à la mort, sont de $500 ou $1000. Au mois de juillet dernier, la Société avait payé depuis sa fondation (20 ans environ), $7,642,517.24, et elle avait un fond de réserve de $985,-662.14. Ce fond de réserve est placé sur des hypothèques de première valeur ou dans des banques responsables. Ajoutez à cela une balance dans le trésor de $65,027.59, et vous pouvez conclure

que si par impossible les 117,901 membres mouraient ensemble, les bénéfices pourraient être payés immédiatement, et plus encore. Ce que très peu de sociétés de secours mutuel pourraient faire. Et ce sont les intérêts superbes de ce fond de réserve, qui permettent à la société d'avoir des contributions mensuelles si peu élevées, les moins élevées entre toutes les sociétés de secours mutuel.

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

Age	Coût de $500	Coût de $1,000	Age	Coût de $500	Coût de $1,000
18	$0 33	$0 65	34	$0 46	$0 92
19	33	65	35	47	94
20	33	65	36	49	98
21	33	66	37	51	1 02
22	34	68	38	54	1 08
23	35	70	39	57	1 14
24	36	72	40	60	1 20
25	37	74	41	63	1 26
26	38	76	42	66	1 32
27	39	78	43	69	1 38
28	40	80	44	72	1 44
29	41	82	45	75	1 50
30	42	84	46	78	1 56
31	43	86	47	81	1 62
32	44	88	48	84	1 68
33	45	90	49	88	1 76

Tous les ans notre cour donne un "euchre" pour aider à nos oeuvres locales. Le prochain aura lieu le 18 janvier 1911, dans la Salle paroissiale de l'Immaculée-Conception, sous le patronage des RR. PP. Jésuites, nos dévoués directeurs spirituels.

Telle est la Société, dite L. C. B. A. qui, pour mieux répondre aux grandes vues apostoliques de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, est entrée dans la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

OCTAVIE H. PAPINEAU,
Présidente Cour 1064.

Rapport des Femmes d'Affaires de Montréal

La Fédération, poursuivant avec ardeur son programme d'organisation des forces féminines, jetait le 3 novembre dernier les bases de l'Association des Femmes d'Affaires de Montréal. Cette société dont l'existence était ardemment attendue s'est constituée grâce au dévouement de madame Bouthillier, à qui la Fédération doit déjà la création de l'Association professionnelle des Employées de Bureau. Quatre femmes de coeur répondaient à ce premier appel; c'étaient Mmes Chouinard, Paquette, Mlles Champagne et Bousquet. Cette première assemblée fut présidée par madame Gérin-Lajoie qui souhaita la bienvenue à ces dames au nom de la Fédération. Elle leur dit combien elles venaient combler un désir longtemps entretenu par la Fédération en jetant les bases d'une société dont la nécessité est incontestable et que le développement rapide et compliqué des affaires rend urgente. Quelques instants d'intime et sympathique causerie firent ressortir les principales raisons qui justifient l'union des femmes d'affaires; communauté d'intérêts, stérilité des efforts isolés, puissance d'action des énergies coordonnées. On fait voir la nécessité de se rendre compte de la condition de la femme placée à la tête d'une entreprise commerciale, de prendre conscience du rôle social qu'elle remplit et de ambitions. On rappelle combien est complexe la situation de la femme engagée dans le commerce. Quand elle est mariée son titre d'épouse et de mère lui impose des devoirs qui augmentent les difficultés de la lutte pour la vie. L'union apparait alors comme l'aide nécessaire qui lui permettra de se frayer un chemin au milieu de l'âpre concurrence qui lui est faite: l'union lui facilitera ces aperçus généraux, ces vues d'ensemble dont elle a besoin pour s'orienter dans le monde des affaires et s'y tailler une place de plus en plus enviable.

Posséder l'intelligence de son milieu, telle est la première condition du succès. Pour conduire à bon port une barque, il faut d'abord connaître la route à suivre, se rendre compte des forces dont on dispose, savoir en user, voir les écueils afin de les éviter.

A cette première réunion on sent donc le besoin de jeter une vive lumière sur la situation commerciale de la femme d'affaire; des questions se posent immédiatement.

1o. Dans quelle proportion les femmes contribuent-elles au commerce et à l'industrie?

2o. Combien de femmes paient une taxe d'affaire à Montréal; quel est le montant ainsi perçu?

3o. De quelle manière les autorités publiques disposent-elles de ces revenus provenant de taxes d'affaires; est-ce d'une manière conforme aux intérêts des femmes engagées dans le commerce?

4o. L'instruction commerciale des femmes est-elle satisfaisante et que font les autorités à cette fin?

Pour résoudre ces questions, on sent qu'un travail collectif s'impose et on comprend toute la portée de ce décret pontifical qui sauvegarde les intérêts de toute classe en proclamant la légitimité du droit d'association.

De cette première réunion. chacune se retire avec la vive impression qu'un devoir nouveau s'impose: celui de se rapprocher les unes des autres et on comprend que servir vraiment ses intérêts, c'est se donner généreusement à autrui.

D'autres assemblées eurent lieu successivement et dès le milieu de décembre, grâce au zèle des fondatrices de l'association et de ses pionnières, un auditoire nombreux emplissait la salle numéro 15 du Monument National pour entendre le distingué président de la chambre de commerce, monsieur Perreault, qui expliqua à l'association des femmes d'affaires le fonctionnement de cette Chambre et en fit voir les fructueux travaux. A cette même séance on procéda à l'élection d'un conseil et le scrutin donna le résultat suivant:

Présidente: Mme Bouthillier, 16 rue St-Denis.

Vice-Présidente: Mme Chouinard, 350 Mt-Royal Est.

Viec-Présidente: Mlle Champagne, 93 St-Hubert.

Secrétaire: Mme Pinoteau, 570 Parc Lafontaine.

Assistante secrétaire: Mme Michaud, 570 Parc Lafontaine.

Trésorière: Mlle Bousquet, 270 St-Denis.

Auditrice: Mme Terroux, 626 Mt-Royal Est.

Auditrice: Mme Paquette, 1273 St-Denis.

Conseillères: Mmes Teasdale, Bessette. Delisle, Brunet, T. Amesse, M. Dufour.

TABLE DES MATIÈRES

Bénédiction Papale 2
Préface 3
Prière des Membres de la Fédération 4
Constitution de la Fédération 5
Notes Explicatives sur la Constitution 8
Rapport de la Secrétaire de la Fédération 11
Rapport de la Trésorière de la Fédération 18
Sermon du Révérend Père Loiseau 19
Conférence de M. l'Abbé Perrier 27
Conférence de M. Omer Héroux (résumé) 36
Conférence de M. le Chanoine Le Pailleur (résumé) 38
Conférence de Madame Béique 40
Conférence de Madame Gérin-Lajoie 43
Rapport du Comité de Couture pour le Congrès Eucharistique 47
Rapport du Comité des Décorations florales pour le Congrès Eucharistique 50
Rapport du Comité de Tempérance 52
Rapport du Comité des Questions Domestiques 60
Rapport du Comité de la Fête du Travail 63
Rapport de la Crèche des Sœurs de la Miséricorde 64
Rapport de l'Hopital Notre-Dame 74
Rapport de l'Hopital Ste-Justine pour les enfants 77
Rapport des Dames Patronesses de l'Asile St-Vincent de Paul 96
Rapport des Dames Patronesses de l'Institution des Aveugles de Nazareth 101
Rapport des Dames Bienfaitrices de l'Institution des Sourdes-Muettes 104
Rapport des Dames Patronnesses de l'Assistance Publique 109
Rapport de la Fédération Paroissiale des Dames de l'Enfant Jésus de Montréal 113
Rapport du Patronage d'Youville 115
Rapport du Foyer 118
Rapport du Cercle d'Etude Notre-Dame 123
Rapport de l'Association des Institutrices 127
Rapport des Ecoles Ménagères Provinciales 129
Rapport de l'Association Artistique des Dames Canadiennes 131
Rapport de l'Association Professionnelle des Employées de Bureau .. 134
Rapport de l'Association des employées de Magasin 140
Rapport de l'Association des Employées de Manufacture 147
Rapport de la Société de Bienfaisance des Dames Catholiques, Cour de l'Immaculée-Conception 151
Rapport de l'Association des Femmes d'Affaires de Montréal 154

MAISON FONDEE EN 1860 TEL. MAIN 6106

Prof. LAVOIE

PERRUQUIER

PERRUQUES et TOUPETS pour DAMES et MESSIEURS

UNE SPECIALITE

SANS

CHEVEUX TEINTS de TOUTES les COULEURS COIFFURES pour les BALS et les SOIRÉES. .

Toujours en mains un assortiment Complet de Tresses en cheveux naturels : ainsi que Peignes et Ornements pour cheveux de tous genres. IMPORTATEURS DIRECT DE PARIS ET LONDRES. . . . . .

AVEC

8 Notre-Dame Ouest, - Montréal, P.Q.

ESTABLISHED IN 1860 SATISFACTION ENTIRELY GIVEN

Prof. LAVOIE

WIG MAKER

Ladies and Gents Wigs and Toupets made to order a specialty. Hair Dyed in all colors.

Ladies Hair Dressed for Ball and Parties

Always in stock a complete assortment of Wigs and Toupets Braids and Curls. Manufacturer of all the latest styles in Real Hair Work of every description. Importer of combs, hair ornaments and Toilet supplies of all descriptions directly from Paris, London, New York. . . . . .

8 Notre-Dame St West, Montreal, P.Q.

Tél. Bell Est [illegible]

O. P. de Montigny

Marchand de Chaussures..,

672 STE CATHERINE EST

MONTREAL

JOS. L'HEUREUX

BIJOUTIER

665 STE-CATHERINE EST

Entre Visitation et Beaudry

MONTREAL

Tél. Est 882

A. I. Vallières & Cie, Props.

Vallières

Importateurs de Nouveautés. . . .

605 STE-CATHERINE EST

(Coin Montcalm)

MONTREAL

Tél. March. 1512

Bureau : Tél. Bell Est 2813
Magasin: " " " 5844

Eugène Viau

GRAND MAGASIN DEPARTEMENTAL

—1321 - 1329—

Rue STE-CATHERINE Est

(Coin Dufresne)

MONTREAL

Téléphone Bell, Est 1283

Laprès & Lavergne

Photographes

360 RUE ST-DENIS

Coin de la rue Ontario

MONTREAL

Tél. Est 920

Librairie J. G. GRATTON

GROS et DÉTAIL

Articles religieux de Fantaisie, Jeux, Jouets, etc.

500 STE-CATHERINE EST

Porte voisine de la Banque d'Epargne

MONTREAL

La Maison DUPUIS FRÈRES, le plus grand Magasin à rayons de l'Est de Montréal, a su conquérir les faveurs de tout le public. C'est en effet le seul magasin de la Province où l'on peut se procurer à des prix modérés autant que raisonnables des marchandises de la plus haute qualité.

Depuis plus de 41 ans dans les affaires, la MAISON DUPUIS à toujours su se montrer à la hauteur de toutes les situations.

C'est pour cela qu'elle occupe actuellement une situation enviable parmi les maisons de commerce de la Province et que sa popularité ne fait que croître tous les jours.

Dupuis Freres Limitée

Le plus grand Magasin à Rayons de l'Est

447 - 449 rue Ste-Catherine Est

LE SIROP D'ANIS GAUVIN

POUR LES ENFANTS

GUÉRIT Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Manque de Sommeil, Dentition Douloureuse.

Plus d'un quart de Siècle de succès.

En vente partout 25c la bouteille

J. A. E. GAUVIN Pharmacien Chimiste

Inventeur du Sirop d'Anis Gauvin

850 rue Ste Catherine Est, - Montréal

CONTRE LE MAL DE TETE

contre Migraine, Névralgie, Fatigue excessive du corps et du cerveau, prenez des

CACHETS GAUVIN

En vente partout 25c la boite

EFFETS PROMPT. - GUERISON RAPIDE

JOSEPH CONTANT

Pharmacien Chimiste .....

Les ordonnances des médecins et les recettes des familles sont préparées avec soin, par des Employés compétents. . . . . .

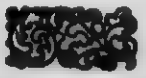

231 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

Guide de la Santé de la Femme

Fameux Remède du Dr. Cooley

Chaque maladie est traitée pour la modique somme de $1.00 par mois.

Une visite est sollicitée ; tous renseignements, consultations seront fournis cordialement et gratuitement.

Agent à Montréal

Madame J. PAQUETTE
1273 RUE ST-DENIS

GURD

Ginger Ale — Eau de Caledonia

Il n'y a rien qui égale l'une ou l'autre de ces boissons ; les deux sont "Parfaites." . . . . .

L'eau de Caledonia de Gurd provient de nos propres

SOURCES

Voyez comme elle est claire !
Goutez comme elle est délicieuse!
Remarques le nom de GURD sur l'étiquette

C'est le Meilleur des Gazeuses

Charles Gurd & Cie, Limitée
MONTREAL

Les Confitures et Marmalades

de

Alexander Cairns & SONS

PAISLEY, — ECOSSE,

sont les plus en demande et les meilleures. Elles ne ressemblent à aucun autre produit vendu en Canada.

BON AMI

Nettoyeur universel recommandé tout spécialement pour la verrerie et les cuivres.

Victor Morin F. S. Mackay

MORIN & MACKAY

NOTAIRES

Prêts sur Hypothèque,
Règlement et Administration de Successions, etc.

Téléphones Bell : Main 1220 et Main 7326
Adresse Télégraphique : MOMAC

No. 97 RUE ST-JACQUES
MONTREAL

Pharmacie LAURENCE

TELEPHONE

Coin des rues St-Denis et Ontario
MONTREAL

OVULES à tous les médicaments, SÉRUMS, OXYGÈNE PUR, TOUS LES REMÈDES NOUVEAUX.

Le plus grand soin est apporté à la préparation des prescriptions, Service rapide.

Une Attention Particulière

doit être donnée lorsqu'on achète une paire de chaussures. Vous devez voir à ce qu'elles fassent bien, que la forme soit **Jolie**, et que ce soit une chaussure de **Durée**.

Vous trouverez à notre magasin ce qu'il convient d'acheter pour être bien chaussé.

Pour Dames et Messieurs
Prix depuis $3.00

A. LECOMPTE, 241 STE-CATHERINE EST
coin Sanguinet.

COURS DE PIANO

au studio de

Delle CORINNE LEFEBVRE,

457 RUE BERRI.

Méthode recommandée par les meilleurs professeurs.
Conditions faciles

Tél. Bell Est 1584

CHS. C. DeLORIMIER

Importateur de Fleurs et Plantes Naturelles
Fabricant de Fleurs, Corbeilles, Plantes Artificielles.

250 RUE ST-DENIS, Vis-à-vis le Jardin de l'Enfance, **MONTREAL**

Spécialité : Tributs Floraux Funéraires.

S. Beaudin, C.R.
L. J. Loranger, C.R.
P. St-Germain, LL. L.
L. Guérin, LL. L.
B. Panet-Raymond, LL. L.

Beaudin, Loranger, St-Germain, Guérin & Raymond

...Avocats...

Edifice Trust & Loan, 30 rue St-Jacques, ...Montréal

Téléphones Bell Main 5154-5155

Madame A. Bessette

MODISTE

Robes et Chapeaux

99 Mont - Royal Est

MONTREAL

Achille Bergevin

Courtier et Agent Financier

DE DÉBENTURES
MUNICIPALES ET SCOLAIRES
ET DE BONS DE GOUVERNEMENTS
ET DE CHEMINS DE FER

PRÊTS SUR HYPOTHÈQUE
ACHATS ET VENTES

235
Edifice Board of Trade
MONTREAL

MADAME ASSELIN

Va transférer vers le 15 d'Avril ses Salons Antiseptiques de Beauté et de Coiffure, des Nos 260-262 rues Ste-Catherine Ouest, entre les rues Bleury et St-Alexandre. . . .

à

L'ANNEX

Au coin de l'avenue Laurier et de la rue Mance à un bloc seulement de distance du coin Est des avenues du Parc et Laurier.

MADAME ASSELIN
Telephone Uptown 4152

Tél. Bell Est 3026

Mad. F. Paquet
Propriétaire

Le Royaume des Dames

Salon de Modes

96 rue STE-CATHERINE Est
MONTREAL

N.B.—Nous avons toujours les dernières nouveautés Européennes et Américaines
SPÉCIALITÉ : Chapeaux importés

Tél. Bell Main 393

L. J. Marchand

Incorporé

BOIS DE SCIAGE

Aussi Manufacturiers

Portes et Chassis, Moulures, Etc. . .

Quartier Emard

MONTREAL

Constructeurs de Yachts à Gasoline

Salon d'Optique Franco - Britanique

Opticiens et Optométristes

205 et 207
RUE STE-CATHERINE EST
MONTREAL

Salon privé pour l'ajustement des yeux artificiels
—CONSULTATION—
A l'Hotel-Dieu, de 9.30 à 11 heures, excepté le mercredi et le samedi. Aux salons d'optique, de 9 a.m. à 8 p.m. Téléphone Bell Est 2257. . . . . .
Appointement par Téléphone

Tél. Bell St-Louis 2819
" " " 411

... LE ...

MONT-ROYAL

Magsin Départemental
J. O. GAREAU, Limitée

Coin MONT-ROYAL et ST-LAURENT

HENRY BIRKS & SONS LTD.

PHILIPS SQUARE

Fabrication réparation d'articles d'Eglises, Insignes de Sociétés, Croix, etc. . . . . .

Une spécialité de Dorure et Placage. . . . .

Commandes respectueusement sollicitées. . .

Banque d'Hochelaga

Fonds de Réserve $2,500,000
Capital payé, - $2,500,000
36 SUCCURSALES

POUR VOS ENFANTS—Ouvrez-leur un compte d'épargne à la Banque d'Hochelaga ; ils s'intéresseront à voir grossir leur dépot et contracteront l'habitude de l'économie sans laquelle il n'y a pas de fortune possible. . . . . .

Tél. Bell Main 2951 Tél. des March. 417

F. St-Germain

Agent d'immeubles et Administrateur de Successions.

No. 70 rue St-Jacques

Résidence: 1053 rue Cadieux

MONTREAL

La Ville de Montréal-Est

Montréal-Est
Ville
Moderne !

Trottoirs en béton..
Aqueduc. .....
Canaux d'Egouts...
Electricité .....
Téléphone.....
Pas de poteaux dans les rues et les avenues.....

Montréal-Est
Ville
Hygiénique !

De l'eau pûre.....
De l'air pûr.....
Terrains bien drainés.....
Pas de fumée, de poussière ni de manufactures....
Cottages détachés avec Jardins....

VOUS AVEZ EN MAINS MESDAMES, UNE OCCASION UNIQUE

de faire non seulement un placement sûr et productif, mais de contribuer à une œuvre vraiment humanitaire en démontrant à votre mari, vos enfants, vos amis et parents, qu'il est plus temps que jamais, de quitter ces "plain pieds" où le malheureux locataire et sa famille vivent entassés, privés d'air et de lumière, fourmillent et grouillent dans un espace restreint, ne vivent pas mais existent en traînant à leurs pieds le boulet de locataire.

l'île de Montréal, car vous ne trouverez nulle part ailleurs les commodités et confort de la ville et les immenses avantages de la campagne.

MONTREAL - EST est l'endroit où vos enfants se développeront le mieux, loin des miasmes de la poussière et des microbes, où leur santé se renforcera et où ils deviendront forts et vigoureux.

Demandez donc à **MONTREAL - EST**, et vous pourrez constater les immenses travaux qu'on projette progressivement à faire exécuter.

Choisissez l'emplacement de votre future demeure. N'hésitez pas. — Achetez. — Visitez Montréal-Est, c'est l'aimer

MONTREAL-EST est l'endroit idéal, et le quartier résidentiel par excellence de toute

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A

JOSEPH VERSAILLES, 99 rue St-Jacques

MAIRE DE **MONTREAL - EST**

TEL. MAIN 7188 — ECRIVEZ POUR NOTRE MAGNIFIQUE PAMPHLET